

# ASSISES NATIONALES DES MÉTIERS DU SPORT ET DE L'ANIMATION

14 et 15 septembre 2015

LES ACTES



## ASSISES NATIONALES DES MÉTIERS DU SPORT ET DE L'ANIMATION :

### « Développer ensemble l'emploi et la formation au cœur des territoires »

C'est dans une démarche de coopération et de dialogue que se sont tenues les 14 et 15 septembre 2015 au CREPS PACA à Aix-en-Provence, les Assises Nationales des métiers du sport et de l'animation sur le thème : « développer ensemble l'emploi et la formation au cœur des territoires ». Ces Assises initiées par le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports ont été organisées avec le concours du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et en collaboration avec les commissions paritaires nationales de l'emploi et de la formation de l'animation et du sport.

**Elles se sont déroulées sous le double parrainage de Madame Pascale Gérard présidente de la commission formation professionnelle de l'Association des Régions de France (ARF), vice-présidente du Conseil régional PACA et de Monsieur Jean-Marie Marx, président du Conseil National, de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientations Professionnelles (CNEFOP).**

Ces Assises ont réuni plus de 250 participants, représentants des collectivités locales, des associations, des fédérations sportives, employeurs et salariés des branches professionnelles ainsi que des personnels des services et établissements du ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports. Elles ont permis de partager des bilans et de tracer des perspectives sur l'emploi et la formation professionnelle dans les secteurs du sport et de l'animation.

Les professionnels des secteurs de l'animation et du sport contribuent au quotidien à tisser du lien social, à développer la pratique sportive dans les quartiers, à développer la performance et le sport de haut niveau, à assurer la continuité éducative entre l'école et les temps de loisirs dans le cadre des actions engagées par les collectivités locales.

Ces travaux ont mis en lumière la diversité, la complémentarité et la richesse des actions conduites en matière d'emploi et de formation par les différents acteurs dans ces secteurs. Ils ont été l'occasion de réfléchir à l'évolution des formations mises en œuvre par le ministère, par les branches professionnelles et les mouvements associatif et sportif pour développer la qualification et la compétence dans les secteurs du sport et de l'animation..

Les participants ont tracé des pistes concrètes pour soutenir mieux encore l'emploi qualifié, pour développer la qualité des formations adaptées aux besoins des publics et des territoires, pour sécuriser les parcours vers l'emploi, pour accompagner l'entrepreneuriat et les nouvelles formes d'emplois.

## SOMMAIRE

<b>PROPOS INTRODUCTIFS</b>	5
M. Thierry BRAILLARD, Secrétaire d'État aux Sports	5
M. Michel LARMONIER, Vice-président, CPNEF du sport	10
M. Joël CHIARONI, Président, CPNEF de l'animation	12
<b>LANCEMENT DES TRAVAUX</b>	13
Céline GASQUET, Directrice, Observatoire régional des métiers (ORM) de PACA	13
<b>CONFÉRENCE : Relation emploi - formation : quelles spécificités pour les champs du sport et de l'animation ?</b>	17
M. Philippe MEHAUT, Directeur de recherche CNRS, Laboratoire d'Économie et de Sociologie du Travail	17
<b>TABLES RONDES N°1 et 2</b>	20
Table ronde n°1 : Emploi et dynamiques territoriales	20
Table ronde n°2 : Diversité des formes d'emploi et de sécurisation des parcours	22
<b>Éléments d'introduction aux ateliers thématiques « emploi » et « formation professionnelle » issus des rapports de l'IGJS sur la formation et la certification</b>	23
M. Patrick LAVAURE, Adjoint au chef de l'inspection générale de la Jeunesse et des Sports	23
<b>ATELIERS</b>	27
Atelier N°E1 : Des compétences et des emplois pour des projets éducatifs territoriaux	27
Atelier N°E2 : Mieux observer pour mieux décider	28
Atelier N°E3 : Animer, encadrer, entraîner dans une exigence de développement durable	30
Atelier N°E4 : Mutualisation de l'emploi et des territoires	31
Atelier N°E5 : Entreprendre dans le sport et l'animation	33
Atelier N°E6 : L'éducation populaire et le métier d'animateur	35
Atelier N°E7 : Des métiers porteurs de citoyenneté	36
Atelier N°F1 : L'apprentissage, les conditions d'une alternance réussie	38
Atelier N°F2 : Certifier les compétences dans le contexte européen – enjeux et réalités de la mobilité en Europe	40
Atelier N°F3 : Organiser la pluri-qualification	43
Atelier N°F4 : Une gouvernance rénovée pour la FPTLV : la loi du 5 mars 2014	44
Atelier N°F5 : La formation : outil d'accompagnement, vecteur de développement du projet associatif ou fédéral	46
Atelier N°F6 : La formation tout au long de la vie : adaptation des certifications professionnelles et complémentarité des systèmes de formation	48
Atelier N°F7 : Accompagner la professionnalisation des jeunes les moins qualifiés	50
<b>Table ronde n°3</b>	52
État, Région, branches professionnelles : ensemble pour l'emploi. L'exemple des contrats d'objectifs territoriaux dans le sport et l'animation en région Alsace et Aquitaine	52

<b>RAPPORT DE SYNTHÈSE</b>	53
M. José ROSE, Professeur émérite de sociologie à Aix-Marseille Université, Laboratoire d'Économie et de Sociologie du Travail	53
<b>I. QUELQUES NOTIONS À CLARIFIER</b>	54
<b>II. ENJEUX ET PISTES DE RÉFLEXION</b>	55
<b>III. L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES</b>	57
<b>IV. CONCLUSION</b>	59
<b>PROPOS DE CLÔTURE</b>	60
M. Jean-Pierre MOUGIN, Vice-président, CNOSEF	60
M. Daniel FREDOUT, Président, CNAJEP	62
<b>CONCLUSION</b>	63
M. Jean-Benoît DUJOL, Directeur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative	63
M. Thierry MOSIMANN, Directeur des Sports	65
<b>REPORTAGE VIDÉO</b>	68
<b>ANNEXES</b>	69
<b>ANNEXE 1 : PROGRAMME DES ASSISES DES MÉTIERS DU SPORT ET DE L'ANIMATION CREPS DE PACA À AIX-EN-PROVENCE</b>	69
<b>ANNEXE 2 : PARTICIPANTS</b>	73
<b>ANNEXE 3 : INTERVENANTS ET ANIMATEURS</b>	79

## PROPOS INTRODUCTIFS

**M. Thierry BRAILLARD,**  
Secrétaire d'État aux Sports

Monsieur le préfet,

Madame la vice-présidente du Conseil régional représentant l'ARF (*Mme Pascale Gérard, vice présidente de l'Assemblée des régions de France en charge de la formation professionnelle qui parraine ces Assises*),

Mesdames et Messieurs les élus,

Messieurs les présidents du CNOSF et du CNAJEP,

Mesdames et messieurs les présidents des branches et des organisations professionnelles,

Monsieur le président du CNEFOP (*Jean-Marie Marx, président du conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles, parrain des Assises*)

Monsieur le président du conseil d'administration du CREPS

Madame et Messieurs les inspecteurs généraux de la jeunesse et des sports

Mesdames et Messieurs,

\*\*\*

L'ouverture aujourd'hui des Assises des métiers du sport et de l'animation est un moment important.

Patrick Kanner aurait souhaité être présent mais a dû accompagner aujourd'hui le Président de la République et le Premier ministre pour le comité interministériel de la ruralité qui se déroule à Vesoul. Je vous prie d'excuser son absence.

Vous êtes plus de 250 participants inscrits à ces journées, c'est dire tout l'enjeu que représentent les métiers et les formations dans les secteurs du sport et de l'animation.

\*\*\*

Ces Assises s'inscrivent dans un paysage de la formation professionnelle en mouvement depuis 1971 et dans lequel les diplômes, les certifications professionnelles du champ du sport et de l'animation ont su prendre « le train en marche ».

Pour ne parler que des quinze dernières années, je citerai en 2000, la rénovation des diplômes professionnels du ministère ; en 2002, l'évolution du paysage de la certification professionnelle et la création des certificats de qualification professionnelle (CQP) par les branches du sport et de l'animation ; en 2005, la signature de la convention collective nationale du sport.

Dans ce contexte, je parlerai aussi de la volonté d'une plus grande lisibilité, en particulier, dans le champ du sport, entre la formation initiale universitaire avec la filière des sciences et techniques en activités physiques et sportives (STAPS) et la formation professionnelle continue. Elle fait l'objet, depuis plusieurs années, d'un travail coordonné et concerté avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à travers le comité de concertation qui se réunit régulièrement et renforcé, depuis quelques mois, par des missions d'observation.

Enfin, ces Assises s'inscrivent pleinement en cohérence avec la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale qui renforce la place des Régions en matière de « politique d'accès à l'apprentissage, de formation professionnelle des jeunes et des adultes à la recherche d'un emploi ou d'une nouvelle orientation professionnelle ».

Au cœur de cette dynamique tournée vers l'emploi et la formation professionnelle, je porte, avec Patrick Kanner, depuis plus d'une année un plan d'action pour le développement des métiers du sport et de l'animation avec trois objectifs :

- rendre plus cohérentes et lisibles les formations aux métiers du sport et de l'animation ;
- encourager le recours aux emplois qualifiés dans les branches de l'animation et du sport en renforçant l'attractivité des métiers,
- et améliorer ce faisant la qualité du service rendu aux usagers. C'est le cas en particulier de l'encadrement des rythmes éducatifs ou pour développer la pratique sportive au cœur des territoires les plus fragiles.

Ce plan d'action, c'est aussi le fruit d'un rapport d'évaluation des politiques publiques relatif aux formations et aux certifications professionnelles du ministère, réalisé par l'inspection générale de la jeunesse et des sports en 2014.

Je tiens ici à souligner la pertinence des propositions qui m'ont été soumises et je les en remercie tout particulièrement. Elles ont permis de faire évoluer notre organisation.

## 1. Les métiers du sport et de l'animation s'inscrivent au cœur des enjeux de notre société

**La bataille pour l'emploi est une priorité gouvernementale. La formation, la qualification sont le meilleur rempart contre le chômage.**

Et précisément, l'emploi dans nos secteurs du sport et de l'animation, se développe plutôt mieux que dans d'autres secteurs. Certes, nous restons dans des domaines modestes en nombre d'emplois, mais non négligeables dans cette période délicate. Sans vous inonder de chiffres, je rappellerai juste que :

Le sport c'est plus de 226 000 emplois selon les statistiques de 2011, dont plus de 55 % dans le secteur privé dont une part importante dans le secteur marchand.

L'animation c'est plus de 255 000 salariés représentant 150 000 « équivalent temps plein » dont plus de 70 000 dans la branche de l'animation, près de 63 000 dans la fonction publique territoriale.

Plus important peut être, une récente étude prospective de la DARES et de France Stratégie considère qu'à l'horizon 2022 l'emploi dans ces domaines devrait s'accroître de 1,1 % par an. Soit de manière plus importante que pour la moyenne d'ensemble des métiers. Ainsi de 1993 à 2009, les effectifs salariés en France, ont augmenté de 1,2 %, alors que les effectifs salariés du secteur sport ont augmenté de 3,4 %.

Au-delà des chiffres, les métiers du sport et de l'animation sont au cœur d'enjeux extrêmement importants :

Ce sont en premier lieu des emplois qui contribuent au développement local et se créent grâce aux dynamiques territoriales. Une table ronde de ces Assises est consacrée à ce sujet ; je ne doute pas qu'elle apportera des éclairages utiles.

En second lieu, parce que ce sont des métiers de la relation humaine, des métiers du « vivre ensemble », des métiers de l'éducation informelle, ce sont des métiers porteurs de citoyenneté. Ils sont l'un des vecteurs des valeurs républicaines, et l'actualité nous rappelle régulièrement l'importance et l'attention que nous devons y porter.

Le Comité interministériel pour l'égalité et la citoyenneté (CIEC) du 6 mars 2015 a insisté sur ce thème. Le « plan citoyens du sport » que je porte en témoignage. Il vise à développer la pratique sportive dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les zones rurales fragiles en accompagnant la qualification et l'emploi des jeunes. Mon tour de France actuel sur ces sujets confirme la mobilisation générale qui s'impose au regard des enjeux.

## 2. Ces Assises s'inscrivent dans une longue tradition de partenariat dans le domaine de la formation aux métiers du sport et de l'animation

La concertation entre le mouvement associatif et l'État pour développer les politiques sportives, la reconnaissance de l'éducation populaire, sont les piliers sur lesquels l'État s'est appuyé pour initier et développer les politiques publiques en faveur du sport et de la jeunesse. La formation professionnelle a permis d'accompagner la structuration des activités sportives et de jeunesse grâce à l'intervention de cadres professionnels qualifiés.

Aujourd'hui, c'est un dialogue à trois voix qui s'est installé - mouvement sportif et mouvements associatifs, branches professionnelles du sport et de l'animation et État, pour co-construire des diplômes, des CQP, des titres. C'est parfois un dialogue « de vive voix » pour trouver le bon compromis social, le juste équilibre et pour créer des certifications qui garantissent qualité, sécurité, pédagogie et technicité.

Le gouvernement a donc voulu que ces Assises soient un moment d'échanges approfondis entre tous les acteurs de la formation professionnelle et de l'emploi : les mouvements associatifs, les entreprises, les branches professionnelles, les collectivités territoriales et notamment les Conseils régionaux, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche que je remercie de son concours, ainsi que les branches professionnelles du sport et de l'animation qui sont partenaires de ces Assises.

## 3. L'emploi et la formation professionnelle tout au long de la vie sont deux priorités

En matière d'emploi, les compétences professionnelles ont des effets déterminants dans la structuration et la professionnalisation des secteurs de l'animation et du sport. C'est par exemple ce qui a présidé, pour l'animation, à la création du FONJEP en 1961 et qui soutient maintenant plus de 3 500 postes.

Le CNDS est largement mobilisé en faveur de l'emploi sportif et j'ai fixé des objectifs en ce sens : près de 5 000 emplois devraient être soutenus par le CNDS fin 2015.

Un autre volet de notre action consiste à favoriser la mobilisation des différents dispositifs en faveur de l'emploi. Par exemple, plus de 26 200 contrats « emploi d'avenir » ont été conclus dans les secteurs du sport et de l'animation depuis la création de ce dispositif, dont plus de 60 % dans l'animation.

Autre exemple dans le domaine de l'apprentissage où, avec l'appui du CNDS pour le champ du sport, nous avons fixé l'objectif de doubler le nombre d'apprentis d'ici 2017, pour atteindre 6 600 apprentis dans le sport et l'animation. L'objectif pour 2015 est fixé au recrutement de 4 400 apprentis. A ce jour, plus de 65 % de l'objectif annuel est déjà atteint (2 800 apprentis recrutés).

Je tiens à saluer ici le travail accompli par les personnels des services déconcentrés du ministère, au plan régional et au plan départemental ainsi que les équipes dans les établissements CREPS, écoles, instituts et dans les fédérations qui ont à cœur le développement de l'emploi et la formation au plus près des territoires.

Enfin, l'accompagnement des dirigeants associatifs dans leur mission d'employeur constitue également un axe de travail important. Le travail conduit par le CNOSF, le CNAJEP mais aussi les fédérations sportives et associatives nationales est en ce sens déterminant.

En matière de formation, Au côté du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour la formation initiale universitaire, le ministère entend consolider sa position de ministère à la fois certificateur et formateur.

Les résultats sont encourageants :

En premier lieu le dispositif de formation professionnelle dont le ministère a la responsabilité est fondé sur l'évaluation de compétences professionnelles, **avec une place centrale pour l'alternance et sans condition préalable de niveau de formation initiale.**

Ces principes permettent des parcours prenant en compte des trajectoires atypiques, les parcours de sportif de haut niveau ou les engagements associatifs pour une véritable « formation professionnelle tout au long de la vie ».

Nous sommes donc au cœur des enjeux de promotion sociale qui nous sont chers.

Les résultats sont positifs : de manière constante depuis plusieurs années, environ 80 % des diplômés, 6 mois après l'obtention de leur diplôme, occupent un emploi, au moins à temps partiel, en relation directe avec la formation suivie.

Ce sont en effet près de 21 000 candidats chaque année qui sont formés dans la filière ministérielle. Nos directions régionales de la jeunesse de sports et de la cohésion sociale habilite ainsi près de 1 700 sessions de formation réparties dans plus de 500 organismes de formation.

L'évolution des CREPS, dans le cadre de la loi NOTRe, s'inscrit également dans cette ambition que nous aurons, dès lors, à partager avec les nouvelles régions, compétentes en matière de formation professionnelle.

**Enfin, la réforme des filières de formation ministérielle est largement engagée.** La commission professionnelle consultative (CPC) a voté à l'unanimité les grands principes concernant le diplôme de niveau IV, le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, qui est le diplôme-pivot dans les professions d'animateur et d'éducateur sportif.

Les projets de textes sont actuellement au Conseil d'État et s'inscrivent dans l'objectif de simplification administrative porté par le Gouvernement.

Deux mesures ont retenu l'attention : une habilitation des organismes de formation mieux sécurisée juridiquement et plus légère, une architecture resserrée en 4 unités de compétence au lieu de 10 actuellement. Les travaux techniques vont se poursuivre dans chaque spécialité, dans chaque discipline.

Je serai très attentif à la prise en compte de ces deux priorités :

- mieux adapter les diplômes, les certifications à l'emploi. J'attends beaucoup des travaux d'observation engagés et que nous avons souhaité renforcer avec le ministère chargé de l'enseignement supérieur en concertation avec les branches et l'ensemble des partenaires,
- mieux articuler les certifications entre elles pour que, par exemple, les titulaires de CQP puissent poursuivre facilement leur formation vers des diplômes d'État. **Il s'agit de faciliter les parcours qualifiants.** Les certificateurs sont pluriels (les organismes de formation des fédérations pour les titres, les branches professionnelles pour les CQP, et l'État avec les universités et notre ministère). Nous avons donc le devoir d'aller encore plus loin, avec plus de cohérence et de lisibilité pour permettre à chacun de trouver la qualification la plus adaptée à son parcours, pour que chaque employeur trouve le professionnel qui répond le mieux à la diversité des publics.

Enfin, nous serons particulièrement attentifs aux conclusions de l'étude que nous avons sollicitée, visant à mieux identifier, dans les territoires, les besoins en emploi au niveau V (assistant animateur, assistant éducateur sportif). Ces conclusions sont importantes en particulier pour répondre aux besoins d'encadrement sur les rythmes éducatifs telles que l'expriment les collectivités locales.

## 4. La territorialisation de l'action en matière d'emploi et de formation au centre du programme de ces Assises

L'Association des Régions de France nous a apporté son soutien comme en témoigne le protocole national de développement de l'apprentissage que nous avons signé ce matin avec les branches, le CNOSF, le CNAJEP et la fédération nationale des CFA. Ce protocole consacre notre volonté politique commune de développer l'apprentissage dans nos secteurs.

À ce titre, je remercie vivement Pascale GERARD, présidente de la commission formation professionnelle de l'ARF qui a particulièrement porté et relayé la signature de ce protocole au sein de l'ARF.

Je remercie également Jean Marie MARX (président du CNEFOP) qui parraine ces Assises. Ils vont nous apporter leur éclairage sur l'évolution de la formation professionnelle et les enjeux pour aujourd'hui et pour demain dans les territoires.

Pour traiter ces questions d'emploi et de formation au cœur des territoires, nous avons souhaité avoir des éclairages d'experts, sans perdre le lien avec les praticiens. Il est en effet essentiel de montrer que, sur les territoires, des coopérations sont en œuvre, des synergies entre les acteurs peuvent inspirer de nouvelles pratiques.



## 5. Nous ne pourrions réussir à développer l'emploi et la formation que tous ensemble.

Notre préoccupation quasi quotidienne est d'améliorer l'adéquation emploi-formation. Et pour cela, nous avons à résoudre une contradiction majeure :

**Le développement de l'emploi repose sur la réactivité, l'adaptation rapide, l'agilité des structures. La décision est souvent locale.**

**La formation est envisagée sur un autre rythme. Il faut concerter, réfléchir, échanger.** Il faut identifier les métiers de demain, concevoir des textes. Il faut trouver des financements, les orienter de manière pertinente. Les acteurs sont multiples. Les décisions sont régionales concernant le financement et nationales concernant la certification.

Une des manières d'avoir une meilleure réactivité, une plus grande pertinence en termes de formation est donc d'avoir des habitudes de travail en commun. Ces Assises doivent concourir à améliorer la connaissance réciproque des différents acteurs, à installer une confiance fondée sur le respect des prérogatives de chacun et à mutualiser vos expertises. Ces Assises doivent permettre de faire émerger des projets concrets avec un objectif essentiel : offrir toujours plus de qualité à nos concitoyens.

Dans un moment où les métiers de l'animation et du sport sont appelés à concourir plus encore aux enjeux de citoyenneté, ces Assises doivent permettre de partager des bilans, de tracer des perspectives, de nourrir la réflexion des institutions et des différents acteurs. Ce temps d'échanges pourra contribuer à améliorer la lisibilité des politiques de formation / certification et évaluer les éventuelles adaptations à proposer.

\*\*\*

Mesdames, Messieurs,

Je remercie chaleureusement le CREPS pour son accueil, (son directeur Jean Jacques JANNIERE, son président Joël CANAPA) et la mobilisation de l'ensemble de ses personnels

Pascale GERARD, vice présidente de l'ARF et Jean Marie MARX pour le parrainage à ces Assises.

Tous les contributeurs aux tables rondes et ateliers pour leur participation

Les présidents et vice présidents des deux branches professionnelles pour leur contribution technique et financière : Félix GOMIS (président CPNEF sport), Michel LARMONIER (vice président CPNEF sport), Joël CHIARONI (président CPNEF animation), Sophie DARGELOS (vice présidente CPNEF animation)

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Le CNOSF (son président Denis Masegla et Vice-président Jean Pierre MOUGIN)

Le CNAJEP (son président Daniel FREDOUT),

**Je souhaite à chacun d'entre vous de belles Assises, riches de perspectives. Je souhaite à ceux qui s'engagent dans les métiers du sport et de l'animation un beau parcours engageant. J'attends de ces journées des propositions concrètes à la mesure des défis et des enjeux qui nous attendent.**

**Je serai donc particulièrement attentif à vos propositions.**

Je vous remercie.

### M. Michel LARMONIER, Vice-président, CPNEF du sport

Monsieur Le Ministre,  
Monsieur le représentant de l'Association des Régions de France,  
Monsieur Le Président du CREPS,  
Monsieur Le Directeur des Sports,  
Mesdames, Messieurs,

La branche du sport a souhaité être partenaire dans l'organisation et par conséquent dans le financement de ces Assises nationales des métiers de l'animation et du sport, et nous remercions le ministre et ses services d'avoir accepté notre participation à ces Assises.

En effet, il nous est apparu indispensable d'être partie prenante dans cette réflexion autour de l'emploi et de la formation. Ce sont des enjeux majeurs de notre société et qui impliquent une attention toute particulière pour notre secteur.

Même si cette année nous fêtons officiellement les 10 ans de la signature de la convention collective nationale du sport, la CPNEF du sport, grâce aux représentants des syndicats d'employeurs et de salariés, œuvre depuis maintenant 15 ans pour se structurer notamment en matière d'emploi, de formation.

Ainsi depuis l'extension de la convention collective du sport en novembre 2006, beaucoup de progrès ont été faits grâce à la qualité du dialogue social qui l'a animée.

Mais il reste encore beaucoup à faire pour pérenniser et développer l'emploi, mettre en place des formations répondant aux besoins de la branche, de ses salariés et de ses employeurs, pour assurer la cohérence de ces formations telles qu'elles sont aujourd'hui définies par le ministère de l'enseignement supérieur, le ministère des sports et la branche à travers ses certificats de qualification professionnelle.

En effet, aujourd'hui le sport est multiple et en pleine expansion. De fait, le paysage sportif est en pleine mutation. Par exemple, on assiste à l'évolution constante des activités physiques et sportives grâce aux nouvelles technologies et aux objets connectés, ou encore, à l'émergence des pratiques de masse auto-organisées, comme le running, et des événements sportifs qui se démarquent de la pratique institutionnelle. Je pense également au développement de la pratique féminine ou du sport à des fins de santé et de bien-être ou encore au financement participatif à l'image du CNOSF qui lance une telle campagne pour financer la candidature aux JO de 2024.

Qu'elles soient économiques, sociétales ou culturelles, ces évolutions impactent la structuration de notre secteur. En France, c'est plus de 45 millions de pratiquants réguliers ou occasionnels, dont 16 millions de licenciés, plus de 300 000 associations dont 180 000 affiliées à une fédération et environ 4 millions de bénévoles.

Il est exercé dans le secteur associatif ou commercial, à titre amateur, à titre professionnel, en loisir, en compétition, pour le bien-être, pour la santé à travers près de 250 disciplines.

Il porte des valeurs de citoyenneté, d'intégration, de solidarité. C'est donc un enjeu majeur pour notre société au cours de ces prochaines années.

Il faudra aider les entreprises, former, structurer les emplois pour répondre et encadrer ces besoins dans leur diversité et assurer les emplois de soutien nécessaire à leur fonctionnement.

En 2013, la branche du sport regroupe plus de 17 000 structures employeur dont 90 % ont moins de 10 salariés. C'est plus 125 000 personnes qui ont été salariées dans ces entreprises au cours de cette année-là. Néanmoins, la branche se caractérise par une très grande diversité de la durée et de la répartition du travail. Ces formes d'emploi ne sont pas sans conséquence sur la formation tout au long de la vie et sur les qualifications et les compétences des salariés.

Une répartition par âge témoigne d'une branche assez jeune, voire très jeune puisque les moins de 30 ans représentent près de 40 % des salariés.

Enfin, la répartition géographique de ces emplois sur nos territoires reste très inégale. En effet, la moitié des emplois se concentre en quatre régions (Île-de-France, Provence Alpes Côte d'Azur, Pays de la Loire, Rhône Alpes).

La branche du sport a une forte diversité en matière d'emplois, même si 56 % des salariés ont une fonction d'encadrement sportif, parfois dans des environnements spécifiques.

Ces emplois sont pour partie sur la saison sportive et ou scolaire, voire secondaire puisqu'une part importante de ces derniers est à temps partiel, voire très partiel, ainsi 50000 personnes travaillent moins de 120 heures ou gagnent moins de 3 SMIC dans l'année.

L'environnement du sport est lui-même particulier, s'agissant d'une profession réglementée, l'exercice de ces activités lorsqu'elles sont rémunérées nécessite une carte professionnelle et donc le suivi des formations adéquates répondant aux compétences nécessaires pour ce métier.

La branche du sport dispose aujourd'hui d'atouts importants pour répondre aux besoins croissants d'un secteur d'activité en pleine expansion. En effet, l'ACOSS, l'agence centrale des organismes de sécurité sociale, montre que notre secteur a vu une progression de l'emploi de plus de 5 % en 2014 par rapport à 2013, notamment grâce à la politique des emplois d'avenir. Ce qui n'est pas négligeable en cette période délicate en ce qui concerne l'emploi en France.

Outre les diplômes d'état, la CPNEF sport s'est investie depuis plusieurs années dans la création de certificats de qualification professionnelle répondant à des besoins spécifiques non couverts par ailleurs. C'est 31 CQP qui ont été créés et d'autres le seront prochainement.

Prenant en compte tout l'intérêt de la formation en alternance, elle s'est investie dans l'apprentissage à travers sa participation aux différents conseils d'administration des CFA, dans la création de la fédération nationale des CFA, pour laquelle des financements sont accordés à travers l'OPCA. Un accord a été signé récemment par les partenaires sociaux sur l'apprentissage et ce matin elle a signé avec les ministres et tous les partenaires concernés le protocole sur le développement de l'apprentissage.

Depuis juillet 2015, la branche dispose à nouveau d'un OPCA (organisme paritaire collecteur agréé) et de taux de contribution conventionnelle qui vont lui permettre de définir une politique de formation pour ses salariés et ses entreprises. Ces Assises peuvent être une occasion d'intégrer les besoins que les participants pourraient nous faire connaître.

Mais pour la branche du sport il reste aussi beaucoup d'enjeux à relever. Je n'en citerai que quelques uns. Il nous faudra trouver les moyens et les outils, notamment celui de la formation, nécessaire pour :

- Pérenniser les emplois, particulièrement ceux qui viennent d'être créés dans le cadre des emplois d'avenir
- Augmenter les emplois à temps plein et la durée de travail des temps partiels
- Mettre en œuvre des passerelles entre les métiers
- Créer des parcours professionnels qui répondent à la formation tout au long de la vie
- Assurer l'évolution des métiers en fonction des nouveaux besoins
- Construire en commun avec les ministères concernés, les STAPS, les architectures de formation permettant de valoriser les diplômes déjà acquis ainsi que les compétences de chacun.

Il nous restera aussi à intégrer dans nos enjeux, les évolutions qui pourraient intervenir, notamment dans l'environnement européen et les professions réglementées.

Tout ce travail demandera une forte coopération entre les partenaires sociaux, les services de l'État, les Régions et le monde sportif que vous représentez aujourd'hui.

Les Assises qui vont se dérouler pendant ces 2 jours sont donc une occasion exceptionnelle de mettre en commun nos expériences, nos besoins, nos réflexions pour **co-construire des solutions qui répondent au mieux aux attentes de chacun.**

Au nom de la branche du sport, je vous remercie de votre participation à ces Assises et des réflexions que vous lui apporterez pour la conduite de ses projets.

Je souhaite aussi remercier le CREPS de PACA et tous ses collaborateurs pour l'organisation de cette manifestation et leur accueil.

Je vous remercie de votre attention.

**M. Joël CHIARONI,**  
Président, CPNEF de l'animation

Monsieur le Ministre,  
Mesdames, Messieurs,

J'ai l'immense honneur, en ma qualité de président de la Commission paritaire nationale emploi formation de la branche des métiers de l'animation de prononcer quelques mots en ouverture de ces Assises. Nous sommes ici à un moment clef pour réfléchir à une politique sociale d'avenir qui soit source de richesse pour les salariés et les entreprises de la branche.

C'est toujours un réel plaisir pour un syndicaliste d'apporter sa contribution à la réflexion sur l'évolution du statut social des salariés et surtout lorsque cela concerne les jeunes générations.

Nous sommes un secteur d'activité où les jeunes ont leur place, et il nous revient ensemble, le devoir de pérenniser et de développer nos politiques sociales pour être encore plus attractif pour ces jeunes salariés.

Les échanges de ces deux jours qui porteront sur les emplois, sur la formation et sur la sécurisation des parcours professionnels seront, j'en suis convaincu, porteurs en terme d'idées et d'innovation.

Ils permettront de faire valoir les réflexions de la commission paritaire sur ces préoccupations voire pour celle-ci d'aborder ces sujets avec une approche renouvelée par la confrontation des différents regards.

La branche de l'Animation compte environ 140.000 salariés répartis dans plus de 12.000 entreprises. Près de la moitié des emplois concernent des animateurs. La branche professionnelle de l'Animation est née il y a près de 30 ans, et ses domaines d'intervention sont très larges.

La branche couvre des entreprises très diverses, relevant de l'animation socioculturelle, de la culture, de l'environnement et du sport. Le dernier rapport de France Stratégie identifie clairement le nombre important d'emplois à pourvoir dans les années à venir dans cette branche.

Les animateurs sont souvent de jeunes salariés, et la branche recrute beaucoup de femmes, mais au-delà de tous ces salariés et toutes ces entreprises, par l'exercice de leurs missions et à travers leurs projets associatifs, nous contribuons à la cohésion sociale et à l'animation des territoires.

Le plus associatif est une réalité locale, et les dynamiques de l'éducation populaire comptent énormément dans la vie sociale locale. Ces Assises constituent pour notre branche une occasion de valoriser l'apport de ces métiers et de ces modes d'entreprendre.

Notre commission paritaire est très active dans le domaine de la formation, ce qui a permis la création d'un certificat de qualification professionnelle d'animateur périscolaire.

Dans le contexte de la réforme des temps éducatifs, et de la généralisation des projets éducatifs des territoires, cette qualification de branche répond à une demande importante et rencontre aujourd'hui un véritable succès auprès des entreprises et des jeunes.

Je souhaiterais conclure cette intervention en vous souhaitant à toutes et à tous de très riches échanges lors de ces Assises, et appelle de mes vœux la poursuite d'une politique volontariste au service des salariés et des entreprises relevant de notre branche avec, nous l'espérons tous, l'appui de l'État dans nos différentes démarches.

Je vous remercie pour votre attention.

## LANCEMENT DES TRAVAUX

Céline GASQUET,

Directrice, Observatoire régional des métiers (ORM) de PACA

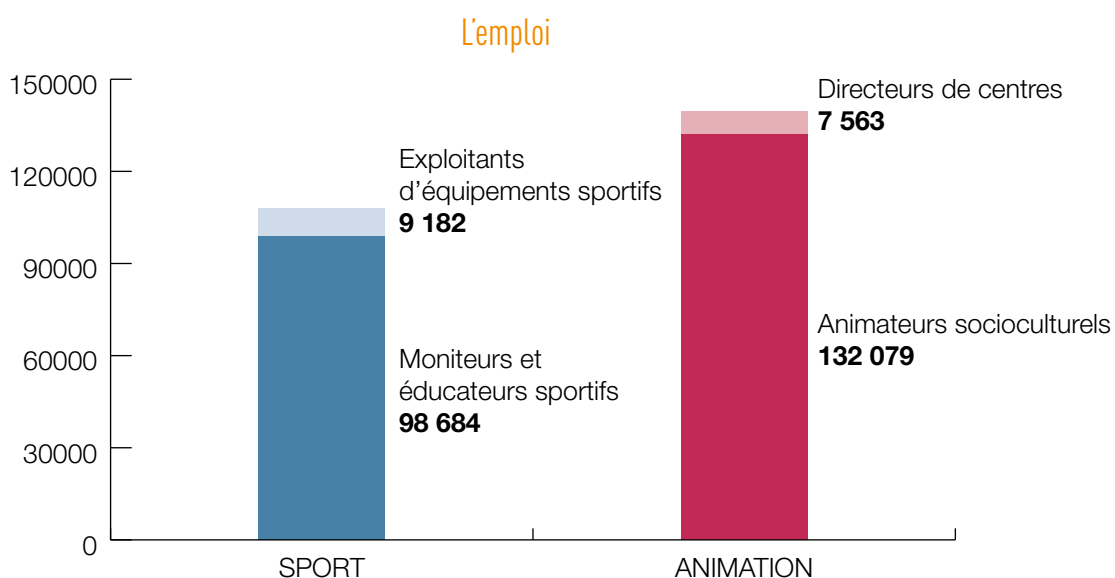
Relation emploi-formation : quelles spécificités pour les champs du sport et de l'animation ?

1. Les métiers de l'animation et du sport en quelques chiffres

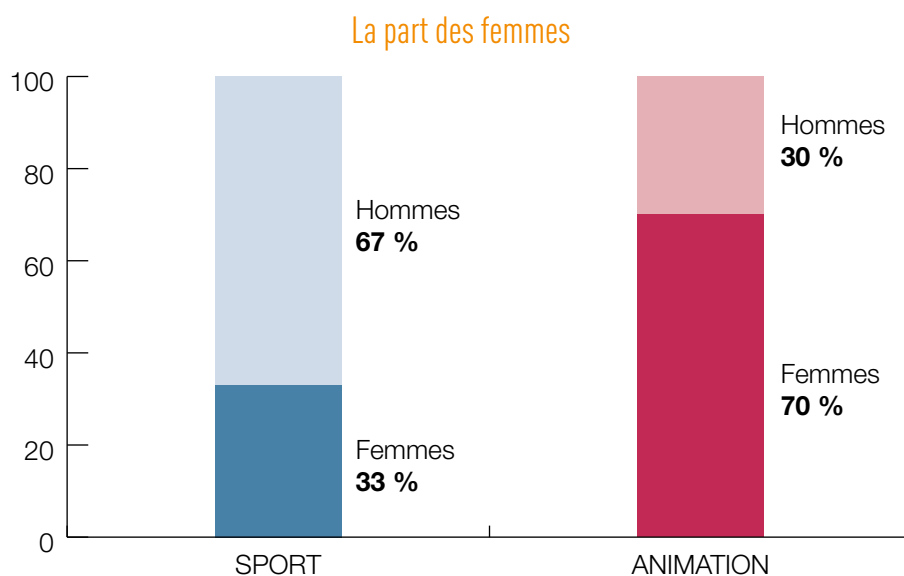
2. Cinq grands enjeux auxquels ils sont confrontés

### 1. Les métiers de l'animation et du sport en quelques chiffres

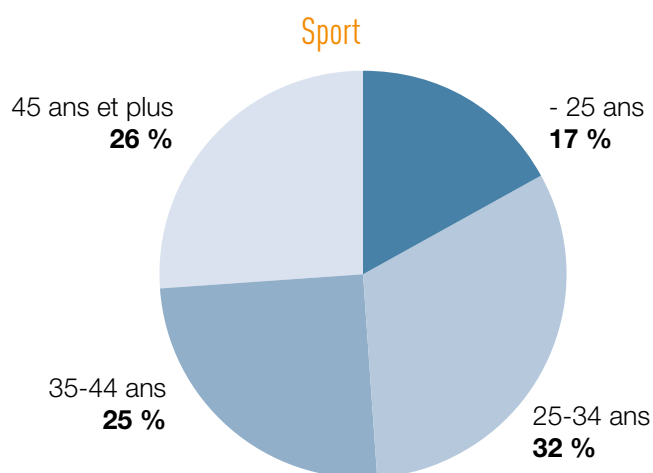
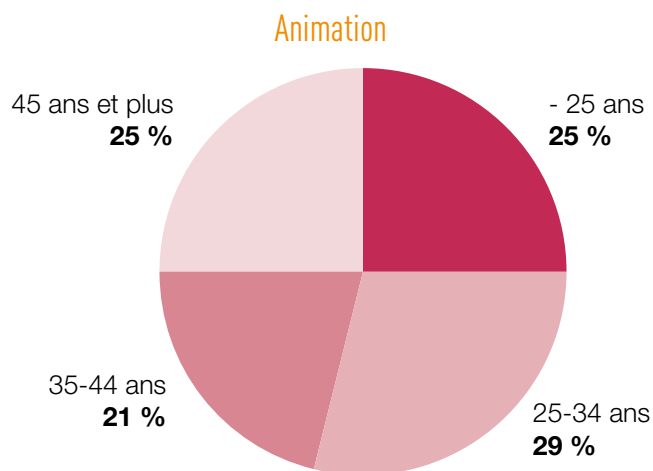
Près de 250 000 emplois



Beaucoup de femmes dans les métiers de l'animation, peu dans ceux du sport

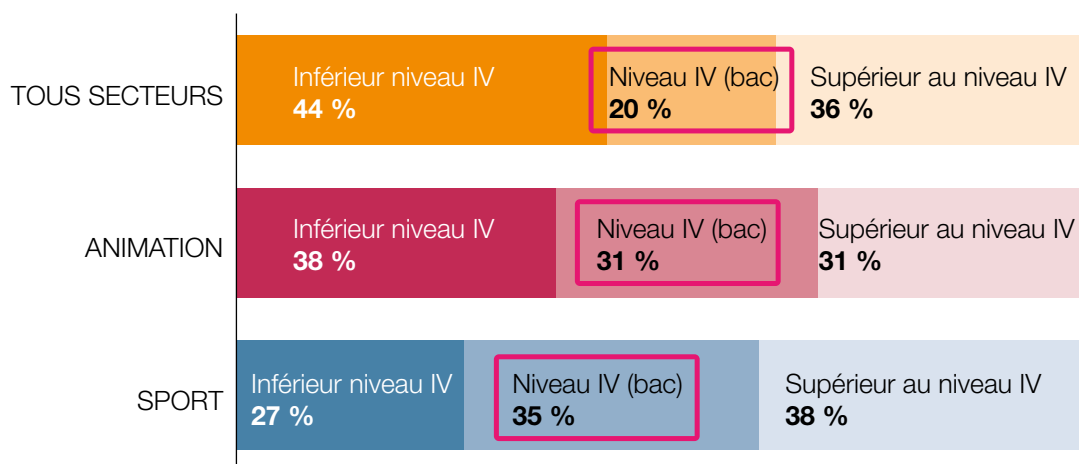


Des métiers plutôt « jeunes »



Des actifs bien plus diplômés dans le sport que dans l'animation

Le niveau de diplôme des professionnels de l'animation et des encadrants sportifs



## Conditions d'emploi

- Importance des **non-salariés** dans les métiers du sport :
  - 100 % des exploitants des équipements sportifs et 22 % des moniteurs et éducateurs sportifs (avec de fortes différences d'une région à l'autre)
- Importance des auto-entrepreneurs :
  - 17 900 en 2014 dans les activités sportives
- Importance des CDD : 3 fois plus que dans les autres secteurs
  - 34 % des professionnels de l'animation et 29 % des encadrants sportifs
- Importance des temps partiels :
  - 48 % des professionnels de l'animation et 30 % des encadrants sportifs
- Des emplois aidés plus importants que dans d'autres secteurs :
  - 4 % dans l'animation et 3 % dans le sport
  - En 2015, plus de 25 000 emplois d'avenir depuis fin 2012, début du dispositif

## Les principaux employeurs :

- Animation socioculturelle : les associations et la fonction publique territoriale
- Sport : les associations et les travailleurs indépendants

## 2. Cinq grands enjeux auxquels ils sont confrontés

### 1<sup>er</sup> problématique emploi-formation :

#### **Peut-on concevoir le développement de l'emploi dans les secteurs de l'animation et du sport sans faire appel aux emplois aidés ?**

- Forte croissance de l'emploi ces dernières années avec l'apparition de nouvelles formes d'emploi (mutualisation, groupement d'employeurs, etc.)
- Développement très dépendant des politiques publiques (politiques d'emploi, politiques de la ville, etc.)
- Développement -> oui mais avec quelle qualité de l'emploi ?
  - Développement sans les emplois aidés plus difficile dans l'animation ?

### 2<sup>e</sup> problématique emploi-formation :

#### **Peut-on concilier le besoin de professionnalisation des structures avec l'embauche de jeunes peu ou pas qualifiés sans perturber le développement de ces emplois ?**

- D'un côté, un besoin de professionnalisation des structures de plus en plus fort
- De l'autre côté, des politiques publiques d'emploi qui ciblent ces structures pour accueillir des jeunes peu ou pas qualifiés
- Les politiques d'aide à l'emploi adaptées aux besoins des secteurs de l'animation et du sport ?
- L'importance de la construction d'un parcours de formation
  - Veiller à faire converger les besoins des secteurs avec les politiques de lutte contre le chômage
  - Avoir une vision à long terme de l'insertion

### 3<sup>e</sup> problématique emploi-formation :

#### **Une saisonnalité subie dans l'animation et dans le sport ?**

### 4<sup>e</sup> problématique emploi-formation :

#### **Quelle place pour l'apprentissage dans des formations où l'alternance est omniprésente ?**

L'apprentissage est récent, peu connu mais a une image positive dans les secteurs animation et sport : 3 600 apprentis en 2014 (progression de 44 % en 6 ans)

- Des formations Jeunesse et Sport centrées sur l'alternance
- Des cursus principalement suivis en formation continue et peu développées en formation initiale (uniquement apprentissage)
  - Seule voie d'accès à la formation initiale
  - Des plus-values mais aussi des freins à dépasser

### 5<sup>e</sup> problématique emploi-formation :

#### **Est-ce que les certifications STAPS, les CQP de branches et les diplômes Jeunesse & Sport sont en concurrence ou en complémentarité ?**

- Le développement des diplômes de branche : les CQP
- La place des diplômes non professionnels (BAFA, BAFD)
- Le débat sur le niveau V : quelle place pour le BAPAAT ?
- Les diplômes universitaires : des exemples de complémentarité avec les diplômes Jeunesse et sport (BPJEPS/DEJEPS)
  - En résumé : une complémentarité ou une concurrence : la question se pose encore.



## CONFÉRENCE : Relation emploi - formation : quelles spécificités pour les champs du sport et de l'animation ?

**M. Philippe MEHAUT,**

Directeur de recherche CNRS, Laboratoire d'Économie et de Sociologie du Travail

Je suis chargé de faire le candide car je ne connais pas vraiment les métiers et les secteurs de l'animation et du sport.

Voici quelques réactions à chaud pour mettre en perspective ce que Céline vient de présenter, avec quelques tendances générales.

Je ne vais pas réagir sur tout car le temps qui m'est imparti ne me le permet pas.

### 1. Je suis frappé par la tonicité et l'attractivité des métiers et des secteurs de l'animation et du sport

Quel contraste avec la morosité ambiante du marché du travail et l'évolution parfois négative de certains secteurs ! La tonicité de l'emploi, sa dynamique, est probablement à rapprocher de celle qui caractérise d'autres secteurs des services à la personne (marchands ou non), mais aussi du champ de la culture, de la formation.

Quant à l'attractivité, malgré les conditions de travail particulières (j'y reviendrai tout à l'heure), on observe une jeunesse des recrutements, une pyramide des âges atypique. Dans ces secteurs, on ne se confronte apparemment pas à des difficultés majeures de recrutement, même si celle-ci doivent exister dans quelques spécialités très pointues.

Quelles perspectives d'emploi ? Certes, il y a une dépendance des politiques publiques, et donc des financements dans une période qui n'est pas celle d'un faste budgétaire... mais peut-être pas plus, pas moins qu'ailleurs. On peut là encore, faire un parallèle avec les services à la personne où la demande existe et ne devrait pas se démentir dans notre contexte démographique. La question est donc probablement plus celle des équilibres entre financement public et financement privé des ménages.

### 2. Sur le plan des formes d'emploi dans les secteurs de l'animation et du sport

Me revient en mémoire le rapport du Conseil d'Orientation pour l'Emploi (COE) d'avril 2014 sur l'évolution des formes d'emploi qui apporte des éléments intéressants en la matière. Toutes les caractéristiques sont évoquées dans ce rapport (CDD, temps partiel, travailleurs indépendants, auto-entrepreneurs, etc.) comme des évolutions fortes de l'emploi depuis 30 ans. Avec une interrogation sur ce que sont les frontières (ou les nouvelles figures) du salariat.

Certes, ces évolutions sont inégalement réparties selon les secteurs mais elles sont très caractéristiques dans la plupart des activités de service et partagées, entre autre, par le secteur sanitaire et social pour les premières et par la culture pour l'ensemble des remarques. En ce sens l'imbrication de statuts qui vont du fonctionnaire à l'auto-entrepreneur, l'existence d'individus « multicartes » font de votre secteur un bon laboratoire de l'évolution du salariat.

Plus généralement, c'est la conjonction de ces caractéristiques avec des non-salariés, des auto-entrepreneurs... du salariat à temps partiel qui pose question. On note une mixité de statuts que l'on observe là encore ailleurs... y compris dans la recherche. Serait-ce les nouvelles figures d'un « halo » du salariat aux marges de son noyau dur... faut-il l'accompagner cette évolution, la réguler... quels outils d'analyse sont mis à notre disposition pour étudier ces nouveaux phénomènes et les trajectoires des individus qui les vivent ? Nos approches traditionnelles par le statut d'emploi sont probablement insuffisantes.

### 3. Le niveau monte, les emplois aidés... et les peu ou pas qualifiés

Le niveau monte ... comme presque partout. Même si l'on a de plus en plus tendance à parler d'une polarisation croissante entre emplois très qualifiés et emplois peu ou pas qualifiés qui seraient à nouveau en développement.

S'agit-il d'un effet d'offre et de demande ? Incontestablement, dans votre secteur comme dans d'autres, l'évolution de l'offre de formation pousse à la hausse. Mais on peut aussi penser que la demande de services « de qualité », appuyée sur un bon niveau de formation se renforce. Reste, comme dans beaucoup de secteurs, des inquiétudes en termes de déclassement/déqualification.

Ces inquiétudes reposent sur une vision assez « craintive » à la française d'une hiérarchie verticale des diplômes qui devrait correspondre à celle des emplois. Cette grille de lecture est-elle toujours pertinente ? Elle est parfois remise en cause par les logiques en termes de compétences, détachées peu ou prou du niveau. Mais aussi par les trajectoires individuelles souvent plus complexes qui font que parfois on combine un diplôme « haut » avec un plus bas mais plus professionnalisé.

Il ne faut pas faire l'impasse sur les emplois aidés :

- Qui pèsent et contribuent aux nouvelles formes d'emploi évoquées précédemment (CDD + temps partiel)
- Dont les effets d'accordéon pèsent aussi sur les intentions d'embauches des employeurs .... Ils sont partout contra cycliques et en général en décalage
- Dont les résultats restent controversés notamment pour les contrats courts dans le non marchand
- Avec, chez vous, peut-être une particularité : le poids des certifications obligatoires pour exercer devant des enfants ou dans le sport.

Il est donc probable que les emplois aidés longs/certifiants sont ici plus efficaces en matière d'insertion durable. Cela entraîne des enjeux forts en termes d'accompagnement car il ne suffit pas de « caser » quelqu'un dans une formation longue.

### 4. Le choix de l'apprentissage

Ah, que de débats autour de ce thème... depuis des décennies !!

La formation « initiale » est uniquement possible par la voie de l'apprentissage ? Là, vous êtes franchement atypiques ! Mais il y a probablement un débat à avoir entre ce qui relèverait de « l'initial » de la « formation continue ». Ces cadres qui sont ceux des institutions, des financements, résistent-ils aux pratiques ?

Avec un peu plus de 400 000 apprentis... en hausse sous l'effet des incitations publiques, mais avec une certaine instabilité compte-tenu des retournements conjoncturels, l'apprentissage s'est imposé comme l'une des voies de formation, dominante dans certains secteurs (le BTP par exemple), marginale dans d'autres (la santé par exemple, même si une autre forme d'alternance y prédomine). Le choix de l'apprentissage dans votre secteur doit probablement beaucoup à une préexistence de l'alternance. Faut-il y voir aussi un effet des incitations financières, des aides régionales ? Les incitations financières accordées aux employeurs ne sont pas nécessairement la clé de développement de l'apprentissage... comme le montre les rapports de l'ancêtre du CNEFOP.

Faut-il aussi y voir un effet de la qualité du dialogue social multipartite qui semble caractériser aussi votre secteur ?

Et l'on revient à la question du niveau d'éducation qui monte car la progression de l'apprentissage entre 2004 et 2012 en France tient exclusivement de la hausse de l'apprentissage dans les diplômes du supérieur, qui représentent 31 % des apprentis, aujourd'hui. Cela ne semble pas être le cas chez vous, ce qui renforce votre situation « atypique ».

## 5. Quelle concurrence, complémentarité entre les différentes certifications donnant accès aux métiers de l'animation et du sport ?

Là encore, on assiste à un débat assez partagé d'autant que, comme dans d'autres branches, on note une croissance des CQP.

- Se pose le problème de la lisibilité de ces CQP pour les employeurs mais aussi pour les individus ! le RNCP a été créé pour mieux gérer, répondre à ce problème de lisibilité des certifications et titres
- Cette question ne peut-être abordée sans une/des discussions réelles au niveau multipartite.
- Cette question doit aussi prendre en compte une interrogation sur les publics concernés ; sont-ils les mêmes ? quelles origines sociales ? quelles trajectoires ? sont-ils différents en apprentissage, en formation autre ?

Il a été demandé à l'ancêtre du CNEFOP un rapport sur la concurrence ou complémentarité des 4 voies de formation professionnelle (alternance sur statut scolaire, apprentissage, contrats de pro et les stages jeunes demandeurs d'emploi). Ce rapport avait mis en évidence notre faible connaissance des stages « régionaux » pour les jeunes demandeurs d'emploi. Or, c'est à l'évidence maintenant une composante non négligeable de notre dispositif de formation. Mais les réponses apportées sur les trois autres voies, qui prenaient en compte les types de certifications mais aussi les publics, étaient plutôt négatives en termes de concurrence : deux certifications similaires ou voisines accueillaient de fait des publics différents et répondaient donc à des formes différentes de demande sociale.

### Conclusion

On m'avait demandé de conclure sur les relations formation-emploi. C'est un exercice impossible dans la minute qui me reste. Je me contente donc de vous renvoyer au bon livre sur cette question, réalisé par le Céreq, sorti en 2008, il est toujours d'actualité et intitulé « Les relations formation-emploi en 55 questions ».

Dans ce livre, les auteurs de l'introduction insistent sur le pluriel « les » relations formation emploi qui figure dans le titre. Ils y ajoutent une troisième dimension, présente dans l'ouvrage, celle du travail pour parler des relations formation-emploi-travail.

Ils proposent de penser ces liens comme des processus, dans la façon dont se construisent et évoluent ces relations à la charnière des entreprises, des individus et des institutions. Ils soulignent aussi que ces processus sont inséparables des rapports sociaux, de coopération, de concurrence, de conflit... qui se nouent entre les acteurs concernés.

Donc pas de mécanisme simple d'adéquation, et un beau programme de recherche et d'analyse pour votre secteur.

## TABLES RONDES N°1 et 2

### Table ronde n°1 : Emploi et dynamiques territoriales

#### Intervenants & Expériences :

- **Karim OUMEDDOUR**, Vice-président de l'ANDES, Maire-adjoint en charge des sports et de la jeunesse, Ville de Montélimar
- **Sophie DARGELOS**, Vice-présidente de la CPNEF animation, CNEA
- **Yann POYET**, Collège salarié, Branche du sport
- **Catherine BEAUVOIS**, Secrétaire générale, CNEFOP
- **Franck HOURMAT**, Directeur départemental de la cohésion sociale des Pyrénées Atlantiques
- **Frédérique ROUX**, Maître de conférences, Département management du sport, Université Lyon 1-UFR STAPS

**Personne en charge du conducteur et de l'animation :** **Christophe MARTY**, journaliste AEF

#### Enjeux et perspectives de la table ronde :

Le territoire est de plus en plus évoqué. Mais de quoi parle-t-on ? Seulement d'un espace ? Sans doute pas. Cet espace est doté de services, de ressources naturelles, de ressources humaines, d'acteurs politiques et sociaux, etc. Le territoire, ainsi outillé, s'entend alors comme un espace de projet singulier.

Dans le sport et l'animation, en dépassant le modèle historique de l'engagement bénévole, la professionnalisation de l'encadrement des activités a fortement impacté les territoires. De nouvelles ressources humaines sont apparues, des compétences professionnelles ont apporté de nouvelles dynamiques aux activités sportives et d'animation.

Mais, de manière complémentaire, la professionnalisation n'est souvent permise que grâce aux dynamiques territoriales engagées par ailleurs. Les ressources financières nécessaires, l'atteinte des volumes d'activités minima justifiant un emploi, les volontés, qui permettent de passer cette étape de la professionnalisation, sont aussi le résultat de projets locaux. Cette réalité est d'autant plus présente dans les métiers de l'animation et du sport, qu'ils se situent à la confluence des domaines éducatif, social et économique.

À la fois cause et conséquence des dynamiques territoriales, l'emploi dans les métiers du sport et de l'animation est aussi en constante évolution. Les pratiques évoluent rapidement, les goûts du public s'individualisent, les politiques publiques prescriptrices des emplois (rythmes éducatifs, sport santé, accès au sport de haut niveau, inclusion sociale, etc.) sont parfois peu stabilisées. Dans cet univers mouvant, la réglementation est cependant très prégnante, notamment dans le secteur sportif.

Ainsi, la capacité à s'inscrire dans une dynamique économique, la capacité à répondre à un besoin social financé par des fonds publics et l'adaptation des compétences, apparaissent comme les conditions indispensables à la création et à la pérennisation des emplois dans les champs du sport et de l'animation. Les réponses à ces trois enjeux majeurs se construisent localement, mais rarement par un seul acteur. La coopération est donc au centre de la question du développement local en matière d'emploi et de formation dans les métiers du sport et de l'animation.

Les témoignages des participants, permettront d'aborder les trois enjeux évoqués à travers différentes questions. Comment coopérer sur un territoire ? Quels sont les jeux d'acteurs qui peuvent favoriser ou au contraire défavoriser la construction des projets locaux ? Les compétences des collectivités locales sont-elles adaptées ? Du local au national, voire au niveau européen, les politiques publiques permettent-elles d'accompagner les acteurs locaux ? Peut-il y avoir une politique de l'emploi local sans une politique locale sportive ou de jeunesse ? Comment les acteurs locaux peuvent-ils intervenir sur les acteurs de la formation professionnelle plutôt régionaux et nationaux ? Quelle gouvernance locale est appropriée ?

### **Thèmes abordés :**

- Organisation des coopérations locales en faveur de l'emploi dans le sport et l'animation.
- Organisation des coopérations verticales entre les territoires et le Département, la Région, l'État.
- Approche sociale : financement des pouvoirs publics pour la dimension sociale des activités sportives et de jeunesse.
- Approche économique : capacité / volonté des ménages à payer des prestations sportives ou d'animation.
- Formation et adaptation des compétences : comment organiser une réponse en adéquation avec les besoins des territoires ?

## Table ronde n°2 : Diversité des formes d'emploi et de sécurisation des parcours

### Intervenants & Expériences :

- **Nicolas VERDON**, Président, Fédération Profession sport et loisirs
- **Gladys BEZIER**, Branche du sport, Trésorière, CoSMoS
- **Hervé SAVY**, Doyen de l'Inspection de l'enseignement agricole, Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
- **Jean Damien TERREAUX**, CPNEF animation
- **Gérard BAUDRY**, Président, Conseil permanent des directeurs d'établissement (CPDE)
- **Philippe BANA**, Président, Association nationale des DTN

**Personnes en charge du conducteur et de l'animation :** **Christophe MARTY**, journaliste AEF

### Enjeux et perspectives de la table ronde :

Les acteurs institutionnels du secteur Sport Animation (État, mouvement sportif, mouvements de jeunesse, collectivités territoriales, branches professionnelles, fédérations...) doivent faire face aux défis des multiples spécificités sectorielles dans les relations d'emploi.

Les associations sportives et de jeunesse sont confrontées aux problèmes de la gestion de leurs emplois, au maintien de la qualification des salariés, à la construction d'emplois de qualité qui permettent aux structures de se développer, et au défi des tensions sur le marché du travail. Les professionnels du secteur « sport et animation » sont extrêmement mobiles, ce qui présente des avantages (diminution du risque de chômage, acquisition d'expériences multiples et transférables etc.), mais soulève des situations de cumuls de plusieurs emplois à temps partiel, saisonniers, voire de statuts multiples (ex : salarié/travailleur indépendant). Le poids du bénévolat est important et fait partie intrinsèque des valeurs d'engagement essentielles de l'éducation populaire. Or il arrive que ce bénévolat bascule vers un salariat déguisé dérogeant à la fois au code du travail (travail dissimulé) et au code du sport (encadrement d'une discipline sans le diplôme permettant son encadrement dans le secteur sportif).

Une question majeure, dans les champs du sport et de l'animation, est liée à la professionnalisation des métiers, et de manière corollaire à la professionnalisation des activités et des structures qui la portent. Faut-il amener des jeunes (ou non) vers un niveau IV de certification, considéré comme le niveau « pivot » d'encadrement autonome des activités sportives et d'animation ? Si oui, dans un contexte de gouvernance et de territorialisation renouvelée, comment favoriser la sécurisation des parcours tout au long de la vie (de l'orientation, du statut, en passant par le financement de la formation diplômante, l'accès à la qualification, la formation continue, la reconversion professionnelle...) ? Comment appréhender la typicité du marché du travail et des conditions d'emploi (pluriactivité, multisalariat, CDD courts, emploi public -vacataires- ...) pour permettre de véritables déroulements de carrière dans ces champs professionnels tout en répondant aux besoins des employeurs et des usagers ?

### Thèmes abordés :

- Le marché de l'emploi du sport et de l'animation
- L'accès à une certification de niveau IV
- La pluriactivité et le multi-salariat, la saisonnalité (ex : solution groupement d'employeurs ?)
- La sécurisation des parcours de formation (contexte loi 5 mars 2014, loi NOTRe, réforme certification des diplômes JS)
- Le déroulement de carrière (dans le temps, et passage entre champs professionnels)

# Éléments d'introduction aux ateliers thématiques « emploi » et « formation professionnelle » issus des rapports de l'IGJS sur la formation et la certification

M. Patrick LAVAURE,

Adjoint au chef de l'inspection générale de la Jeunesse et des Sports

L'exercice qui m'a été confié ce matin est un peu délicat et j'en appelle à votre indulgence. Il s'agit en effet d'apporter une illustration, en guise d'introduction, aux ateliers de la matinée consacrés à l'emploi et à la formation professionnelle tout au long de la vie, en s'appuyant sur les principaux éléments issus des deux rapports de l'IGJS remis par moi-même et mes deux collègues ici présents, Catherine CROISET et Gérard BESSIERE, que je salue, dans le cadre de la mission d'évaluation de la politique ministérielle de formation et de certification aux métiers du sport et de l'animation.

D'une part, l'objet principal de ces rapports, l'un consacré au diagnostic de la politique ministérielle en matière de formation et de certification, l'autre aux scénarios de réforme, ne portait pas réellement sur le thème de l'emploi (un panorama de l'emploi dans le sport et l'animation figure en annexe 6 du premier rapport). D'autre part, les éléments développés dans ces rapports et susceptibles d'être mis au crédit des travaux de la matinée pourraient apparaître incomplets au regard de la diversité des thèmes qui seront abordés ce matin et de la densité de l'actualité des questions de formation professionnelle et d'emploi, notamment liée à la mise en œuvre de la loi n°2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, dont la publication, bien qu'anticipée par les rapporteurs, est postérieure à la remise des deux rapports IGJS (décembre 2013 et février 2014).

Cependant, au-delà du plaisir partagé avec mes collègues de retrouver un grand nombre de personnes rencontrées lors de notre mission, qui l'ont rendue passionnante, cet exercice ne manque pas d'intérêt pour effectuer un retour en arrière sur les constats et les éléments d'analyse produits par la mission, sans avoir la prétention d'être exhaustif.

## I. Rappel des principaux constats et éléments d'analyse de la mission d'évaluation des politiques publiques (EPP)

En limitant volontairement mon propos aux thématiques qui seront développées au cours de la matinée, il me paraît important de rappeler les trois principaux constats portés par la mission :

### **1. celui de la pertinence du dispositif ministériel de formation et de certification, construit sur le principe de l'alternance, au regard des objectifs de professionnalisation et d'insertion sociale de ses bénéficiaires :**

- l'architecture des formations et des certifications rénovée en 1999 demeure totalement pertinente et efficace, car elle s'appuie sur un lien très fort entre apprentissages théoriques et mises en situation professionnelles
- le lien « théorie – pratique » est non seulement conforme aux principes du droit commun de la formation professionnelle continue ou, au titre de la formation initiale, à l'apprentissage, mais il permet une adaptation permanente des contenus techniques des formations et des modalités d'acquisition des compétences aux exigences de la professionnalisation, qui évoluent en permanence dans un marché de l'emploi fragile, excessivement hétérogène et protéiforme
- Le taux d'insertion des titulaires des diplômes du ministère, sept mois après l'obtention du diplôme, est très légèrement supérieur à 80 %. L'effet de levier du dispositif de formation ou de l'obtention d'une qualification sur les mesures de soutien aux parcours de professionnalisation (emplois d'avenir, contrats uniques d'insertion – contrats d'accompagnement dans l'emploi, contrats d'apprentissage) ou de soutien à la création d'emploi (« emplois CNDS » et « emplois CNDS/citoyens du sport ») est indéniable.

## **2. celui d'une complexité croissante de l'architecture des diplômes délivrés :**

- l'adaptation permanente des certifications délivrées à la diversité des demandes et à la singularité des situations d'emploi auxquels elles se réfèrent a eu pour conséquence directe de faire évoluer très fortement l'architecture des diplômes.
- cette adaptation a été à la source d'une inflation réglementaire telle qu'elle a rendu l'architecture générale difficilement lisible pour l'utilisateur et parfois même pour les agents du ministère (avec des risques contentieux réels), la réponse à l'expression de besoins épars, ayant pris le pas sur le sens et les objectifs poursuivis en 1999.
- le champ de l'animation a été manifestement épargné par cette évolution. Dans le champ sportif, l'illustration la plus marquante de cette inflation porte sur la multiplication des mentions et des certificats de spécialisation, notamment à partir de 2008/2009 et principalement pour le BPJEPS (26 spécialités, 46 unités de certifications complémentaires et 24 certificats de spécialisation), ce qui a conduit à une segmentation des diplômes composés de trajectoires souvent atomisées, mais également au constat que toutes les spécialités de diplômes créés n'ont pas fait aujourd'hui l'objet de formation et n'ont pas été délivrées.
- l'analyse de l'activité des directions régionales (DRJSCS) et des établissements par les rapporteurs a permis de relever une charge d'activités en décalage progressif et à terme incompatible avec leurs moyens d'action dans certaines régions à forte densité de formation. Cela a conduit les rapporteurs à formuler des préconisations en matière de simplification, d'allègement ou de clarification touchant à la fois les diplômes eux-mêmes, les modalités d'habilitation et de contrôle des formations, ainsi que les processus de certification. Comme vous le savez, la mise en œuvre de plusieurs de ces propositions, et pas les moindres, est engagée ou actuellement concertée avec les partenaires concernés. Par ailleurs, les premiers progrès en matière de dématérialisation réalisés grâce à l'application FORÔMES sont aujourd'hui appréciables.

## **3. celui enfin d'un déficit d'articulation et de complémentarité entre les certifications professionnelles délivrées dans les champs des métiers du sport et de l'animation :**

- sans détailler les propositions formulées qui figurent dans le rapport sur les scénarios de réforme, les rapporteurs ont considéré que la méthode la plus efficace pour simplifier l'architecture sans rompre avec son efficience, passait par la définition de nouvelles articulations entre certifications professionnelles en s'appuyant sur les voies de l'allègement, de la réciprocité de reconnaissance (BPJEPS et CQP, DES/DE/BPJEPS et autres diplômes professionnels) ou de la pleine reconnaissance comme c'est par exemple le cas pour les licences STAPS à valence disciplinaire ; mais aussi la formalisation d'un nouveau cadre conventionnel de collaborations entre le ministère et les autres acteurs (ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, conseils régionaux, branches professionnelles), tant au plan central (CNEFOP, CPC), qu'au niveau déconcentré (CREFOP, convention cadre ARF...)
- cette recherche d'une plus grande complémentarité au bénéfice d'une meilleure fluidité des parcours d'insertion et de qualification constitue également un enjeu dans le contexte européen actuel de la convergence des professions réglementées et du processus d'évaluation qui est en cours en matière d'accès aux professions, car elle doit permettre de mieux poser les termes de l'argumentation française sur la réglementation de la profession d'éducateur sportif
- la mission a également relevé l'importance d'un renforcement des collaborations au plan de l'observation de l'emploi dans le sport et l'animation, tout autant au plan national qu'à l'échelon territorial où les dispositifs mis en place demeurent inégalement développés du fait des ressources mobilisables. La mobilisation des ressources des DROEF dans chaque DRJSCS et la contribution renforcée des DRJSCS aux observatoires régionaux de l'emploi et de la formation (OREF), que les rapporteurs préconisaient, ne pourront qu'être facilitées par la mutualisation des ressources rendue possible par leur nouvelle configuration au sein des 13 régions métropolitaines. Le renforcement du dispositif national de coordination et de pilotage opérationnel des DROEF doit en être également facilité
- Enfin, les rapporteurs considéraient en décembre 2013 que l'établissement [ou le rétablissement] d'un dialogue avec les branches professionnelles, le mouvement sportif et les associations nationales de jeunesse, sur le sens et les enjeux de la formation professionnelle initiale et continue constituait une priorité et une urgence.

Force est de constater que les Assises, organisées à l'initiative du ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, avec le concours du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et des branches professionnelles du sport et de l'animation, en présence massive des acteurs de terrain, représentants des services et des établissements, du mouvement sportif et des associations de jeunesse, constituent le témoignage d'une évolution tangible des relations. Je profite à ce titre de l'occasion



qui m'est offerte à cette tribune pour saluer, avec mes deux collègues, l'importance de l'initiative prise ici, du temps d'échange que ces Assises formalisent et la qualité de l'accueil qui nous est réservé par l'équipe du CREPS. Il s'agit tout autant d'un aboutissement auquel il était particulièrement important de parvenir, que, comme l'a indiqué le ministre hier en ouverture des travaux, du démarrage d'une nouvelle étape d'action collective, bâti sur le dialogue et la confiance entre des partenaires qui n'ont logiquement pas toujours même les points de vue sur des sujets aussi stratégiques et sensibles.

## II. Pour aller plus loin dans les éléments d'analyse des deux rapports IGJS s'agissant de la relation l'emploi et la formation professionnelle tout au long de la vie

### 1. La relation entre l'emploi, la formation et la qualification est difficile à apprécier sur des marchés de l'emploi protéiformes et par nature différents :

La mission EPP conduite par l'IGJS n'avait pas pour objet d'approfondir une analyse des marchés de l'emploi dans le sport et l'animation, sujet qui bénéficiait déjà de multiples et importantes contributions. Les rapporteurs ont uniquement souhaité, à l'appui de l'annexe 6 du rapport de diagnostic, rappeler qu'il existe de réelles différences dans la structure même de ces marchés.

- Le marché de l'emploi dans le sport est protéiforme. Il est marqué par une solvabilité fragile du fait de l'émiettement de la demande et du nombre important d'emplois subventionnés, par un gisement d'emplois limité principalement caractérisé par une offre d'emploi éclatée et à temps partiel, une forte saisonnalité et une diversité d'employeurs. Pour autant, ce marché est marqué par une réelle dynamique d'évolution des emplois (+ 3,4 % d'emplois salariés par an entre 1993 et 2009) et par un taux élevé d'insertion professionnelle des diplômés sachant que l'enquête salariale du contrat d'études prospectives (CEP) de 2007 relevait que plus d'un tiers des salariés était en situation de multi-emplois, soit au sein de la branche sport, soit dans un emploi relevant de la fonction publique territoriale. L'âge moyen des salariés est plutôt jeune et leur renouvellement est rapide
- A contrario, le marché de l'emploi dans l'animation est plus structuré. Le nombre d'emplois à temps partiel y est certes important (56 à 61 % du total des salariés selon différentes études). Mais les types d'activités (animation de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents, éducation en activités sportives, animation socioculturelle) et les niveaux d'emplois (assistant-animateur, animateur, coordonnateur, directeur de structure) y sont plus stables. La taille des entreprises de la CCN-animation est différente de celle de la branche du sport : la très grande majorité des salariés relève d'une entreprise d'au moins 20 salariés (en 2012, les entreprises de plus de 20 salariés regroupent 71 % des salariés) mais les petites entreprises dominent largement (en 2012, 63 % des entreprises ont moins de 10 salariés). L'accès à un emploi stable dans l'animation s'appuie souvent sur un long parcours, dont la première étape porte sur une activité bénévole ou d'un engagement volontaire temporaire, saisonnier ou occasionnel, en particulier en accueil collectif de mineurs, et dont l'une des particularités est celle de l'accumulation d'expériences professionnelles et de formations avant d'accéder à une stabilisation dans l'emploi.

### 2. Pour autant, parmi les fortes concordances repérées dans les emplois et les métiers du sport et de l'animation, figure le lien très étroit existant entre la complémentarité des certifications professionnelles et l'employabilité

C'est bien sur le troisième constat des rapporteurs, celui de l'articulation et de la complémentarité des certifications professionnelles que les enjeux de l'employabilité sont les plus forts. C'est d'ailleurs sur ce thème que les préconisations proposées sont les plus « impactantes » pour l'architecture des certifications. Selon eux, l'hétérogénéité des situations d'emplois justifie une plus forte complémentarité des certifications. Cette complémentarité constitue un atout au regard de l'objectif d'adaptation des contenus de formation aux besoins et à la diversité des parcours. Elle est une source de simplification et d'allègement des parcours et constitue un moyen de lutter contre l'inflation réglementaire. Elle illustre et symbolise le partenariat qui, de tout temps, et notamment depuis la structuration des branches professionnelles a marqué le développement des politiques publiques du sport et de l'animation.

Nul ne peut contester ici que les liens existants entre les logiques de formation, la nature des certifications délivrées et les éléments constitutifs des emplois ont une dimension historique. A titre d'illustration, la complémentarité qui existait entre les brevets d'État d'éducateur sportif et les brevets fédéraux avant la suppression du régime de l'habilitation par la loi n°2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale n'a pas été remise en cause avec l'avènement des CQP. L'employabilité des titulaires de BPJEPS animation disposant préalablement d'une première expérience professionnelle, sanctionnée ou non par des diplômes non professionnels est plus forte.

C'est aussi pour cette raison que la mission a préconisé d'amplifier les articulations entre certifications professionnelles.

Le rapport EPP de diagnostic développe ainsi plusieurs constats s'agissant de la complémentarité des formations et des certifications délivrées :

- La complémentarité des qualifications s'inscrit bien dans une logique d'adaptation des compétences à des conditions d'exercice qui évoluent dans le temps
- C'est aussi dans cette logique d'adaptation que l'alternance est d'abord conçue comme un processus d'insertion vers le niveau de compétences exigées au regard d'une situation donnée
- C'est l'imbrication des expériences d'animation ou d'encadrement, la validation d'éventuelles qualifications non professionnelles, l'obtention de certifications professionnelles et/ou de diplômes universitaires qui rend au final, le parcours vers la qualification lisible et qui contribue à la professionnalisation. Un dispositif de certification ministériel isolé des autres certifications n'aurait pas eu beaucoup de sens à l'origine des diplômes « jeunesse et sports », il en aurait encore moins aujourd'hui
- C'est pourtant cette même imbrication entre certifications professionnelles qui peut être source de complexité des parcours de professionnalisation, d'où l'enjeu des articulations
- La complémentarité s'incarne aussi dans des logiques de territoires : qu'il s'agisse de l'élaboration de projets de formation en réponse à des besoins spécifiques identifiés au plan territorial, de la coopération d'organismes de formation sur un même territoire en vue de répondre à des besoins spécifiques en matière d'emplois ou encore du développement d'activités potentiellement génératrices d'emplois telles que celles liées à la mise en œuvre des projets éducatifs territoriaux, des différentes formes de mutualisation d'emplois (groupements d'employeurs, portage salarial) ou des nouvelles formes d'emploi et de création d'activités, les dynamiques territoriales jouent un rôle majeur dans l'articulation emploi et certifications. Les conclusions de l'étude commanditée en 2004 par le conseil national des activités physiques et sportives (CNAPS), qui identifiait de très nombreuses interactions entre les activités sportives, le territoire et son environnement, demeurent tout à fait prégnantes. Le territoire oriente la création d'activités et contribue à leur développement mais il l'a régulé également. Deux dimensions plus récentes de la structuration de l'emploi sportif mériteraient un développement spécifique si le temps le permettait : celle de la transversalité et de la mutualisation en faveur de la création d'emplois notamment dans les territoires carencés et celle de la création par de jeunes diplômés d'entreprises à objet sportif à but commercial qu'il convient d'encourager
- Il en est de même pour certaines thématiques comme la prise en compte des démarches de développement durable ou la formation citoyenne qui peuvent générer des réponses nouvelles en termes de formation et coordonnées entre l'État et les partenaires sociaux. À titre d'illustration, il est possible de rappeler que l'action n°1 de l'opération « citoyen du sports » vise à : *« Former les acteurs du sport : La formation est un levier d'action incontournable pour garantir la dimension citoyenne du sport. Toutes les qualifications, qu'elles relèvent de l'État, des branches professionnelles ou du mouvement sportif, offrent des occasions d'aborder les questions d'éthique sportive. Il s'agit de renforcer les enjeux éducatifs et citoyens dans ces formations. »*

Je ne doute pas que les ateliers thématiques de la matinée permettront d'aller au-delà de ces rappels, notamment pour réfléchir et illustrer la relation entre logiques territoriales, thématiques de promotion d'activités et complémentarité des formations et des qualifications.

Je suppose également que les ateliers portant sur la certification des compétences dans le contexte européen et des enjeux de la mobilité européenne (F2), sur la pluri-qualification (F3), sur les évolutions introduites par la loi du 5 mars 2014 en matière de gouvernance de la formation professionnelle (F5), sur l'adaptation des certifications professionnelles et la complémentarité des systèmes de formation (F6), ou encore sur l'accompagnement des jeunes les plus éloignés dans le processus de qualification (F7) mettront certainement en évidence l'importance des articulations entre type de certifications au regard de l'employabilité des éducateurs et des animateurs, employabilité qui traduit l'efficacité des liens entre l'emploi et la formation professionnelle.

Je me permets enfin d'attirer l'attention des participants inscrits à l'atelier thématique consacré aux conditions de réussite de l'alternance en matière d'apprentissage, sur le rapport réalisé par notre collègue Gérard BESSIERE, qui porte sur le développement et le financement de l'apprentissage dans les métiers du sport et de l'animation et qui a été récemment mis en ligne sur le site du ministère. Ce rapport s'inscrit pleinement dans la riche actualité de l'apprentissage (marqué hier par la signature du protocole d'accord).

## ATELIERS

### Atelier N°E1 : Des compétences et des emplois pour des projets éducatifs territoriaux

**Animateur :** Marc ENGEL (DJEPVA A3)

**Co-Animatrice :** Aurélie NICOLAIDIS (Pôle ressources national Sport, éducation, mixités, citoyenneté)

**Expert :** Didier CARRY, CNFPT Auvergne

#### **Problématique(s) / Enjeux :**

La généralisation de la réforme des rythmes éducatifs et des projets éducatifs territoriaux (PEDT) a conduit à un accroissement des besoins notamment d'animateurs qualifiés. L'enjeu est de répondre aux besoins d'abord ponctuels et de favoriser le recrutement de personnes qualifiées s'inscrivant dans une logique de professionnalisation.

#### **Les deux enjeux principaux :**

- Intérêt éducatif pour l'enfant
- Réalisation d'un projet éducatif et partagé de territoire

#### **Des bonnes pratiques :**

- Formation animateur périscolaire à un coût abordable pour faciliter l'accès des agents à la formation (CNFPT)
- Élaboration du PEDT avec une réelle concertation (CT, Éducation nationale, services de l'État, mouvement sportif, éducation populaire...)
- Formation des acteurs (passerelles entre les diplômés, articulation des diplômés...) et accompagnement des employeurs (leur vision, les prérogatives et compétences des salariés)

#### **Deux propositions ou axes de progrès :**

- Adopter un langage commun pour exprimer les compétences professionnelles associées aux certifications et diplômes
- Rapprochement entre les conseils de perfectionnement des universités, des conseils d'administration des creps et des branches professionnelles sport et animation ; pour instaurer un dialogue entre les différents acteurs, et ainsi améliorer l'articulation entre ces formations

#### **Remarques :**

- Remise en question de la réforme dans sa globalité. Quelle pérennité dans le temps de cette réforme ?

## Atelier N°E2 : Mieux observer pour mieux décider

**Animatrice :** Anne-Sophie DUMORTIER ORM (OREF PACA)

**Experts :** Alexandre PARMENT (OREF Lorraine) ; Guillaume LAURENT (OREF Pays-de-Loire) et Thomas KLEIN (DRJSCS Lorraine)

### Problématique(s) / Enjeux :

À travers l'exemple du réseau Carif-Oref (RCO), l'atelier tente de montrer que les travaux réalisés sur les territoires, en lien avec les partenaires institutionnels locaux, permettent de produire des outils d'observation utiles à la prise de décision et à la mise en place de dispositifs en région.

### Les deux enjeux principaux :

#### 1. Avoir un lieu commun, une instance, d'observation et de partage.

Il existe de nombreux lieux d'observation : le champ d'observation, la problématique dépendent du/des commanditaires, de l'objectif notamment si le but du travail est d'aider à la décision. Il serait intéressant de créer un lieu qui centralise tous les travaux. Il faudrait aussi veiller à une certaine harmonisation pour une meilleure appropriation des travaux. Ces instances régionales (la Région devenant un interlocuteur central) et une instance nationale (qui centralise tout) pourraient être des lieux où l'on présente les choses de façon distanciée.

#### 2. Avoir un socle d'observation et un langage communs.

Il existe aussi de multiples démarches et périmètres d'observation. Construire un périmètre commun (par exemple, définir le périmètre du sport au sens large et du sport au sens restreint) permettrait de mieux comprendre les résultats et de pouvoir les comparer (par exemple, d'une région à l'autre, d'une discipline à l'autre, etc.)

Çe serait parler le même langage, avoir une même démarche, construire un outil partagé.

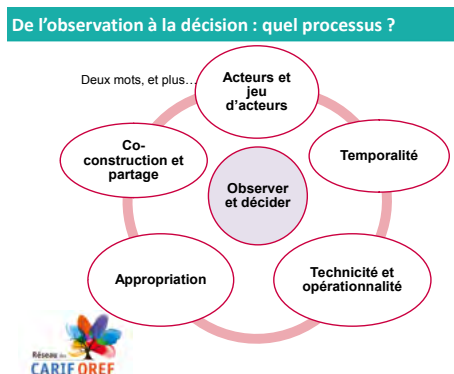
### Des bonnes pratiques :

#### 1. Associer les différents acteurs dès le début du projet.

Les exemples de travaux présentés par les OREF ont montré l'intérêt d'engager dès le départ, une démarche partagée avec les différents acteurs locaux (acteurs du sport et institutionnels). Impliquer les décideurs ne suffit pas. D'autres acteurs pourraient être concertés en amont (comme les OPCA, les partenaires sociaux, experts dans la discipline etc.) pour ouvrir le champ d'observation, pour avoir une vision plus large.

#### 2. La relation observer-décider n'est pas linéaire : l'observation doit donc d'abord servir à comprendre pour ensuite mieux décider.

Comme le souligne le schéma suivant, la relation observer-décider n'est pas immédiate et linéaire. Il est nécessaire de passer par différentes phases de construction, d'appropriation pour pouvoir au final prendre des décisions adéquates.



### **Deux propositions ou axes de progrès :**

#### **1. Accompagner l'appropriation des connaissances produites.**

Avant de décider, il faut que les acteurs s'approprient les travaux d'observation. Pour cela, il faut que ces derniers soient compréhensibles (langage simple et clair), lisibles (présentation attractive) tout en préservant la rigueur scientifique. Il est aussi nécessaire de bien communiquer (faire des résumés des travaux pour attirer le lecteur et diffuser à l'ensemble des acteurs).

#### **2. Formaliser des instances de concertation (pré et post observation) pour identifier et garantir la participation de tous les acteurs concernés.**

Deux niveaux d'installation d'instances partagées ont été proposés :

- au niveau régional car les phases de décentralisation font que les régions deviennent centrales en matière de décision ;
- au niveau national, pour coordonner harmoniser centraliser les travaux effectués en région ou au niveau national, sur des thématiques spécifiques. Outre ce travail de centralisation, l'instance nationale pourra construire des outils d'observation généraux et les proposer, les mettre à la disposition des autres acteurs. Ces outils seront définis à partir des travaux d'un groupe d'experts techniques et scientifiques ; ils devront être simples et clairs pour que tout le monde puissent s'en saisir.

### **Remarques :**

Il faut pouvoir surmonter les limites statistiques en complétant les données disponibles par une observation qualitative (permet de territorialiser les approches). On observe un décalage entre le discours « d'adéquation emploi-formation » et la réalité des professionnels qui montre que leurs carrières ne sont pas linéaires et dépendent aussi des choix de vie.

## Atelier N°E3 : Animer, encadrer, entraîner dans une exigence de développement durable

**Animateur :** Francis LABREUCHE (Mission développement durable, Direction des sports)

**Expert :** Franck NIVOIX (directeur du Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Normandie)

### **Problématique(s) / Enjeux :**

Le développement durable, une démarche plus qu'une contrainte, un vecteur et passeur de valeurs. La formation permet de concevoir des actions avec éthique et se situant dans un temps long, loin de l'action immédiate.

### **Les deux enjeux principaux :**

- L'adoption d'une démarche de développement durable par le plus grand nombre d'acteurs.
- Simplifier l'accès des organisateurs aux procédures d'organisation écoresponsable.

### **Des bonnes pratiques :**

Accompagner les acteurs en partant de leurs acquis plus qu'en imposant des contraintes sans stigmatiser

### **Deux propositions ou axes de progrès :**

- L'intégration du développement durable dans les pratiques rendra inopportune les formations spécifiques au DD. La disparition des modules spécifiques DD marquera l'atteinte de l'objectif.
- Ne pas stigmatiser mais accompagner les acteurs en partant de leurs acquis plus qu'en imposant des contraintes.

## Atelier N°E4 : Mutualisation de l'emploi et des territoires

**Animatrice :** Florence ABERLENC Directrice Profession Sports Loisirs Provence Alpes (Objectif Plus)

**Experts :** Véronique DUROY représentante du CNOSE – CRN SPORT ; Olivier BENEZIS, Directeur du Groupement d'Employeurs Profession Sport Loisirs Méditerranée ; David HECKEL, Directeur CRESS PACA – DLA Régional

### Problématique(s) / Enjeux :

Le terme de **mutualisation** est assimilé à la notion de partage, de collaboration, d'entraide... La mutualisation vise à créer des synergies entre structures par la mise en commun de compétences, à unir ses ressources à plusieurs et optimiser ses moyens. La mutualisation de compétences peut donner lieu à de nouvelles formes d'emploi et nouvelles organisations du travail.

La volonté de mettre en commun des compétences peut prendre la forme du multi salariat (mutualisation d'employeurs pour un salarié) ou le Groupement d'Employeurs (mutualisation de salariés par des employeurs). D'autres modèles alternatifs existent comme le cumul de statuts (travailleur indépendant et simultanément salarié à temps partiel), le portage salarial (travailler comme un indépendant avec un statut de salarié), l'entreprise à temps partagé (temps choisi et mise à disposition de compétences et d'expertise), selon des choix ou des nécessités de pluriactivité.

**Le secteur du sport et de l'animation** est un vecteur d'emplois important. Cependant ce secteur crée peu d'emplois ou d'activités à plein temps, sur toute une année. L'emploi dans ces secteurs se caractérise par du temps partiel, la saisonnalité, des contrats à durée déterminée et atypiques et par le multi salariat.

Les préoccupations portées par les acteurs du champ du sport et de l'animation (fédérations, mouvement sportif, ministère) sont de consolider, pérenniser et développer les emplois de la branche. Ces derniers ont initié et porté diverses expérimentations telles que :

- le dispositif « **Profession Sport** » qui naît dès le début des années 1990, suivi de la création de Groupements d'Employeurs Profession Sport et Loisirs dès les années 2007.
- une « **Analyse juridique, sociale et fiscale des formes atypiques d'organisation de l'emploi dans le secteur sport** », étude réalisée par le cabinet Amnyos et pilotée par le ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports en novembre **2007**. Cette étude analyse 10 organisations possibles de l'emploi. C'est ainsi que l'étude privilégie la création de groupements d'employeurs pour mutualiser des emplois entre structures dont les besoins de main d'œuvre sont saisonniers ou à temps partiel.
- **un guide pratique concernant les Groupements d'employeurs (GE) associatifs** édité par le ministère des Sports, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative et l'Avisé en 2011.

Ces groupements permettant de mutualiser des emplois entre des associations adhérentes par la mise à disposition de personnels. Ce guide est réactualisé en 2015. Dans le champ du sport et de l'animation, la mutualisation apparaît comme une réponse possible à la baisse des financements publics et la fragilité financière des associations, au maintien de la qualité de leurs interventions et un soutien à leur développement. **La notion de territoire**, au sens de territoire de projet, renvoie à la question du territoire pertinent à la mutualisation d'emploi et au diagnostic territorial nécessaire et préalablement à toute démarche de mutualisation. Selon son approche administrative et politique, le territoire est largement impacté par la Réforme **territoriale** en cours : la création des métropoles, la nouvelle carte des Régions (de 22 à 13 Régions), et la loi NOTRe qui vise à clarifier les compétences des divers échelons territoriaux (Région, Département, Intercommunalité et Communes). Alors que les Départements resteront chargés de l'action sociale, les Régions devraient se voir dotées de plus d'outils pour assurer le développement économique, avec notamment l'ensemble des compétences en matière de formation et d'emploi. La mutualisation d'emploi, parce qu'elle permet la création d'activités et d'emplois, renforce l'attractivité des territoires. Elle permet de regrouper et fédérer les acteurs entre eux, mixer les acteurs publics et privés. Elle favorise la cohésion sociale, le « vivre ensemble » et le développement économique des territoires. La mutualisation présente cependant des limites et un certain nombre de points de vigilance sont à respecter pour permettre les conditions de sa réussite. C'est pourquoi, la mutualisation d'emploi à l'échelle d'un territoire se doit d'être accompagnée.

### Les deux enjeux principaux :

- Favoriser la qualité de l'emploi (durabilité, conditions de travail, construire les parcours professionnels développer de la polyvalence, favoriser l'implication du salarié au projet associatif...)
- Remettre la question de la mutualisation de l'emploi dans un contexte plus global (territoire, projet, équipements...)

### Des bonnes pratiques :

La réflexion sur la mutualisation des emplois de ce secteur a vu le jour dès le début des années 1990 avec les associations « **Profession Sport** » et la création de Groupements d'Employeurs Profession Sport et Loisirs dès 2007. En mettant des salariés à la disposition d'associations ou de collectivités locales, le dispositif « Profession Sport » permet à plusieurs structures de se partager les compétences d'un même salarié et favorise la professionnalisation et la pérennisation des emplois du secteur. Le réseau national Profession Sport et Loisirs représente aujourd'hui 72 Associations PSL, 24 Groupements d'Employeurs, 12 600 clubs, associations et collectivités adhérents, 24 700 emplois gérés (soit un quart de l'emploi associatif sport/animation en France) soit 1 810 000 heures de travail mutualisées. **Source : Chiffres clés 2013 – FNPSL**

**Le Groupement d'Employeurs Profession Sport Loisirs Méditerranée** : présentation d'une réponse pertinente de mutualisation d'emploi dans le champ du sport et de l'animation à l'échelle d'une région.

**Le CNOSF** : La mutualisation est un moyen pour les clubs d'inscrire leur projet associatif dans un projet de territoire, commun avec d'autres structures et un moyen de pérennisation de l'emploi. L'enjeu pour le mouvement olympique et sportif est d'accompagner les clubs qui souhaitent créer un GE. Mobilisation des acteurs du mouvement olympique et sportif dans le développement des GE et outils à disposition du mouvement sportif : DLA, Profession Sport. **Le DLA Régional PACA** : la mutualisation d'emploi à l'échelle des territoires se doit d'être accompagnée, présentation d'accompagnements de processus de mutualisation d'emploi.

### Deux propositions ou axes de progrès :

- **Développer l'accompagnement** des structures potentiellement employeuses (DLA, CRIB, formations des bénévoles et salariés, OPCA, annuaire national des GE, formation des agents de développement...)
- **Favoriser les mutualisations intersectorielles** (la Gestion prévisionnelle des Emplois et des Compétences à l'échelle du bassin d'emploi, encourager la multi-compétences)



## Atelier N°E5 : Entreprendre dans le sport et l'animation

**Animateur :** Frédéric STEINBERG (DSC3) Direction des sports

**Co-Animateur :** Alain FOURNIER (PS) – CREPS site Aix

**Experts :** Franck VOLPI, Directeur, Tremplin sport formation ; Bernard NICOLAIDIS, Consultant, Sport Emploi Développement (SED)

### Problématiques / Enjeux :

Les mutations profondes qui traversent les sociétés industrielles confèrent à l'économie une place prépondérante. La place des TPE, qu'elles soient sous forme associative ou sous une autre forme, dans ce contexte est essentielle. Leurs caractéristiques leur confèrent une capacité reconnue pour accompagner la créativité et l'innovation et en font un des leviers majeurs d'une pensée économique renouvelée. Michel Crozier avait déjà montré que l'innovation pendant les 30 glorieuses avait été le fait des militants de la société civile qui avaient investi le champ de l'entreprise pour la remettre « à l'heure » de la société. Aujourd'hui, les acteurs sportifs, (y compris fédéraux), et culturels, investissent à leur tour le monde de l'entreprise en y introduisant des innovations qui touchent tout autant les produits et services, les clientèles et les marchés que les modèles économiques auxquels ces entreprises se réfèrent. Les activités que l'INSEE recense dans les divisions 90 et 92, sous le terme d'« Activités créatives, artistiques et de spectacle » et d'« Activités récréatives, culturelles et sportives », sont au cœur de ces dynamiques. Essentiellement composées de petites unités, elles ont connu une croissance particulièrement forte ces dernières années et ont montré une résistance remarquable à la crise de 2008. Si les associations proposant des activités culturelles, sportives et récréatives et de loisirs, ne représentent que 8,1 % des effectifs des associations en 2009, l'évolution de leur masse salariale sur les 11 dernières années est parmi les plus importantes observées dans le monde associatif (+70 %). Même si cela peut choquer certains, le mot « entreprise » signifie association (association fournissant des prestations à ses adhérents ou association faisant payer ses prestations, comme l'UCPA) qu'entreprise à but lucratif. Les activités sportives et culturelles, sont en progression constante dans la société française depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle. La démocratisation de l'éducation, de la culture et du sport, la réduction du temps de travail ainsi que l'allongement de la durée de la vie, comme le lien devenu aujourd'hui apparent entre santé bien-être et activités physiques, ont conféré à ces activités une place majeure dans la vie des français. Ces quelques constats rapidement présentés rendent compte d'une lame de fond que la crise financière de 2008 a amplifiée sans pour autant, semble-t-il, affecter le comportement des réseaux en charge de l'accompagnement à la création d'entreprise ou modifier le rapport des créateurs dans ces secteurs à ces mêmes réseaux, voire à l'entreprise.

Dans ces secteurs du sport, des loisirs et des pratiques culturelles, les structures spécialisées dans l'accompagnement de ces créateurs sont rares et celles qui ont pignon sur rue sont souvent installées dans des agglomérations qui ont depuis longtemps considéré la culture ou le sport comme un élément majeur de leur positionnement concurrentiel.

Cette situation met la plupart des créateurs dans un état d'isolement, peu propice à la dynamique que nécessite un projet de création. Pourtant, ces créateurs sont dans des démarches qui nécessitent rigueur et professionnalisme. Dans le secteur du sport et des sports et loisirs de nature en particulier, nombreux sont ceux qui empruntent la voie de la création d'entreprise en se faisant accompagner. Le mot « entreprise » ne semble plus être tabou.

Depuis plusieurs années le ministère s'est engagé dans l'accompagnement des porteurs de projet à la création d'activité, en sortant un guide dédié qui apporte des réponses pratiques aux porteurs de projet et aux réseaux qui les accompagnent, des ressources web régulièrement enrichies de nouvelles fiches dématérialisées (programmation européenne 2014-2020, activités du cirque, sports urbains, agences événementielles sportives, bientôt ESS, et auto-entrepreneuriat)

<http://www.sports.gouv.fr/guide-creation-entreprise/>

<http://www.sports.gouv.fr/guide-creation-culture/>

### Les deux enjeux principaux :

- La place de la démarche entrepreneuriale à côté ou avec le secteur associatif
- La lutte contre l'isolement des porteurs de projet qu'ils soient dans une démarche individuelle ou collective

### Deux proposition ou axes de progrès :

- Rapprocher le secteur sportif du champ de l'économie sociale et solidaire dont il ne « fait pas vraiment partie ». Des outils existent pour entreprendre collectivement dans le champ coopératif (SCIC, CAE)
- Accompagner les porteurs de projet dans leur projet économique, et les orienter vers les « bons statuts »

### Des bonnes pratiques :

#### Franck VOLPI : Tremplin Sport Formation

Reprise de l'activité de l'ancien CREPS de Voiron dans le cadre d'une association, puis d'une SCOP. Construire une équipe, accompagner le changement, adapter l'offre à la demande, diversifier son offre aux entreprises loisirs tous publics, santé bien vieillir, sur son territoire, Pole service sport-santé, et Culture, monter en qualité, adapter l'outil, Analyser son environnement et avoir une vision claire traduite dans un projet décliné en actions :

- un accompagnement /protocole sur 3 ans
- un modèle économique viable
- une complémentarité avec les projets du mouvement sportif

#### Bernard NICOLAIDIS (Sport Emploi Développement) : Présentation d'un dispositif expérimental de soutien à la création d'entreprise propre au secteur du loisir sportif. (PACA)

- 65 projets pour 71 porteurs de projets
- 40 % salariés / 38 % D.E. / 15 % auto-entrepreneurs / 8 % étudiants
- 64 % BP, DEJEPS / 19 % STAPS / 5 % Titre prof / 12 % sans
- 3 % vers EURL, 39 % en association, 57 % ne sait pas
- 63 % projets individuels 37 % projets collectifs

### Des points qui questionnent

- La responsabilité financière de l'entrepreneur
- La responsabilité économique
- Un besoin d'adapter les outils (budgétaire / Rh)
- La nécessité de s'associer (autres secteurs / salariés)

### Remarques :

Attention de ne pas déstabiliser le salariat associatif en orientant vers l'auto-entrepreneuriat sans que cela résulte d'un vrai projet entrepreneurial, mais d'un « calcul » de la structure.

## Atelier N°E6 : L'éducation populaire et le métier d'animateur

**Animateurs :** Anne SARA (DJEPVA) et William VERRIER (DJEPVA)

**Co-animateur :** Richard REBOUL (CREPS PACA)

**Experts :** Bernard GINER (FRANCAS) et Jean-Baptiste CLERICOT (CEMEA)

### Problématique(s) / Enjeux :

L'éducation populaire est un engagement qui vise à former « *des hommes qui raisonnent et non des hommes qui croient* » (Condorcet).

Avec le déclin du mouvement ouvrier, cet engagement propre à l'éducation populaire s'est transformé en une vision plus neutre, plus professionnelle = l'animation socioculturelle. L'animateur peut-il s'appuyer sur cet engagement humaniste tout en conservant une neutralité professionnelle ? Comment les évolutions institutionnelles (organisation territoriale etc.) impactent-elles le métier d'animateur ? Quelles sont les synergies partenariales pertinentes à développer sur les territoires ?

Par ailleurs, le contexte général demeure complexe. D'un point de vue sociétal, les enjeux actuels questionnent la notion de « vivre-ensemble » et les valeurs de la République. Quels moyens une société se donne-t-elle pour former sa jeunesse ?

D'un point de vue organisationnel, certaines réformes impactent fortement le territoire et les pratiques (loi NOTRe, réforme des rythmes éducatifs, etc.). Et se pose alors la question de la mise en œuvre des politiques éducatives territoriales.

### Les deux enjeux principaux :

- Le premier enjeu repose sur la prise en compte de l'impact des métiers de l'animation dans la société. Il s'agit de questionner le « sens » du métier et de son utilité sociale au travers de déclinaisons concrètes. Par ailleurs, que cela soit dans le champ éducatif, sportif ou culturel les références à l'éducation populaire doivent être (ré) affirmées plus largement.
- Le second enjeu repose sur la nécessité de créer davantage de liens transversaux et de partenariats entre l'État, les collectivités territoriales et les associations.

### Deux propositions ou axes de progrès :

- Le premier axe de progrès serait de rendre plus visible la profession d'animateur au sein de la société et de mieux la cerner en terme d'obligation de formation et/ou de qualification. Cette préconisation devrait être assortie d'un renforcement de la présence de l'État dans ses fonctions d'accompagnement et de régulation tant au niveau national que sur les territoires.
- Le deuxième axe de progrès est orienté vers la nécessité de faire évoluer l'agrément jeunesse et éducation populaire (JEP), notamment au travers d'un niveau d'exigence plus élevé de la part des services de l'État lors de la délivrance de cet agrément. La durée de l'obtention de cet agrément est certainement à revisiter.
- Le troisième axe de progrès est de revisiter les formations en prenant davantage en compte les liens entre la qualification, la certification et la professionnalisation. Le principe énoncé est de continuer à favoriser la technicité des métiers tout en conservant et/ou en réintroduisant du « sens ».
- Le quatrième axe de progrès est de clarifier le cadre d'exercice du secteur non-professionnel de l'animation (animation volontaire) et de structurer davantage l'animation professionnelle (en réglementant davantage comme dans le domaine sportif par exemple). Par ailleurs, il apparaît que la logique d'appel d'offre vient percuter les valeurs de l'éducation populaire et contribue à faire globalement baisser la qualité éducative.

## Atelier N°E7 : Des métiers porteurs de citoyenneté

**Animateurs :** Renaud de VEZINS (Pôle ressources Éducation mixité citoyenneté) ; Corinne MARTIN (CREPS PACA site AIX)

**Experts :** Olivier DURAND (CD UFOLEP83) ; Catherine BONDU (FSCF) ; Yahya BENBOUZIANE - Maison pour tous du Kallisté à Marseille

### Problématique / Enjeux :

Dans une société en profonde mutation et en constante évolution, les professionnels du sport et de l'animation se doivent non seulement de suivre ces évolutions, mais également de les accompagner et, au mieux, de les anticiper.

Ils sont quotidiennement confrontés, qu'elles que soient leurs fonctions, à des publics en constante évolution et souvent en manque de repères. Pour ces publics, ils représentent une référence éducative et doivent être non seulement les « porteurs » mais aussi les « passeurs » des valeurs de notre société en réaffirmant la force et l'actualité des principes et des valeurs de la citoyenneté, principes et valeurs qui sont le fondement de notre société et permettent le « vivre ensemble ».

Les professionnels de l'animation et du sport doivent donc être en mesure de penser et construire leur action en cohérence avec ce qui fonde la cohésion de la société française, contribuant ainsi activement, avec les autres acteurs éducatifs, à l'éducation aux valeurs citoyennes des publics dont ils ont la responsabilité.

Comment être un professionnel en interaction constante avec les évolutions de la société et des publics ? Comment repérer, accompagner et anticiper les enjeux de société ? Comment construire les outils adaptés et répondre aux besoins et attentes des publics ? Pour porter et transmettre ces valeurs citoyennes en adaptant constamment son discours et son action aux évolutions de publics très diversifiés.

Et par conséquent : quelles compétences à acquérir et à mettre en œuvre dans ses pratiques professionnelles pour penser et agir dans une démarche d'éducation à la citoyenneté ?

### Les enjeux principaux (dégagés lors de l'atelier) :

- **Contour et finalité :** Bien circonscrire le contour de la citoyenneté et de la finalité de la démarche d'éducation à la citoyenneté.
- **Les représentations du métier :** Réaffirmer le rôle éducatif des animateurs et des éducateurs sportifs dans les formations. En effet, dans le sport en particulier, les stagiaires ont une représentation de leur métier limitée bien souvent aux seules techniques d'apprentissages liées à l'activité elle-même. Cette représentation n'inclut pas (ou peu) la fonction d'éducation, y compris celle liée à la notion de citoyenneté. Il faut donc changer la représentation du métier auprès des stagiaires en formation.
- **L'engagement :** Avoir des formateurs/éducateurs/animateurs conscients de la nécessité d'un engagement actif dans une démarche volontaire d'éducation citoyenne.
- **La posture :** Avoir des animateurs/éducateurs formés à intervenir de manière adaptée lorsqu'ils sont confrontés à une situation de conflit. Travailler sur la posture à avoir, en formation initiale comme en formation continue.
- **Communauté éducative :** En formation comme en situation professionnelle, il est indispensable d'avoir une équipe qui partage les mêmes objectifs éducatifs, d'où la nécessité de travailler cette question en équipe.
- **L'alternance :** La formation étant en alternance, il est indispensable de mieux prendre en compte la structure d'accueil comme lieu éducatif à part entière dans le cycle de formation.
- **Mixités :** Favoriser les mixités tout au long de la formation. L'éducation à la citoyenneté ne se faisant pas dans un « entre-soi » mais bien avec les autres. Ces mixités devant donc provoquer l'échange et faciliter le vivre ensemble.

### **Des bonnes pratiques :**

#### **L'UFOLEP du Var :**

L'UFOLEP du Var anime différentes séances de découverte sportive pour les jeunes suivis par la PJJ. Cette action se traduit par la mise en place de deux séances de découverte sportive par semaine pour les jeunes, auprès des différentes structures (centre éducatif fermé, milieu ouvert, UEAJ...), ainsi que deux séances au quartier des mineurs. La pratique sportive y est abordée comme un média qui permet de travailler le projet du jeune. Une fiche d'évaluation du jeune, dans laquelle les critères de respect, d'assiduité, de ponctualité et de solidarité font partie intégrante de son dispositif de suivi.

Dans le cadre de ce partenariat, l'UFOLEP met aussi en place des séjours sportifs, qui ont pour objectif de sortir le jeune de ses repères habituels et de travailler sur le cadre et les codes collectifs. Les jeunes sont impliqués sur la conception même des différents projets.

#### **Maison pour tous du Kallisté :**

Animation multisports avec comme projet d'accroître la fonction éducative et sociale du sport, à savoir : sensibilisation aux dérives du sport, prévention, éducation citoyenne, lutte contre la sédentarité et l'isolement.

Objectifs généraux :

- Valoriser les fonctions sociales et éducatives du sport ;
- Utiliser le sport comme outil et support pédagogique de prévention des conduites à risques et de préservation de la santé.

L'évaluation est quantitative et qualitative :

Quantitative : Participation de la population et taux d'assiduité

Qualitative : Constitution du groupe. Evolution des comportements individuels et collectifs, respect au sein de la structure (respect du matériel ; d'autrui, partenaire ou adversaire ; de l'encadrant ; des horaires ; du règlement.....), prise de responsabilité et implication de la population.

#### **La FSCF :**

Le projet de la Fédération Sportive et Culturelle de France s'attache à former des animateurs/éducateurs compétents en technique et possédant la valeur éducative nécessaire.

L'institut de formation Forma' inscrit ses actions dans le cadre du développement du projet éducatif FSCF, social et solidaire. Les formations ont pour mission essentielle de mettre l'accent sur le stagiaire. La première réflexion a donc été de s'interroger sur qui elle forme ? Quels éducateurs la FSCF souhaite-t-elle former ?

Cela se traduit pendant les actions de formation par :

- une démarche pédagogique active et expérientielle qui place le stagiaire en tant qu'acteur de sa formation : rendre les jeunes responsables, ouverts, curieux, capables d'esprit critique ;
- une orientation éducative et un accompagnement du stagiaire : faire avec et non à la place ;
- la mise en place de temps collectifs : mettre l'accent sur les valeurs du vivre ensemble, le sens du collectif ;
- une accessibilité de la pratique, de la formation : des contenus de formation visant la mixité, l'intégration de personnes en situation de handicap, en difficulté de santé...

De même, la structure associative, structure majeure de mise en pratique du stagiaire (temps de l'alternance) est présentée et vécue comme un lieu de vie, lieu de valeurs, lieu de bonnes pratiques, lieu de lien social, lieu d'apprentissage, lieu de repères : éducation, ouverture, solidarité, respect... = structure actrice de l'éducation.

Également, la FSCF mise sur un dialogue entre les différents acteurs : structure d'accueil, tuteur, stagiaire, organisme de formation.

La formation est un outil et un lieu d'éducation.

## Atelier N°F1 : L'apprentissage, les conditions d'une alternance réussie

**Animateur :** Thibaut DESPRES, adjoint du bureau C2 à la Direction des Sport (coordination des certifications et du service public de formation).

**Co-Animatrice :** Flavie BARILLER, responsable département formations, CREPS PACA.

**Experts :** Bernard ALLEMAN, secrétaire général de la Fédération Nationale des Centres de Formation d'Apprentis Sport Animation et Tourisme Social – directeur CFA FuturoSud ; Frédéric BAS, directeur du pôle RH UCPA sport loisirs – représentant COSMOS.

### Problématique(s) / Enjeux :

Les formations dites par apprentissage le sont par alternance, sous contrat de travail spécifique, réservées aux 16-25 ans. L'apprentissage est caractérisé par l'acquisition de compétences professionnelles en entreprise, complété par des temps théoriques en Centre de Formation d'apprentis (CFA) ou en section d'apprentissage (SA) d'un établissement d'enseignement public ou privé. Cette formation a pour finalité l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique du second degré ou supérieur, un titre d'ingénieur ou un titre reconnu par l'État.

L'apprentissage est un dispositif en concordance directe avec les diplômes des métiers du sport et de l'animation. C'est une voie de formation professionnelle initiale qui prépare les jeunes de 16 à 25 ans à un métier et à un diplôme professionnel inscrit au répertoire national des certifications professionnelles. Cette formation repose sur deux piliers : l'entreprise qui dispense la formation pratique et le CFA qui dispense la formation théorique.

Politique gouvernementale prioritaire, l'apprentissage voit divers plans de relance et de développement. Dans le champ de l'animation et du sport la volonté est de doubler le nombre d'apprentis entre 2015 et 2017, pour atteindre 6 600.

Les acteurs de la formation en alternance sont a priori forts différents : praticiens, maître d'apprentissage, théoriciens formateurs, spécialistes disciplinaires, professeurs généralistes ...

L'apprentissage favorise une insertion professionnelle réussie grâce à une sécurisation des parcours pour les apprentis et une sécurisation financière et pédagogique pour les employeurs.

**Ainsi, comment les différents acteurs impliqués dans le dispositif de l'apprentissage peuvent s'assurer d'une réussite pleine et entière pour l'apprenti ?**

**Que mettent-ils en œuvre pour y parvenir ; quels points de vigilance doivent-ils avoir ?**

### Les deux enjeux principaux :

#### 1. Acquérir des compétences professionnelles qui débouchent sur un diplôme : « approche Métier »

Il convient d'être vigilant sur des aspects fondamentaux pour mettre en place une formation par l'apprentissage dans les meilleures conditions pour un apprenti :

- L'alternance mise en œuvre au sein des formations en apprentissage doit permettre deux rapports aux savoirs, deux lieux dans le projet de l'apprenti.
- Ces deux rapports et lieux, ne doivent pas être juxtaposés, mais mis en cohérence avec un référent, le tout dans une *approche métier*.
- Le projet de formation doit être mené avec l'employeur qui permet une interface « emploi – formation »
- Même si la recherche du rythme et du volume de l'alternance « optimal » n'existe pas, elle doit répondre néanmoins à ce que le temps en entreprise soit supérieur au temps en centre. Cela peut prendre des formes très diverses (2 jours – 2 jours ; périodes longues comme une saison estivale...)

### 2. Limiter les nombreux verrous administratifs

Force est de constater que certains cadres réglementaires sont trop rigides et n'apportent pas assez de souplesse à une voie de formation qui s'adapte perpétuellement au vu des exigences du monde du travail.

- Les demandes de pièces administratives peuvent être exigées dans un temps qui n'est pas opportun, remettant parfois en cause la formation de l'apprenti.
- Les calendriers des différents acteurs institutionnels qui se confrontent les uns aux autres (avec leurs propres exigences administratives), rendant parfois impossible la mise en place de formation.

Ces quelques éléments administratifs ne sont pas exclusifs de certaines difficultés au développement de l'apprentissage. Il convient également de signifier que ce n'est pas le manque d'apprentis qui est constaté, mais aussi bien le manque parfois observé de formations disponibles, d'employeurs potentiels ou encore de maîtres d'apprentissage.

#### Des bonnes pratiques :

- Proposer des formations plus longues, donc plus formatrices et plus sécurisantes pour l'apprenti, mais aussi des compléments de formation comme par le biais d'une bi-qualification ou de modules complémentaires, accroissant ainsi les compétences professionnelles de l'apprenti (langues étrangères, éducation à la citoyenneté ...).
- Plateforme mutualisée des CFA Sport Animation Tourisme, via le Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) qui soutient la FNCFA SAT. Cette plateforme permet d'offrir des conditions optimales aux apprentis via un dispositif pédagogique de formation individualisé et à distance (géo-localisation des hébergements, entreprises, ... via un smartphone).

#### Deux propositions ou axes de progrès :

- Mobiliser l'OPCA unique sur la formation des structures employeuses d'apprentis
- Évolution des textes réglementaires qui vont assouplir les contraintes administratives

#### Remarques :

- Réel engouement collectif pour cette voie de formation.
- Il convient de surpasser le déficit d'image de l'apprentissage, par des outils de communication ciblés auprès des employeurs et des collectivités territoriales

## Atelier N°F2 : Certifier les compétences dans le contexte européen – enjeux et réalités de la mobilité en Europe

**Animateurs :** Laure DUBOS (DSC1) et Michel BELLEY (CREPS PACA)

**Experts :** Romain FERMON (ENGSO Youth) ; Sébastien BUISINE (EASE) ; Anne-Marie CHARRAUD (Experte indépendante)

### Problématique(s) / Enjeux :

Dans un contexte d'emploi difficile, la mobilité apparaît comme un outil déterminant de lutte contre le chômage et constitue une priorité portée par la Commission Européenne. Qu'elle soit à des fins d'apprentissage ou à des fins professionnelles, la mobilité pose la question de la définition de standards communs aux États membres en matière de compétences en général, et de qualifications en particulier.

Dès lors, comment promouvoir des mobilités constructives qui valorisent les compétences acquises en préservant le dialogue social et la qualité des qualifications ? Quelles sont les conséquences de la mobilité sur le « modèle français » ?

### Les deux enjeux principaux :

1. La construction d'une définition commune des métiers du sport et de l'animation au sein de l'Union Européenne et des compétences attendues
2. La reconnaissance de correspondances entre les différents systèmes de certification et de formation européens

### Des bonnes pratiques :

#### Témoignage n° 1 : Devenir un jeune travailleur européen – l'expérience ENGSO Youth par Romain FERMON

Lors de ce premier témoignage, la mise en œuvre du dispositif « Erasmus + » est présentée à travers l'expérience de ENGSO Youth, organisation non gouvernementale européenne de jeunesse dans le domaine du sport, dont les principales missions sont la promotion de l'éducation, de la santé, de l'emploi, de l'inclusion sociale, de la mobilité, du volontariat et de la participation des jeunes à travers les pratiques et les structures sportives. ENGSO Youth développe et est partenaire de projets en collaboration avec des organisations de jeunesse et/ou sportives situées dans les différents États membres de l'Union Européenne.

Les problématiques rencontrées pour la mise en œuvre d'un projet « Erasmus + » sont les suivantes :

- comment valoriser et rendre visibles les différents parcours au niveau européen ?
- comment favoriser une meilleure articulation des parcours au niveau national ?
- comment définir des correspondances entre les systèmes nationaux et l'EQF (cadre européen des certifications) ?
- comment valider les compétences acquises par l'éducation non formelle et informelle ?

Des pistes de réponse sont apportées par le traité de Lisbonne avec notamment l'idée de valider des compétences transversales acquises dans le cadre de son expérience sportive (en tant que pratiquant, dirigeant de structure, éducateur sportif, ou volontaire). Dans un contexte européen qui se caractérise par la diversité des systèmes de formation, la collaboration des différentes instances, nationales et européennes, est un élément incontournable d'une mobilité effective.

Réflexions émises lors des débats :

1. Le système français *manque de lisibilité* en raison de la pluralité des certifications existantes et reconnues dans le cadre de l'obligation de qualification prévue par le code du sport. Dans certains États, la profession d'éducateur sportif n'est pas ou peu réglementée, ce qui pose à l'inverse la *question de la sous-qualification*.



2. Au regard de l'objectif d'employabilité, la mobilité et la reconnaissance des qualifications au niveau européen sont des *enjeux prioritaires pour certaines professions* : exemple des guides de haute montagne avec la création d'un standard de formation commun.
3. En raison de la nature même du métier d'éducateur sportif, et plus particulièrement dans le secteur du tourisme sportif, *la mobilité doit être reconnue comme une compétence en tant que telle* (capacité à accueillir de la clientèle étrangère, capacité d'adaptation et de reconversion pour les carrières courtes).
4. La mobilité est un *outil d'inclusion sociale*, de partage et de connaissance de l'autre.
5. L'EQF est basé sur une lecture des compétences acquises par les formations ou les expériences (connaissances, aptitudes et savoir faire). Il est illusoire de vouloir faire à l'identique dans tous les États mais il convient de *rechercher des correspondances* entre les différents systèmes européens afin de favoriser la mobilité.

### Témoignage n° 2 : La construction d'un dialogue social européen du sport par Sébastien BUISINE (EASE)

La volonté de structurer une gouvernance européenne dans le domaine du sport n'est pas nouvelle. Dans cette perspective, le dialogue social européen (DSE) est un outil intéressant dans la mesure où il constitue un espace consultatif qui favorise la négociation collective au sein des différents secteurs professionnels.

Le DSE suppose cependant deux préalables : l'existence d'un dialogue social national d'abord ; l'existence et la reconnaissance mutuelle des partenaires sociaux au niveau européen ensuite.

Ainsi, dans le secteur du sport, les travaux ont été initiés fin 2002 mais se heurtent à plusieurs difficultés :

- la diversité des situations des partenaires sociaux dans les différents États membres (reconnus aux niveaux national et européen, ou seulement au niveau national, ou simplement inexistantes) ;
- la diversité des systèmes de gestion du sport selon les États membres ;
- la coexistence de 3 secteurs très différents : le sport professionnel, le secteur du fitness, le sport associatif ;
- la forte mobilité des éducateurs sportifs dont la profession n'est pas réglementée de la même manière dans les États membres (voire pas réglementée).

Dans ce contexte complexe, les partenaires sociaux, représentés par Uni Europa pour les salariés et EASE pour les employeurs, s'emploient depuis 2008 à définir des cadres communs à l'exemple des minima requis d'un contrat de travail, la sécurité et la santé au travail. Comme dans le domaine des qualifications, l'objectif n'est pas d'unifier mais d'harmoniser autour d'un dénominateur commun afin d'accompagner la mobilité.

Sur la base de ces travaux et de leur avancée, la Commission Européenne sera amenée dans les années à venir à décider de l'opportunité d'un DSE du sport ou non.

Réflexions émises lors des débats :

1. La construction d'un DSE requiert la définition préalable du ou des métiers exercés par l'éducateur sportif. Ainsi, en France, l'éducateur sportif est reconnu comme un professionnel à part entière. Dans certains États membres, au contraire, seul le métier de manager de structure est reconnu, avec des éducateurs sportifs salariés dont l'emploi correspond plutôt à un « job étudiant » saisonnier et peu qualifié.
2. Cette conception française plus large du métier est souvent liée à un objectif d'employabilité : plus on a de compétences, plus on augmente son employabilité. Elle permet également d'éviter une « atomisation » de la profession par la création de spécialistes qui ne seraient employables que sur des niches d'emploi, sur des activités précises ou avec des publics limités. Cette volonté affichée de polyvalence emporte inévitablement des exigences plus élevées en matière de qualification.
3. La mobilité géographique concernant certaines activités de nature est « à sens unique », la majorité des espaces de pratique se situant sur le territoire français.

**Deux propositions ou axes de progrès :**

1. Engager des travaux de comparaison entre les différents systèmes européens, avec une mobilisation de l'ensemble des acteurs à l'échelon national ;
2. Promouvoir la mobilité des apprenants comme un outil d'acquisition de compétences, et notamment de compétences transversales. Faire de la mobilité une compétence en soi.

**Remarques :**

La diversité des représentations et modèles au sein même du secteur sportif français rend difficile la définition d'une position commune présentée comme solution unique.

## Atelier N°F3 : Organiser la pluri-qualification

**Animateurs :** Thierry BEDOS, Pôle de Ressources National des sports de nature ; M. FARGIER, CREPS PACA, site de Boulouris

**Experts :** Herve SAVY, Inspection de l'enseignement agricole ; Gladys BEZIER, CPNEF du sport (CoSMoS) ; Antoine PROST, CPNEF de l'animation (CGC)

### Problématique(s) / Enjeux :

Une volonté des autorités certificatrices et des branches professionnelles peut-elle permettre la construction de parcours de formation individualisés basés sur l'acquisition de compétences variées et reconnus par des qualifications adéquates ?

### Les deux enjeux principaux :

- Accompagner l'acquisition progressive de compétences professionnelles en phase avec le territoire d'implantation de l'éducateur/animateur
- Outiller le financement de la pluri qualification

### Des bonnes pratiques :

Bi qualifications dans le domaine du sport et de l'animation dans l'enseignement agricole

### Deux propositions ou axes de progrès :

- Communiquer et valoriser les possibilités d'individualiser des parcours de pluri qualification (équivalences académiques, adaptation des parcours au profil des stagiaires), y compris interbranche (animation/sport)
- Mieux identifier les besoins complémentaires aux diplômes pivots, en étant plus volontariste sur les partenariats territoriaux

### Remarques :

Mettre de la cohérence entre les acteurs en facilitant les reconnaissances d'acquis, les habilitations.

## Atelier N°F4 : Une gouvernance renouvelée pour la FPTLV : la loi du 5 mars 2014

**Animatrice :** Annie LAMBERT-MILON (chef du bureau DS.C2 – direction des sports)

**Experts :** Catherine BEAUVOIS (secrétaire générale du CNEFOP) ; Franck SEGUIN (collège employeurs de la CPNEF animation ; Yann POYET (collège salariés de la CPNEF animation) ; Jean -Marie LUTTRINGER (JML conseil)

### Problématique(s) / Enjeux :

A l'issue de la conférence sociale de juin 2013, mandat a été donné aux partenaires sociaux de proposer une réforme de la formation professionnelle avec pour objectifs de :

- réorienter les fonds vers les plus éloignés de l'emploi
- lutter contre le chômage et favoriser l'emploi
- revoir la gouvernance.

Suite aux travaux engagés, a été publiée, le 5 mars 2014, la loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale qui :

- refonde la formation professionnelle avec la création d'un compte personnel de formation
- réforme l'apprentissage avec la révision des règles de gestion et d'affectation de la taxe
- réforme le financement de la formation professionnelle par la création d'une contribution unique de 1 % sur la masse salariale de toutes les entreprises de plus de 10 salariés
- instaure une nouvelle gouvernance et une meilleure représentativité.

Cette nouvelle gouvernance implique que les Régions deviennent le lieu de pilotage central en matière de formation professionnelle et, pour ce faire, des compétences nouvelles sont dévolues aux conseils régionaux :

- formation des publics spécifiques (détenus, demandeurs d'emploi et handicapés...)
- formations relatives au socle de connaissances et compétences pour les personnes en recherche d'emploi
- financement de la rémunération des demandeurs d'emploi non indemnisés stagiaires de la formation professionnelle
- accompagnement des candidats à la VAE
- coordination de l'achat des formations collectives pour les demandeurs d'emploi
- élaboration et pilotage des contrats de développement de l'apprentissage.

Cette gouvernance est fondée sur l'équilibre entre État, Régions, et partenaires sociaux. Ainsi :

- l'État reste l'autorité responsable de la politique nationale de l'emploi
- la formation professionnelle des jeunes, des adultes et le SPRO sont de la responsabilité des Régions
- la formation professionnelle des salariés est de la responsabilité des partenaires sociaux.

L'année 2015 a donc vu la mise en place de :

- la gouvernance publique : avec le CNEFOP (conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle) et les CREFOP (conseils régionaux de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles)
- la gouvernance paritaire : le COPANEF (comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation) et les COPAREF (comités paritaires interprofessionnels régionaux pour l'emploi et la formation).

L'année 2016 verra encore de nouveaux changements avec la réforme territoriale en cours.

Quel état du partenariat actuel et quelles grandes échéances encore à venir ? Les questions d'aujourd'hui et celles en suspend ?

Quel est et quel sera l'impact sur le champ de l'animation et du sport de cette nouvelle donne ? Comment ces champs se positionnent-ils (poids et représentation des branches de l'animation et des sport ? stratégies ?) ? Comment se situent-ils dans la formation initiale ? Quels chantiers doivent-ils avancer ? Quels défis ont-ils à relever ?

Quelle stratégie à mettre en œuvre pour sécuriser l'offre de formation et les financements dans ce secteur ?

### **Les deux enjeux principaux :**

- **Faire reconnaître l'existence des secteurs de l'animation et du sport dans le jeu complexe des différentes représentations et instances tant au plan national que régional :**

Les cartes ont été rebattues. Deux systèmes de gouvernance existent dorénavant : le quadripartisme (CNEFOP et CREFOP) et le paritaire (COPANEF et COPAREF).

De nouveaux équilibres sont à trouver entre les acteurs : avec qui faut-il travailler et comment trouver et approcher les personnes qui feront levier ?

La représentation des acteurs du champ de l'animation et du sport est à réorganiser avec le risque de les voir tenus éloignés des lieux de décision : il existe de forts enjeux autour de l'interpro et les différences de culture se font sentir ; il est nécessaire d'interroger les pratiques des uns et des autres.

Tout se joue dans la capacité des acteurs d'organiser la concertation et de l'anticiper très en amont : il y a plus que jamais nécessité impérieuse de rechercher les complémentarités.

Or le cadre vient à peine de se stabiliser que la réforme territoriale va le remettre en jachère.

- **Faire face à la nécessité d'être présent et agissant dans les nouveaux territoires :**

On comprend dès lors l'obligation d'être présent ou représenté dans tous les lieux d'influence et de décision.

On voit bien la nécessité de renouveler la nature des partenariats : les ambitions doivent être partagées, la relation doit être continue, il faut arriver à co-construire les réponses.

Il est nécessaire d'installer ces partenariats dans de nouveaux cadres : conventions, protocoles, comités de concertation vont se multiplier.

Se pose donc la question de la capacité des acteurs de ce partenariat non seulement à être présents sur le territoire mais aussi à répondre aux sollicitations en tant que de besoin : pour plus d'efficacité il faudra trouver les lieux stratégiques où il faudra être présent.

La maîtrise de l'articulation des mécanismes financiers sera également incontournable.

Enfin, afin d'éclairer les décisions il sera nécessaire d'être mieux armés en matière d'observation.

### **Deux propositions ou axes de progrès :**

- **Peser dans les espaces institutionnels avant les prises de décisions :**

Il s'agit d'inverser la situation actuelle à savoir une association trop tardive aux décisions qui laisse donc peu de marge d'infléchissement possible.

- **Trouver des points de rencontre de co-construction accessibles aux différents acteurs du territoire afin d'éviter leur désengagement par essoufflement.**

L'enjeu est majeur : si l'on n'arrive pas à rationaliser le système, les différents acteurs vont rapidement s'essouffler et se démobiliser.

### **Remarques :**

Les échanges ont mis en lumière un écueil qu'il faudra collectivement éviter : réduire la gouvernance à une trop grande technicité.

En effet, la multiplicité des sigles, la complexité sémantique, ainsi que les nouveaux périmètres dont l'appropriation n'est pas totale voire parfois flous pour certains acteurs risquent de produire des débats d'expertise et entraîner des difficultés d'appropriation.

## Atelier N°F5 : La formation : outil d'accompagnement, vecteur de développement du projet associatif ou fédéral

**Animateur :** Yannick RENOUX (Direction des sports)

**Co-Animatrice :** Stéphanie CORNU (Pôle ressources national Sport, Éducation, Mixité, Citoyenneté)

**Experts :** Claire BRUNET (FF Handball), David VALLEE (FF de Gymnastique) ; Pierre BENCHALLA (FRANCAS)

### Problématique(s) / Enjeux :

Depuis le début des années 70, la formation s'orientant vers des qualifications fédérales dans un premier temps, puis professionnelles dans un deuxième temps, s'est développée, souvent hors du cadre du projet associatif ou fédéral, même si les premiers diplômes professionnels dans le champ de la montagne apparaissent en 1874 impulsés par le Club Alpin Français (CAF) puis par la Fédération Française de Montagne et d'Escalade (FFME) et l'École Nationale de Ski et d'Alpinisme (ENSA).

Intégrée dans le projet fédéral ou associatif, la formation est de nos jours, bien souvent à l'origine de la structuration des différentes associations, petites ou grandes.

Cependant, la mise en œuvre du projet s'accompagne d'éléments basiques, vecteur de développement, comme peut l'être un projet fédéral de formations.

À l'aune de la mise en place de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) promulguée le 7 août 2015, le nouveau maillage territorial entraînera des modifications organisationnelles : comment les fédérations aborderont-elles cette transformation ?

À l'aide du témoignage de trois experts fédéraux dans le champ de la formation (Francas/FFHB/FFG), nous présenterons les dispositifs en action depuis plusieurs années au niveau national, les évolutions plus récentes au niveau régional, afin de tenter d'établir les conditions sine qua non d'une véritable politique de formation fédérale maillant l'ensemble du territoire.

Quel est le socle d'un dispositif fédéral de formation ?

Aujourd'hui nous constatons également ; bien que ces structures existent depuis une vingtaine d'années, la création de nombreux instituts fédéraux de formations.

Afin que ces outils ne deviennent pas des coquilles vides, nous tenterons à l'aide du témoignage de nos experts d'identifier les conditions incontournables de leur fonctionnement et pérennité.

### Les deux enjeux principaux :

Les enjeux principaux de la formation sont liés à la façon de concevoir la formation

#### 1. La formation perçue comme moyen :

La formation devient un levier stratégique de développement des organisations et in fine au service des projets fédéraux

Un moyen de conduire le changement ou de contribuer à la conduite du changement (de l'organisation voire de façon plus globale... de la société)

#### 2. La formation comme une fin

La formation s'inscrit dans une logique adéquation emploi - formation et une logique de filière

La formation peut alors revêtir plusieurs enjeux :

- Un enjeu économique
- Un enjeu de professionnalisation
- Un enjeu de promotion de la discipline au service de l'augmentation du niveau de pratique

### **Des bonnes pratiques :**

La mutualisation des expériences et le développement de coopération interfédérale de la FFGym avec les autres fédérations (via le CNOSF) pour aider au montage des instituts nationaux de formation (INF).

La professionnalisation des bénévoles : pour davantage correspondre à la mutation de la société et enrayer « la crise de bénévoles », la FFEPGV développe des parcours des formations de bénévoles.

L'appui sur le dispositif emploi d'avenir par la FF Handball et développement de parcours de formation des jeunes sur des dispositifs qualifiants pour faciliter une entrée dans l'emploi.

Dans quelques lycées : développement d'un cursus de la seconde à la terminale de préparation aux métiers du sport reconnu par le rectorat. Création d'un parcours de formation en apprentissage (CFA) au BP JEPS mention Activité Physique pour tous

### **Deux propositions ou axes de progrès :**

Mutualiser les compétences entre les différentes fédérations (logiciel de cartographie des emplois, méthodologie d'enquête d'employabilité).

Établir des collaborations entre fédérations olympiques affinitaires et agréées sur des formations dédiées (directeur de ligue, trésorier, DSP) ou sur des thématiques particulières (la dimension citoyenne, emplois d'avenir).

Accorder à la formation une position plus centrale : que la direction des sports valorise le rôle tenu par les responsables de formation au sein des directions techniques des fédérations au profit du haut niveau.

### Atelier N°F6 : La formation tout au long de la vie : adaptation des certifications professionnelles et complémentarité des systèmes de formation

**Animateurs :** Hervé LESNARD (Direction générale de l'enseignement supérieur) ; Renée AYMA (Direction des sports)

**Co-Animatrice :** Emmanuelle JEHANNO (CREPS PACA)

**Experts :** CREPS et UFRSTAPS de Toulouse – COSMOS - Branche animation

#### Problématique(s) / Enjeux :

- Répondre aux enjeux de la formation professionnelle tout au long de la vie dans les secteurs du sport et de l'animation, notamment suite à la loi du 5 mars 2014.
- Articuler au mieux les différentes certifications pour faciliter les parcours de formation tout au long de la vie.
- Développer les synergies entre les différents systèmes de formation pour améliorer l'offre de formation et sa lisibilité en cohérence avec les compétences de chacun, pour faciliter les parcours en fonction des besoins de l'emploi ?
- Identifier les attentes des publics (étudiants et personnes engagées dans la vie active)
- Développer une stratégie territoriale et aller au-delà des préoccupations individuelles

#### Les deux enjeux principaux :

- Permettre à tout public (étudiants et personnes en activité) de construire son parcours de formation professionnelle (du niveau V au niveau I)
- Avoir une vision globale de tous les systèmes de formation, et établir une cohérence entre les systèmes de formations

#### Des bonnes pratiques :

##### Témoignage de la branche professionnelle animation

Création d'un CQP animateur périscolaire (sans niveau), avec un référentiel professionnel et un référentiel de certification ; pour des personnes qui ont déjà un emploi.

Ce CQP est inscrit au RNCP et reconnu par l'État, donc autorisation d'exercer dans les Accueils Collectifs de Mineurs.

Ce CQP est un tremplin vers le BPJEPS Loisirs tout public (LTP) puisque ce CQP donne 2 UC du BPJEPS LTP (UC 5 et UC 9) par équivalence.

##### Témoignage de la branche professionnelle sport

Principe du CQP : privilégier la non concurrence avec les diplômes d'État et vocation de marche pied

Proposition de préconisations :

- mise en place d'un lieu de concertation pour travailler sur les articulations entre les diplômes STAPS et les CQP
- convention entre les fédérations et la filière STAPS



### **Convention entre le CREPS de Toulouse Midi Pyrénées et l'Université de Toulouse 3 (STAPS)**

Cette convention prévoit la mise en commun du potentiel humain (intervenants) et des moyens des deux structures (infrastructures, haut niveau, recherche), notamment dans le domaine de la formation. Cette collaboration entre l'Université et le CREPS donne lieu entre autre à des actions communes dans les domaines suivants :

- la mutualisation des parcours de formation entre les Licences entraînement et les DEJEPS mention perfectionnement sportif (passerelle). Ce travail a été conduit et va désormais faire l'objet d'un processus de validation avec la DRJSCS en vue de proposer une offre aux étudiants à la rentrée 2016 ;
- la programmation commune des maquettes du MASTER Aménagement sportif et du DES Directeur de structure/management de projet est en cours de finalisation ;
- la situation des étudiants de Licence 1 STAPS désireux d'un changement d'orientation, sera prise en compte dans la programmation des formations assurées par le CREPS. Une expérimentation est envisagée pour la rentrée 2016 sur un petit effectif ;
- l'information commune lors de la rentrée des étudiants ou à l'occasion de salons.

Participation à une gouvernance réciproque => confiance réciproque entre les deux structures. Mutualisation de ressources en expertise (matérielle, agents, recherche, etc.)

### **Deux propositions ou axes de progrès :**

- adopter un langage commun pour exprimer les compétences professionnelles associées aux certifications et diplômes.
- rapprochement entre les conseils de perfectionnement des universités, les conseils d'administration des CREPS et les branches professionnelles sport et animation ; pour instaurer un dialogue entre les différents acteurs, et ainsi améliorer l'articulation entre ces formations.

### **Remarques :**

**UFR STAPS de Strasbourg** : en 2002 en Alsace, la mise en place d'une double certification BE métiers de la forme/DEUST métiers de la forme a été interrompue lors de la mise en place des BPJEPS en raison du changement des référentiels de formation. Il en a résulté la fin d'une collaboration et la proposition de deux offres de formation concurrentes. Cela montre bien qu'on appelle à une concertation entre les deux ministères.

Sur le CQP Animateur loisir sportif (ALS) : souhait de la part des animateurs d'être stabilisés en matière d'emploi (un seul employeur, à temps plein).

**ANESTAPS** : il convient d'effectuer un croisement des compétences visées par les diplômes des deux ministères et de prendre en compte la dimension européenne.

### **ANMP :**

Un travail de collaboration entre les universités et Jeunesse et Sports serait nécessaire notamment pour l'encadrement en environnement spécifique.

### **CREPS Rhône Alpes**

Souhait d'une collaboration entre les CREPS et les universités notamment sur la définition des besoins en formation dans les secteurs sportif et récréatif.

### **STAPS – C3D**

Il convient d'effectuer un travail sur nos représentations afin d'éviter l'écueil de la concurrence entre nous et de viser une complémentarité totale du niveau V au niveau I. Pour cela il faut mettre à plat les compétences de chaque diplôme, au sein d'instances équilibrées, et dans une logique de service public. Ce serait un succès si les Régions jouent leur rôle de coordination et financent les formations, et si les ministères travaillent ensemble.

Si l'on ne met pas à plat la logique économique et la logique de formation c'est le public qui va y perdre.

## Atelier N°F7 : Accompagner la professionnalisation des jeunes les moins qualifiés

**Animateur :** Jean- François LOCHET (DSC3) Direction des sports

**Co-animatrice :** Elyane DENON, CREPS Aix

**Experts-témoins :** Damien RAYMOND, Ligue de l'enseignement ; Alice de ROFFIGNAC, CoSMoS

### Problématique(s) / Enjeux :

Des outils et dispositifs, mobilisables dans le champ des politiques de l'emploi et des formations, ciblent les jeunes les moins qualifiés et, quelquefois aussi, les plus éloignés du marché du travail et des institutions (jeunes issus des quartiers de la politique de la ville ou des zones de revitalisation rurale, jeunes décrocheurs...). Ces dispositifs, comme les emplois d'avenir ou les CUI-CAE, ont des objectifs, plus ou moins explicités, de professionnalisation via l'acquisition a minima d'une expérience en situation de travail voire un suivi d'actions de formation.

Dans les métiers du sport et de l'animation, accompagner la professionnalisation des jeunes les moins qualifiés consiste à amener ces jeunes, via les dispositifs et outils les ciblant, vers le niveau IV de certification, considéré comme le niveau « pivot » de l'encadrement autonome des activités sportives et d'animation.

En découlent quelques interrogations :

- comment réussir l'accompagnement dans la durée et prévenir les sorties précoces ?
- comment articuler les dispositifs et construire des réponses décloisonnées ?
- peut-on s'appuyer sur des parcours-types et des montages financiers-types ?
- quelles sont les formes optimales d'accompagnement des jeunes (tuteur, référent, coordinateur...) répondant à la logique de professionnalisation ?

### Les deux enjeux principaux :

#### 1. Prévenir les sorties anticipées dans les parcours de professionnalisation des jeunes

Pour le jeune peu qualifié, l'accompagnement va prendre la forme d'un parcours, avec des étapes plus ou moins structurantes, impliquant souvent une alternance de statut (en emploi, en stage, en formation...), avec une succession d'accompagnateurs, de tuteurs, de référents, voire des formules de double suivi... et un besoin, pour le jeune, de continuité dans sa prise en charge financière. C'est donc un processus vulnérable, fait d'étapes imbriquées, pas toujours lisible, pouvant à certains moments fragiliser l'adhésion et la participation du jeune.

#### 2. Impliquer les différents acteurs de façon coordonnée autour du projet du jeune

Il va s'agir, pour les acteurs, d'accompagner sur un temps long, d'assurer une cohérence et une lisibilité au parcours de professionnalisation, de construire les opportunités de formation pré-qualifiantes et qualifiantes adaptées, de gérer et combiner des dispositifs et outils dont les contenus administratifs, juridiques et financiers sont diversifiés, de mobiliser des coopérations institutionnelles et de construire des partenariats. Déterminer et gérer le « bon chaînage » des étapes vers l'objectif souhaité de professionnalisation du jeune passerait par une coordination des différents acteurs impliqués dans l'accompagnement.

### Des bonnes pratiques :

1. Un partenariat à propos d'un projet de formation CQP Animateur Périscolaire, entre la Ligue de l'enseignement des Yvelines, un GRETA et un lycée professionnel, a permis de **construire des réponses formatives décloisonnées**, en particulier au niveau des publics. Le projet s'insère dans le périmètre de l'appel d'offres lancé par la Région Île-de-France en lien avec la politique régionale de lutte et de prévention du décrochage scolaire.

2. L'expérience du « **double projet** », prenant la forme d'une formation aux savoirs scolaires et d'une formation aux pratiques sportives intenses, dans les clubs professionnels de football : il s'agit d'accompagner le jeune dans son parcours sportif tout en garantissant son parcours scolaire ou professionnel. Cette formation du sportif a notamment pour enjeu l'anticipation d'une éventuelle sortie précoce du parcours.

### Deux propositions ou axes de progrès :

#### 1. Développer l'offre de formation mixant les publics

Le regroupement, dans une même formation, de publics relevant de différents dispositifs (décrochage scolaire, mesures jeunes, reconversion ou retour à l'emploi ...) répond à plusieurs intérêts :

- une logique de territoire, avec le développement d'une offre locale de formation professionnelle, en prise avec la diversité de l'offre et de la demande d'emploi, et répondant à une rationalité économique (réduction des coûts de la formation...);
- des atouts pédagogiques : la mixité des publics dynamise et favorise l'exploitation pédagogique des situations professionnelles vécues ; certains stagiaires peuvent devenir personnes ressources etc.

L'offre de formation mixant les publics, en intégrant la diversification des dispositifs et des voies d'accès à la qualification, traite les 2 enjeux :

- la sécurisation des parcours : elle favorise une vision globale des parcours ; le passage d'un statut à l'autre est facilité ;
- la collaboration étroite des acteurs : d'un point de vue organisation administrative et financière, la mise en œuvre d'une formation mixant les publics nécessite de mobiliser tous les partenaires autour d'intérêts communs, elle requiert une volonté de concertation et un pilotage entre les acteurs, donnant ainsi une meilleure cohésion à l'ensemble des dispositifs.

#### 2. Formaliser les modalités de l'accompagnement

Les conventionnements entre les différents acteurs, notamment les conventions de formation, sont l'opportunité de formaliser les rôles attendus de chacun et les modalités d'accompagnement répondant à une logique optimale de professionnalisation ; elles doivent tout particulièrement envisager et définir l'organisation, les moyens et l'usage du tutorat. Définir les attentes à l'égard des tuteurs est la façon de reconnaître leur action et de soutenir leur contribution à une fonction d'accompagnement à la professionnalisation des jeunes réussie.

### Remarques :

1. Au-delà des logiques centrées sur les projets professionnels individuels des publics jeunes peu qualifiés, il importe pour les acteurs de **garder une approche globale** articulant les problématiques du développement de l'emploi en sport et animation, de la professionnalisation des structures et des logiques économiques d'action des employeurs.
2. Par ailleurs, la disposition des acteurs à collaborer et leur **capacité de « maillage »** autour de dispositifs ont un rôle central dans un accompagnement à la professionnalisation nécessairement individualisé et pluri partenarial.

## Table ronde n°3

### État, Région, branches professionnelles : ensemble pour l'emploi. L'exemple des contrats d'objectifs territoriaux dans le sport et l'animation en région Alsace et Aquitaine

#### Intervenants & Expériences :

- **Philippe VANDAIS**, Responsable du pôle formation, certification, examens, Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports, et de la Cohésion Sociale d'Alsace
- **Nicolas MARTY**, Responsable du pôle formation, certification, examens, secteur jeunesse et sports, Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports, et de la Cohésion Sociale d'Aquitaine
- **Bernard SIMONIN**, Secrétaire général CROS Alsace, Pilote régional CoSMoS Alsace
- **Bertrand TUNICA**, Conseiller formation emploi, Conseil régional Aquitaine
- **Pierre ROUSSEL**, CPNEF animation, CNEA, Aquitaine

**Personne en charge du conducteur et de l'animation :** **Christophe MARTY**, journaliste AEF

#### Enjeux et perspectives de la table ronde :

**En juillet 2013, l'implication des DRJSCS se traduit, par la signature de 7 contrats d'objectifs territoriaux (COT) dont un dans un département d'outre mer :** Alsace, Aquitaine, Auvergne, deux en Bretagne, Rhône-Alpes, Île de la Réunion. D'autres régions travaillent à leur élaboration.

Le COT présente un **intérêt pour les secteurs d'activité du sport et de l'animation**. En effet, il facilite leur développement par deux moyens principaux :

- en faisant connaître ces deux secteurs porteurs d'emplois et en les positionnant dans les stratégies des conseils régionaux
- en fédérant les initiatives et en concrétisant des projets structurant l'aide à l'orientation, la formation et l'emploi dans ces secteurs.

Le COT est un outil qui **rationnalise et dynamise** les politiques publiques en structurant la chaîne « orientation, formation, observation, emploi ». Il permet de mettre en commun les idées, les compétences et les moyens complémentaires de chaque acteur. En facilitant et en formalisant les partenariats existants (travail quotidien avec le conseil régional, les OPCA ; divers conventionnements), le COT permet la réalisation d'actions partagées par plusieurs acteurs leur assurant ainsi une meilleure efficacité.

#### Thèmes abordés :

##### Notamment

- Comment travailler ensemble : État, Région, partenaires sociaux ?
- Quels résultats concrets ?
- Le Lien COT et CPRDFOP ?
- Une partie diagnostic est-elle un préalable à tout COT ?
- Les modalités de l'évaluation des COT
- L'avenir des COT dans la nouvelle territorialisation ?
- Etc.

# RAPPORT DE SYNTHÈSE

**M. José ROSE,**

Professeur émérite de sociologie à Aix-Marseille Université,  
Laboratoire d'Économie et de Sociologie du Travail

## Introduction :

Résumer en une demi heure 14 fois 1h30 d'ateliers auxquels je n'ai pu participer, rendre compte de 14 rapports et de 28 diapositives de synthèse ... sans compter ce que les participants n'ont pas pu dire faute de temps : c'est une mission impossible. Mais c'est la mission confiée et je vais m'efforcer de la remplir au mieux.

Je le ferai en essayant de rendre compte de l'essentiel tout en ayant en tête mes propres travaux de socio-économiste du travail et de la formation. Et je commencerai par un retour sur le constat fait en plénière par Philippe MEHAUT et Céline GASQUET.

## 1. L'animation et le sport sont des secteurs d'activité spécifiques en forte évolution qui révèlent des transformations plus générales

### Des singularités sectorielles

Des formes d'emploi incertaines et mouvantes correspondant à des statuts très variés.

Une définition souvent imprécise de l'activité qui, tout à la fois, correspond à des métiers précis mais connaît aussi des formes de polyvalence et de pluriactivité.

Des secteurs très influencés par les évolutions de la société et la mise en avant de thématiques socio-politiques telles que la citoyenneté, l'intégration, la cohésion sociale, l'égalité ou les valeurs républicaines.

Une dépendance à l'égard des politiques publiques par le biais des modalités de financement : emplois aidés, subventions.

Un lien étroit avec les collectivités territoriales qu'il s'agisse des Régions ou des communes.

### Une illustration des profondes transformations en cours dans la société

La juxtaposition de formes d'emploi est le lot de la plupart des secteurs d'activités avec des formes d'éclatement mais aussi l'émergence de formes nouvelles comme la mutualisation.

Les transformations de l'activité de travail font coexister des emplois de faible qualification et d'autres très polyvalents.

La « servicialisation » de la société, dont on ne mesure pas assez les effets de bouleversement tant des cadres de pensée que d'action.

## 2. Des Assises riches d'enseignement

Je ne reviendrai pas sur l'orientation des Assises qui définissait clairement un objectif – « améliorer la relation emploi-formation professionnelle et renforcer les synergies territoriales dans un contexte en évolution » – et affirmait une volonté de « mêler réflexion et action » en mettant en rapport tous les acteurs concernés.

Les questions formulées au départ – « Comment améliorer l'adéquation emploi/formation ? Quelle mobilisation collective concertée sur un territoire pour construire une offre de formation ? Comment croiser les stratégies de développement local et de soutien à l'emploi ? Comment atteindre un développement

qualitatif des emplois ? Quelles sont les conditions à réunir pour concilier intégration professionnelle de publics peu qualifiés et professionnalisation du secteur ? Quels outils pour construire la sécurisation des parcours professionnels ? - ont structuré les ateliers et orientent cette synthèse.

Je la présenterai en trois temps – clarification des notions, thèmes de réflexion, évolution des pratiques – et en renvoyant en permanence aux réflexions des ateliers<sup>1</sup> restituées par les rapporteurs qui m'ont grandement facilité le travail.

## I. QUELQUES NOTIONS À CLARIFIER

Certains termes reviennent très souvent dans les rapports (F5 utilise tous les mots-clés ici retenus, E6 aussi) mais selon des acceptions assez variées au point que l'on appelle parfois à la définition d'un langage commun (F6).

Il y a donc un besoin de clarification mais aussi de reconnaissance des ambiguïtés des notions utilisées ainsi que des débats qu'elles suscitent entre des acteurs n'ayant pas les mêmes intérêts. Je ne prends ici que les notions principales.

### 1. Compétences

L'essentiel dans la notion de compétence réside dans le fait qu'il s'agit de reconnaître des qualités en situation et dans une activité finalisée. Et cela est à prendre en considération lorsqu'on élabore des dispositifs de formation.

Cette notion revêt de multiples usages tant dans les entreprises que dans le système éducatif : bilans de compétences, portefeuilles de compétences, démarche compétences. Et les usages changent selon les types de certifications (F6).

Cette notion soulève de multiples problèmes : les risques d'une individualisation excessive de la relation d'emploi, la reconnaissance problématique des qualités des personnes, la difficile mesure des compétences, les conditions de transférabilité des compétences d'une situation à une autre, la place variable de la compétence aux divers stades de la relation salariale : recrutement, affectation à une activité, rémunération, carrière.

### 2. Adéquation formation-emploi

Le succès constant de la notion d'adéquation parmi les décideurs en dépit des réserves des chercheurs qui soulignent depuis longtemps l'illusion que cette notion peut générer et les difficultés qu'il y a à l'objectiver : pluralité des définitions (normative, statistique, subjective), différences entre les exigences lors de l'embauche et la réalité des activités de travail, etc.

Il apparaît en effet que les situations dans lesquelles les écarts entre formation et emploi tant en niveaux (déclassement) qu'en spécialité (inadéquation) sont très fréquents y compris pour des sortants de filières professionnelles.

Ce décalage est inévitable car les temporalités des entreprises et du système éducatif ne sont pas les mêmes et parce que les marges de manœuvre des acteurs sont plus grandes qu'on ne le pense souvent. Ceci conduit à considérer la relation formation-emploi non comme un problème à résoudre mais à analyser la relation formation-emploi-travail comme un processus généré par des rapports entre des acteurs.

---

1. Les ateliers sont numérotés ainsi : Des compétences et des emplois pour les projets éducatifs territoriaux (E1) ; Relation emploi/formation : mieux observer pour mieux décider en région (E2) ; Animer, encadrer, entraîner dans une exigence de développement durable (E3) ; Mutualisation de l'emploi et territoires (E4) ; Entreprendre dans le sport et l'animation (E5) ; L'éducation populaire et le métier d'animateur (E6) ; Des métiers porteurs de citoyenneté (E7) ; Apprentissage : les conditions d'une alternance réussie (F1) ; Certifier les compétences dans le contexte européen : enjeux et réalités de la mobilité en Europe (F2) ; Organiser la pluri-qualification (F3) ; Une gouvernance renouvelée pour la formation professionnelle tout au long de la vie : la loi du 5 mars 2014 (F4) ; La formation : outil d'accompagnement, vecteur de développement du projet associatif ou fédéral (F5) ; La FTLV: adaptation des certifications professionnelles et complémentarité des systèmes de formation (F6) ; Accompagner la professionnalisation des jeunes les moins qualifiés (F7).

### 3. Professionnalisation des formations

Encore une notion à clarifier car elle couvre à la fois la professionnalisation des activités, certains emplois s'efforçant de devenir des professions au sens fort du terme, celle des personnes, plus ou moins professionnelles, et celle des formations, orientées directement ou non vers l'emploi.

La professionnalisation des formations est à définir avec précision et ne peut se réduire à la seule préparation au premier emploi. Il s'agit en effet de préparer la personne à sa vie professionnelle et selon une vision large anticipant un avenir de salarié, de citoyen et de personne.

Ce mouvement prend de multiples formes concrètes : des diplômes spécifiques (les licences professionnelles), des types de formation (l'alternance, l'apprentissage), des dispositifs (les stages), des compléments à la formation (l'aide à la construction de projet, à la rédaction de CV et de lettres de motivation).

Et les effets réels de cette professionnalisation sur l'insertion et la qualité de la formation ne sont pas si évidents que cela au vu des résultats des recherches.

### 4. Employabilité

Une notion qui a un succès croissant mais qui n'est pas dépourvue d'ambiguïté.

C'est en effet une notion relative qui dépend avant tout de l'état du marché du travail, une notion individuelle, une notion de court terme qui ne peut résumer à elle seule toutes les facettes de la préparation à la vie professionnelle.

## II. ENJEUX ET PISTES DE RÉFLEXION

Des relations formation-emploi-travail et territoire en pleine mutation.

### 1. Formation et certification

#### Remarques générales

La dissociation croissante entre formation et certification et la fin du modèle traditionnel de la formation formelle comme seule modalité diplômante.

La diversification des formes d'acquisition des certifications (formation formelle, expérience, VAE) et leur éventuelle concurrence.

La diversité des formes de certification (diplômes des divers ministères, diplômes d'État et diplômes fédéraux, CQP) et la spécificité du diplôme d'État.

Le développement de la formation tout au long de la vie et les impacts possibles : reconnaissance de l'expérience, approche modulaire et individuelle. L'importance de l'accompagnement et le nouveau rôle des formateurs chargés de favoriser une autonomie encadrée. Les limites de l'individualisation des parcours de formation. L'enjeu essentiel de la reconnaissance des certifications par les entreprises.

#### Apports des discussions en ateliers

**F2.** La construction d'une définition commune des métiers du sport et de l'animation au sein de l'Union européenne... La reconnaissance de correspondances entre les différents systèmes de certification et de formation en Europe, ce qui se fait dans certains métiers (exemple des guides de haute montagne) et pour certaines questions (la reconnaissance des apprentissages de l'éducation non formelle). Tout cela suppose une bonne connaissance des systèmes nationaux.

**F5.** Accorder à la formation une position centrale... Percevoir la formation à la fois comme moyen (levier stratégique de développement des organisations) et comme finalité (pour l'emploi).

## 2. Emploi, travail et activité

### Questions générales concernant tous les secteurs d'activité

L'emploi et ses formes : statut, salaire, emplois aidés, évolution de la norme d'emploi, mutualisation et groupements d'employeurs, entrepreneuriat, indépendants et bénévoles, saisonnalité.

Le travail : pluralité d'activités, l'autodéfinition de ses tâches, contrôle et évaluation.

Le métier comme forme sociale spécifique : la contribution des métiers de l'animation et du sport aux enjeux de citoyenneté, des métiers de plus en plus proches entre les secteurs et au regard d'autres activités de services, ce qui interroge sur une spécialisation excessive des diplômés.

Les non qualifiés et les peu qualifiés : leurs qualités réelles et leur reconnaissance incomplète.

### Contributions des ateliers

**E4.** Favoriser la qualité de l'emploi (durabilité, conditions, parcours, professionnel, polyvalence... Remettre la question de la mutualisation de l'emploi dans un contexte plus global... Développer l'accompagnement des structures potentiellement employeuses. Favoriser les mutualisations intersectorielles.

**E5.** La place de la démarche entrepreneuriale à côté ou avec le secteur associatif... Les liens à explorer entre le secteur sportif et le champ de l'économie sociale et solidaire.

**E6.** Prendre en compte l'impact des métiers de l'animation sur la société... Rendre plus visible la profession d'animateur... Favoriser la technicité mais aussi le « sens des métiers ».

**E7.** Avoir des formateurs/éducateurs/animateurs conscients de leur engagement dans une démarche volontaire d'éducation citoyenne... Systématiser la formation des formateurs, des tuteurs, de directeurs de structures.

**F3.** La pluri qualification.

**F7.** Le mouvement de professionnalisation des activités.

## 3. Construction des parcours

### Quelques réflexions générales

Là encore, il s'agit d'une thématique spécifique aux deux secteurs et à tonalité générale.

Il en est ainsi de la question de la prise en compte de la diversité des mobilités, tant professionnelles que sectorielles ou géographiques, de la compréhension des parcours dans leur double dimension de formation et d'emploi, de l'observation de la place de la formation tant avant, que pendant, ou après les moments-clés des parcours, du constat de démultiplication des outils d'accompagnement des parcours professionnels et de l'évolution des représentations du métier à mesure des expériences accumulées.

### Apport des ateliers

**F2.** Promouvoir la mobilité des apprenants comme moyen d'acquisition de compétences, notamment transversales.

**F6.** Permettre à tout public de construire son parcours de formation professionnelle et de sécuriser son parcours.

**F7.** Prévenir les sorties anticipées dans le parcours de formation et impliquer les acteurs de façon coordonnée autour du projet du jeune.



### III. L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES

Des initiatives propres dans un contexte souvent surdéterminant.

#### 1. Construire une offre de formation

##### Remarques préalables

Construire une offre de formation est une opération complexe. Les facteurs déterminants sont multiples : le contexte économique global et local, les transformations techniques et organisationnelles, le poids des orientations sociétales, etc.

La combinaison des types de formations ne va pas de soi non plus : diplômes terminaux et propédeutiques, formations générales et spécialisées, articulation entre formation initiale et continue, équivalences, dispositifs scolaires ou en alternance. La construction d'une carte cohérente et lisible des formations devient ainsi complexe du fait notamment de liens possibles de concurrence mais aussi de complémentarité entre les titres.

##### Thèmes évoqués dans les ateliers

- F1.** Acquérir des compétences professionnelles qui débouchent sur un diplôme (et non l'inverse).
- F6.** Avoir une vision globale et établir une cohérence entre les systèmes de formation.
- F7.** Développer une offre de formation mixant les publics issus de divers dispositifs (vertu pédagogique) et s'inscrivant dans une logique de territoire.
- F1.** Comment expliquer à la fois l'engouement collectif pour l'apprentissage et son déficit d'image ?
- E1.** Proposer une formation d'animateur périscolaire à un coût abordable pour faciliter l'accès des agents... Former les acteurs et accompagner les employeurs.
- E2.** Observer, mesurer et décider dans la phase d'élaboration des référentiels.
- E3.** Intégrer le développement durable dans les pratiques rendra inopportunes les formations spécifiques au développement durable... Accompagner les acteurs en partant de leurs acquis... Et faire adopter cette démarche par tous les acteurs.

#### 2. Formation et développement local

##### Commentaire général

Ce sujet encore peu exploré soulève beaucoup de questions notamment sur les effets réels du niveau de formation sur le développement territorial, sur les limites de la territorialisation et les espaces pertinents à définir, sur le lieu le plus approprié pour définir les « besoins ».

##### Contributions des ateliers

- E6.** Apprécier l'impact des transformations institutionnelles et l'effet de la loi NOTRe.
- F3.** Accompagner l'acquisition progressive de compétences professionnelles en phase avec le territoire d'implantation... Être plus volontariste sur les partenariats territoriaux.
- F4.** Faire face à la nécessité d'être présent et agissant dans les nouveaux territoires... Trouver des points de co-construction accessibles aux différents acteurs du territoire afin d'éviter le désengagement par essoufflement.
- F5.** Logiques territoriales et logiques de branches mais aussi fédérales.
- F6.** Dans la nouvelle configuration territoriale, la Région aura un rôle essentiel de coordination.

### 3. Les logiques d'acteurs

#### Les spécificités des acteurs

Les collectivités territoriales et le rôle croissant et décisif des Régions (F4) et les difficultés de positionnement des communes pourtant financeurs principaux.

Les partenaires sociaux et leur place effective dans le partenariat et les différences de vue entre employeurs et syndicats.

Le poids des politiques publiques : la réforme de la formation professionnelle, les rythmes scolaires (E1), la citoyenneté (E7).

Les ministères concernés, leurs divergences de vue et leur rôle de cadrage.

Les branches professionnelles de l'animation et du sport qui se dotent d'outils leur permettant de développer leur politique mais elles sont souvent oubliées... Le rôle spécifique des fédérations sportives.

Les établissements de formation du secondaire comme du supérieur. Et les personnes elles-mêmes.

#### Les observations des ateliers

**F1.** Limiter les nombreux verrous administratifs... Simplifier les dossiers... Faire évoluer les textes réglementaires.

**F4.** Faire reconnaître l'existence des secteurs animation et sport dans le jeu complexe des diverses représentations et instances... Peser dans les espaces institutionnels avant les prises de décision.

### 4. Les relations entre les acteurs

#### Observations générales

Nombre d'intervenants ont insisté sur l'intérêt du multipartisme (meilleure reconnaissance, meilleure mise en œuvre effective des décisions) mais aussi ses limites (acteur dominant, concertation formelle).

Le constat d'un déficit de dialogue et d'un manque d'espaces locaux de concertation illustre la difficulté du dialogue social et la nécessité de construire une concertation multipartite à tous les stades, allant du diagnostic partagé à la mise en place de mesures concrètes et à l'évaluation, la coopération, la répartition des tâches et la co-construction. Mais aussi la mise en place d'une gouvernance prenant en considération l'ensemble des acteurs concernés, notamment du fait de la prééminence de l'État et des instances régionales.

#### Contributions spécifiques des ateliers

**F4.** Éviter de réduire la gouvernance à une trop grande technicité.

**F6.** Partenariat CREPS-Université à Toulouse avec mutualisation des parcours et rapprochement des conseils de perfectionnement.

**E1.** Élaborer le PEDT en réelle concertation de tous les acteurs.

**E2.** Avoir un lieu commun, une instance d'observation et de partage... Avoir un langage commun... Associer les acteurs dès le début du projet... Comprendre pour décider... Accompagner l'appropriation des connaissances produites... Formaliser des instances de concertation.

**E6.** Créer davantage de liens transversaux et de partenariats entre l'État, les collectivités et les associations.

## IV. CONCLUSION

Deux mots de conclusion.

Le premier pour insister sur l'hétérogénéité des secteurs concernés par ces journées. On est en effet en présence de branches - sport et animation – très différentes l'une de l'autre mais qui connaissent aussi de fortes hétérogénéités internes. Se côtoient ainsi le salariat, l'emploi associatif et le bénévolat, des logiques marchandes et non marchandes, des grandes fédérations et des petites structures, qui n'ont pas les mêmes logiques ni les mêmes évolutions. C'est aussi en cela que ce domaine est un bon analyseur des transformations sociétales en cours.

Le second pour insister sur l'intérêt de réunir tous les acteurs et sur le fait qu'est souvent revenu dans les ateliers et débats le souhait de renforcer le partenariat et la concertation qui exigent une meilleure connaissance mutuelle et la reconnaissance des divergences de vue et intérêts qu'il convient certes de rapprocher mais sans nier la légitimité de chacun. A ces conditions, les Assises donneront bien une assise à la réflexion, chacun venant s'asseoir à la même table pour mieux avancer ensuite.

## PROPOS DE CLÔTURE

**M. Jean-Pierre MOUGIN,**  
Vice-président, CNOSF

### 1. Bilan à chaud de ces Assises nationales

J'ai beaucoup apprécié la synthèse du Professeur ROSE qui a en particulier souligné la transformation importante de la société qui nécessite des adaptations autour du triptyque de base : FORMATION/EMPLOI/TRAVAIL.

Ces Assises étaient importantes à un moment où tout le pays est mobilisé pour développer l'emploi et à un moment où le sport peut constituer une réponse intéressante en particulier auprès de notre jeunesse.

Tous les acteurs directement impliqués dans les domaines de l'emploi et de la formation ont travaillé durant 2 journées afin de partager les idées, de réfléchir sur les pistes qui permettront de développer l'emploi dans les champs du sport et de l'animation, et de construire une offre de formation en adéquation avec les emplois de demain.

Et même si de telles Assises ne permettent pas de toucher tous les publics concernés, l'ensemble des structures présentes pourront démultiplier les idées émises et aussi les bonnes pratiques qui ont pu être évoquées durant ces 2 jours, à condition bien sûr de disposer des moyens nécessaires.

J'ai découvert au travers de la table ronde qui vient de se terminer l'existence de COT (Contrats d'Objectifs Territoriaux) pluriannuels avec l'exemple de ce qui est fait en Aquitaine et en Alsace. De même, le représentant du mouvement sportif en Alsace a parlé d'une initiative qui me paraît intéressante avec l'ouverture de l'apprentissage aux sportifs de haut niveau.

### 2. Rappel des perspectives vues par le mouvement sportif

#### Rappel du contexte : 3 particularités

- Spécificités du sport au regard de la réglementation française, de la diversité des structures, de la complexité des voies d'accès et des particularités de l'emploi, ce qui peut faire peur à nos bénévoles
- Dynamique reconnue du secteur qui poursuit un développement régulier depuis plusieurs années, malgré la crise
- Le Mouvement sportif a toujours affirmé la nécessité de prendre en compte l'adéquation emploi/formation et agit en ce sens

#### Les enjeux

- Un enjeu politique visant à poursuivre et à amplifier la professionnalisation du secteur en favorisant :
  - l'accompagnement des dirigeants bénévoles dans la formalisation de leur projet associatif intégrant la création d'emplois (ces projets de développement devant bien évidemment prendre en compte le projet fédéral pour en favoriser la mise en œuvre)
  - en favorisant la pérennisation de l'emploi : pour cela il faut disposer de leviers efficaces tels que :
    - l'accès à des dispositifs d'aide à l'emploi structurants et adaptés
    - avec des outils qui répondent aux besoins du secteur tels que les DLA, désormais inscrits dans la loi ESS et dont le décret vient de paraître.
  - en veillant enfin à la complémentarité de l'offre : le travail mené actuellement entre l'État, la branche sport, les fédérations et le CNOSF y contribue directement et ce travail doit être poursuivi, l'objectif étant aussi au final d'améliorer la lisibilité de l'offre

- Sans oublier d'autres enjeux forts de demain avec :
  - la réforme de la formation professionnelle
  - la réforme territoriale qui préoccupe aujourd'hui beaucoup de monde
  - le contexte européen qui pourrait avoir un effet non négligeable sur notre propre système de formation

### 3. Conclusion

L'ensemble du mouvement sportif, qu'il s'agisse des fédérations sportives ou des CROS/CDOS et CTOS est bien un contributeur actif de l'économie sociale et solidaire, attentif aux problématiques qui touchent notre société, et qui doit continuer de tenir toute sa place dans le dialogue avec l'État, les collectivités et les partenaires sociaux.

C'est dans ce cadre que le CNOSF réaffirme :

- la nécessité de continuer à s'appuyer sur l'expertise des fédérations dans la définition et la mise en œuvre de la stratégie emploi-formation au profit d'une diversité de pratiquants. J'en profite, puisque le directeur des sports est présent, pour demander s'il ne serait pas judicieux de réouvrir la porte des formations et certifications de niveau IV qui pourraient être déléguées aux fédérations dès lors que des garanties juridiques solides seraient obtenues pour nos fédérations.
- la nécessité de considérer les fédérations et leurs structures déconcentrées comme des acteurs incontournables en matière d'accompagnement à la professionnalisation des territoires.

L'enjeu est fort pour nous tous, nous devons poursuivre les collaborations que nous avons su développer ces dernières années, dans le respect bien sûr des prérogatives de chacun.

Je terminerai en disant que ces Assises ont permis d'entrevoir de nouvelles voies. Alors, tous ensemble, poursuivons nos efforts dans ce sens afin de développer nos activités et la place du sport dans notre pays, à un moment particulièrement important de notre histoire et où nous devons chercher à mieux répondre aux enjeux de citoyenneté de notre pays.

Le mot de la fin : en tant que représentant du CNOSF je ne pouvais pas ne pas évoquer la candidature de la France pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

C'est une opportunité extraordinaire pour notre pays en termes d'impact économique et d'emplois, comme Londres 2012 a pu le démontrer. Il faut maintenant attendre septembre 2017 pour la décision finale. Le mois de septembre sera l'occasion d'engager une vaste opération de mobilisation des français. Ce sera le 25 septembre à 20h24 avec ce beau slogan « Je rêve des Jeux ».

Je vous remercie pour votre attention.

### M. Daniel FREDOUT,

Président, CNAJEP

Tout d'abord, merci d'avoir associé le CNAJEP à ces Assises et pour cette invitation à ce temps de clôture. Nous aurons ainsi contribué par notre présence aux quadripartismes dont il a été question dans les débats. Je vous rassure si nécessaire, le CNAJEP n'a pas vocation à se substituer aux partenaires sociaux. Pour autant, il y a bien un trait d'union entre nos associations membres : le projet d'éducation populaire. La formation, quant à elle, constitue un enjeu fort pour les associations de jeunesse et d'éducation populaire, qu'il s'agisse d'ailleurs de formation des professionnels mais aussi celle des bénévoles.

Attentif aux débats et aux différentes interventions, je voudrais partager trois points d'intérêts mais aussi de questionnements :

Le premier intérêt que je veux souligner lors de ces rencontres, c'est sans doute la diversité des participants. Ainsi, ces deux journées ont permis de croiser des regards différents, de donner des clés de lecture sur les métiers du sport et de l'animation, tout comme sur les formations à ces métiers. Je crois que le fait de comprendre la logique de l'autre, d'aller au-delà de ses représentations, est une étape nécessaire pour travailler ensemble. Il s'agit là sans aucun doute d'une des conditions nécessaires pour développer les partenariats et les coopérations à venir.

Le second intérêt, que j'ai trouvé dans ces Assises, est la mise en évidence de l'attractivité du secteur des métiers du sport et de l'animation, et d'un potentiel de formation de qualité. Certes les débats deviennent vite passionnés dès qu'il s'agit de définir des niveaux de formation pour entrer dans le métier d'Animateur : niveau 5, niveau 4 ?... mais il m'a semblé qu'il y avait un consensus intéressant sur la notion de parcours de formation tout au long de la vie. Ce point d'intérêt n'est pas sans poser des questions auxquels il faudra apporter des réponses :

- Comment valoriser ces métiers, encore méconnus, quand ils ne sont pas tout simplement perçus comme occupationnels ? Quelles évolutions dans l'orientation vers ces métiers ?
- Comment se financer sa formation ? Le témoignage d'un participant ayant dû prendre sa formation en charge par le recours à un emprunt familial illustre de réalités différentes.

Enfin, et c'est pour le CNAJEP une question essentielle, la question du sens, a été posée au fil de ces deux jours : quel contenu de formation ? Des animateurs pour quels projets ?

La dimension technique a été développée à plusieurs reprises et j'entends bien qu'en fonction des spécificités des métiers, la formation technique est importante. Il est vrai que si je devais pratiquer de la spéléo cela me rassurerait assez d'avoir un encadrant techniquement formé comme il est important pour les enfants et parents d'avoir des animateurs formés aux questions de sécurité. Cependant, j'ai parfois eu l'impression dans les débats qu'on parlait de lien social, de cohésion sociale, des valeurs de République comme de vertus qui ne seraient qu'une conséquence heureuse aux activités proposées dans le cadre de ces métiers.

Pour le CNAJEP, la question du sens est fondamentale. Nous portons un projet émancipateur et de transformation sociale et on ne peut pas dire au fil des jours : la société est complexe, le monde est en mutation, les jeunes ne trouvent pas leur place dans la société, nous sommes confrontés à des replis identitaires ; la démocratie est fragile... sans apporter des réponses à ces enjeux et sans que cela n'interroge les métiers de l'animation. Sans remettre en question la qualité des formations, il est nécessaire de retravailler sur les postures d'animateurs, les outils, les référentiels de formation pour passer de « l'animation d'activité » à « l'animation émancipatrice ». C'est aussi le sens qui peut créer des passerelles entre les acteurs. Ainsi, la question ne serait pas tant de savoir si « métiers du sport » et « métiers de l'animation » s'opposent que de rechercher des articulations entre la « recherche du sens » et « la qualité technique ». Pour notre part, nous engagerons au CNAJEP un travail prospectif pour imaginer ce que peut être demain le métier d'animateur.

Pour conclure, et avant le propos du délégué interministériel à la jeunesse, je voudrai évoquer le Comité Interministériel Egalité Citoyenneté (CIEC) du 6 mars 2015 qui s'intitulait « la République en actes » pour dire que le projet des associations de jeunesse et d'éducation populaire est justement de faire vivre les valeurs de la République au quotidien, de créer des situations d'apprentissage : la formation et les métiers de l'animation en sont des éléments essentiels pour le mettre en musique au quotidien.

Merci de votre attention.

## CONCLUSION

**M. Jean-Benoît DUJOL,**

Directeur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative

Mesdames, Messieurs, les représentants des branches professionnelles,

Mesdames, Messieurs, les représentants du monde associatif,

Mesdames, Messieurs les élus,

Chers collègues et collaborateurs des différents ministères,

Mesdames, Messieurs,

La coproduction des qualifications dans les métiers de l'animation est une longue tradition. Les héritages sont pluriels mais l'ambition émancipatrice des mouvements d'éducation populaire qui a inspiré les pouvoirs publics a fondé la concertation entre les mouvements associatifs et l'État.

Aujourd'hui, à côté des mouvements associatifs historiques, structurés et professionnalisés, des branches professionnelles sont constituées, le dialogue social est installé. Des organismes de formation diversifiés sont très présents, la compétence du conseil régional dans le domaine de la formation est nettement affirmée. C'est dans ce paysage que nous devons faire évoluer nos diplômes. Je voudrais insister sur trois points :

### **1. Concernant les spécialités du secteur de la jeunesse, je considère que l'organisation générale des différentes spécialités et des contenus est satisfaisante**

Sans doute quelques ajustements sont-ils à prévoir. L'architecture des formations doit évoluer, les modalités d'habilitation des organismes de formation doivent se moderniser, mais la base est bonne et je ne crois pas qu'une révolution soit justifiée.

### **2. Un premier élément d'évolution : les enjeux de citoyenneté**

L'actualité nous le rappelle malheureusement régulièrement, l'éducation à la citoyenneté, l'organisation du « vivre ensemble », la montée des revendications identitaires dans l'espace public questionnent fortement nos métiers de l'animation. Nous sommes convaincus que ce sont des métiers qui peuvent concourir à apaiser les tensions, mais c'est un sujet difficile. A l'occasion des réformes des diplômes qui s'annoncent, je pense utile de porter une réflexion sur les contenus qui doivent évoluer pour mieux prendre en compte cette dimension des métiers de l'animation.

### **3. Second élément d'évolution : les nouveaux besoins des territoires et des jeunes**

Dans le domaine de la jeunesse, l'évolution liée à la généralisation des projets éducatifs territoriaux, conséquence de la nouvelle organisation des rythmes éducatifs, constitue un enjeu important. La question n'est pas nouvelle si l'on veut bien se rappeler que dès 1982/1983, une première instruction conjointe entre les ministres chargés respectivement de l'Éducation nationale et de la jeunesse avait incité à la construction de projets locaux en ce sens. Mais nous sommes maintenant, avec la généralisation sur un véritable changement d'échelle qui induit des besoins particuliers. Il faut mieux les prendre en compte. La réforme des diplômes est une occasion à saisir.

Autre évolution majeure qui touche particulièrement la jeunesse : les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Que ce soit dans les méthodes pédagogiques, que ce soit dans les contenus mêmes des informations mises maintenant à portée des jeunes, les NTIC doivent nous conduire à revoir

certaines approches. L'action éducative est profondément impactée, par exemple, par l'influence des réseaux sociaux. Là encore, une réforme des diplômes doit impérativement prendre en compte ce véritable phénomène de société.

Je souhaite que le partenariat qui a présidé à l'organisation de ces Assises, se prolonge avec le même esprit constructif lorsqu'il s'agira de finaliser les contenus rénovés de nos diplômes.

#### **4. Remerciements :**

Le CREPS pour son accueil (Directeur Jean-Jacques JANNIERE, président Joël CANAPA)

Jean Marie MARX et Pascale GERARD pour leur parrainage

Tous les contributeurs aux tables rondes et ateliers pour leur mobilisation

Les présidents et vice présidents des deux branches professionnelles pour leur contribution technique et financière : Félix GOMIS (président CPNEF sport), Michel LARMONIER (vice président CPNEF sport), Joël CHIARONI (président CPNEF animation), Sophie DARGELOS (vice présidente CPNEF animation)

Le ministère de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Le CNOSF (vice président Jean Pierre MOUGIN)

Le CNAJEP (président Daniel FREDOUT)



**M. Thierry MOSIMANN,**  
Directeur des Sports

Mesdames, Messieurs, les élus, les représentants des branches professionnelles, les représentants du monde associatif,

Chers collègues et collaborateurs des différents ministères,

Mesdames, Messieurs,

Ces Assises interviennent dans un contexte singulier :

- Il y a tout d'abord eu les événements terribles de ce début d'année. Cette actualité nous a rappelé combien la question du lien social, de la citoyenneté, du vivre ensemble nécessite notre attention et notre engagement ; Et nous savons tous – et le premier ministre l'a indiqué avec détermination lors de la réunion du comité interministériel égalité et citoyenneté de mars dernier – que les activités sportives et associatives sont des instruments d'éducation citoyenne et d'apprentissage du vivre ensemble
- Il y a ensuite une série de réformes institutionnelles, récentes, en cours, ou à venir. Elles modifient le cadre institutionnel dans lequel chacun à notre place, nous agissons

Dans un tel contexte, il nous faut revenir aux fondamentaux. Ces fondamentaux, ce sont les fondements des politiques de formation dans le domaine du sport. Il ne s'agit pas de regretter « le bon vieux temps ». Non, il s'agit d'avoir une claire conscience de nos origines, du sens de notre action et de pouvoir ainsi nous projeter, plus résolument, et avec plus de détermination, vers l'avenir.

## 1. Quels sont nos fondamentaux ?

Dans les métiers du sport, la formation trouve son fondement comme outil de développement associatif et comme garantie de la sécurité des pratiques.

Le mouvement sportif a très tôt compris que son développement passait par la formation de ses cadres. Dès l'entre deux guerres, la plupart des fédérations sportives, de jeunesse ou d'éducation populaire ont développé des formations, pour leur cadres bénévoles.

L'État a été « entraîné » dans ce mouvement de qualification des cadres dans l'immédiat après guerre. C'est, en 1948, la loi qui régit les professions de la montagne, les guides et les moniteurs de ski. C'est, en 1951, la loi qui encadre les activités des maîtres nageurs sauveteurs.

L'État intervient dans ces secteurs pour des raisons de sécurité. Dès ce moment, il fonde donc son action, en matière de formation des éducateurs sportifs, sur la nécessité de garantir la sécurité des pratiques.

Ainsi, la formation aux métiers du sport repose sur 3 piliers fondateurs :

- le développement des activités sportives, dans les fédérations bien évidemment mais plus seulement puisque l'offre sportive se diversifie ;
- la sécurité des pratiques, la sécurité des pratiquants par la formation et la réglementation ;
- l'implication de l'État. L'État comme garant de la qualité des formations et de la sécurité des pratiquants.

La formation est donc un domaine d'activités qui participe, depuis des décennies, à l'identité des mouvements associatifs et du ministère.

## 2. Ces fondamentaux étant posés, nous pouvons nous projeter dans l'avenir.

Cet avenir, il nous faut l'écrire à la lumière de trois enjeux : l'enjeu européen, l'enjeu du dialogue social, et l'enjeu de l'emploi.

### a. L'enjeu européen tout d'abord

Le modèle français de profession réglementée est interrogé par la mise en œuvre, du principe de libre circulation des travailleurs, au sein de l'Union européenne.

Des chantiers importants sont en cours avec la commission européenne.

Ces travaux mettent en évidence une exception française caractérisée par une obligation de qualification.

Il s'agit de démontrer à la Commission européenne que notre réglementation et l'obligation de qualification ne constituent pas une entrave à la libre circulation.

Nos arguments sur la sécurité des pratiques - dont on a vu qu'ils étaient au fondement de notre réglementation - seront-ils entendus par la commission européenne ? Nous nous y employons et il est clair que la réponse à cette question aura une influence sur l'organisation des professions et donc des formations.

### b. Deuxième enjeu : celui du dialogue social

Il doit permettre de faire évoluer un système de formation devenu complexe.

La structuration de la branche professionnelle du sport a abouti en 2005 à la signature de la convention collective nationale du sport. Ce texte consacre le processus d'entrée des métiers de l'encadrement sportif dans le droit commun de la formation professionnelle.

La loi de mars 2014 relative à la formation professionnelle a institué la négociation « quadripartite » : État, organisations patronales, organisations syndicales de salariés et Régions.

Les Régions sont ainsi les véritables « cheffes de file » de la formation professionnelle dans les territoires. Cette observation prend un sens singulier pour le secteur sportif et de l'éducation populaire puisque le patrimoine immobilier des CREPS va être remis aux Régions au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Dans ce paysage en pleine évolution, notre système de formation est complexe. Les diplômes d'État, de branches, d'université, de fédérations s'enchevêtrent parfois un peu.

Mais si cette diversité est bien évidemment une source de richesse, il faut alors l'organiser, c'est-à-dire organiser la complémentarité entre les différentes filières de formation.

C'est le sens du projet de réforme porté en ce moment par le ministère chargé des sports.

Cette volonté de réforme ne pourra bien évidemment pas aboutir à la seule initiative du ministère. C'est pourquoi le temps de concertation a été assez long au sein de la CPC. Le temps consacré à cette concertation est du temps gagné par la suite dans la mise en œuvre.

Je souhaite que le travail de qualité qui a été réalisé avec les partenaires sociaux, les partenaires associatifs, les représentants des collectivités locales, puisse se poursuivre pour aboutir à un paysage plus cohérent de nos dispositifs de formation.

### c. Troisième enjeu : celui de l'emploi

C'est plus qu'un enjeu. C'est un défi et une nécessité pour nos jeunes afin qu'ils entrent dans l'avenir avec confiance.

Dans notre environnement national et européen en mutation, quelles que soient les incertitudes, il est indispensable d'approfondir notre réflexion sur le développement de l'emploi dans nos secteurs d'une part et sur l'adéquation emploi-formation d'autre part.

Concernant le développement de l'emploi, le secteur du sport est porteur de missions non délocalisables, à forte utilité sociale, notamment en matière de citoyenneté et de santé.

Les grandes tendances de notre société – le vieillissement qui s'accompagne du développement du sport santé, la montée de l'individualisme qui conduit chaque individu à être soucieux de son bien être et allergique aux inégalités, la globalisation économique qui valorise les services à la personne non délocalisables – valident largement notre investissement et nos efforts en faveur du développement de l'emploi sportif. C'est pourquoi le ministère chargé des sports souhaite entraîner ses partenaires dans les différentes actions qu'il initie en faveur de l'emploi.

Concernant l'adéquation emploi-formation, elle doit constituer le principal fondement de la construction des qualifications. Faute de moyens d'observation suffisamment partagés, faute de méthode parfois, nous sommes myopes.

Je sais que ces Assises ont été, sur cette question, une occasion d'échanges entre vous tous. Elles seront, j'espère, une première étape vers une construction mieux coordonnée des systèmes de qualification. C'est un travail qui reste à approfondir.

### 3. Il me reste, pour conclure définitivement, ces Assises à vous remercier

Ces Assises ont été une belle réussite.

**Mais pour que ce projet se transforme en deux jours de débats riches et intéressants, il nous a fallu un lieu accueillant et sympathique** : je tiens donc à remercier le CREPS pour son accueil, et plus particulièrement son directeur, Jean Jacques JANNIERE, et le président du conseil d'administration, Joël CANAPA.

**Il nous fallait également pouvoir placer ces Assises sous un parrainage reconnu : je souhaite donc saluer et remercier** Jean Marie MARX et Pascale GERARD pour leur engagement et leur soutien dans l'organisation de ses Assises.

**Pour que ce projet soit un succès, il nous fallait des partenaires pour participer aux débats et les enrichir.**

Je tiens donc à remercier les présidents et vice présidents des deux branches professionnelles pour leur contribution technique et financière (il faut le souligner) : Merci donc à :

- Félix GOMIS (président CPNEF sport)
- Michel LARMONIER (vice président CPNEF sport)
- Joël CHIARONI (président CPNEF animation)
- Sophie DARGELOS (vice présidente CPNEF animation)

Parmi ces partenaires, je citerai bien évidemment le CNOSF. Merci à lui et à son vice-président, Jean Pierre MOUGIN, pour la participation du mouvement sportif à ses Assises.

Je remercie également le CNAJEP et son président Daniel FREDOUT pour son implication dans ces Assises.

Enfin, je n'oublierai pas les autres services de l'État : le ministère de l'Éducation nationale, de la recherche et de l'enseignement et la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.

Au-delà de tous ces partenaires, je tiens à remercier tous les contributeurs et tous les participants aux tables rondes et aux ateliers pour leur mobilisation.

Sans eux, sans vous tous, ces Assises n'auraient pas eu le succès dont nous pouvons nous féliciter aujourd'hui. Merci à vous tous et bonne continuation.

## REPORTAGE VIDÉO

Le CREPS PACA, hôte des Assises des métiers du sport et de l'animation à Aix en Provence, a réalisé un reportage vidéo de cette manifestation.

Pour accéder aux vidéos :

Assises : <http://www.dailymotion.com/video/k7CAtFGdMc9A63e0l2m>

Interview Thierry MOSIMANN : [http://www.dailymotion.com/video/x375r3v\\_interview-thierry-mosimann\\_sport](http://www.dailymotion.com/video/x375r3v_interview-thierry-mosimann_sport)

## ANNEXES

### ANNEXE 1 : PROGRAMME DES ASSISES DES MÉTIERS DU SPORT ET DE L'ANIMATION CREPS DE PACA À AIX-EN-PROVENCE

LUNDI 14 septembre 2015	
13h30 / 14h-15h	<p><b>Séance plénière d'ouverture</b></p> <p><b>Joël CANAPA</b>, Président du conseil d'administration, CREPS PACA</p> <p><b>Introduction par :</b></p> <p><b>Michel LARMONIER</b>, Vice-président, CPNEF du sport</p> <p><b>Joël CHIARONI</b>, Président, CPNEF de l'animation</p> <p><b>Intervention de Thierry BRAILLARD</b>, Secrétaire d'État aux Sports</p>
14h15 / 14h45	<p><b>Lancement des travaux :</b></p> <p><b>Pascale GERARD</b> (15 mn), Vice Présidente chargée de la formation, Conseil Régional PACA (Présidente de la commission Formation, ARF)</p> <p><b>Jean-Marie MARX</b>, Président du CNEFOP</p>
14h45 / 15h45	<p><b>Conférence</b></p> <p><b>Thème : Relation emploi-formation : quelles spécificités pour les champs du sport et de l'animation</b></p> <p><b>Philippe MEHAUT</b>, Directeur de recherche CNRS, Laboratoire d'Économie et de Sociologie du Travail</p> <p><b>Céline GASQUET</b>, Directrice, Observatoire régional des métiers (OREF PACA)</p>
16h / 17h15	<p><b>Table ronde 1</b> animée par <b>Christophe MARTY</b> (Agence Éducation Formation)</p> <p><b>Emploi et dynamiques territoriales</b></p> <p><b>Karim OUMEDDOUR</b>, Vice président de l'ANDES, Maire-adjoint en charge des sports et de la jeunesse, Ville de Montélimar</p> <p><b>Sophie DARGELOS</b>, Collège employeur, CPNEF de l'animation</p> <p><b>Yann POYET</b>, Collège salarié, CPNEF du sport</p> <p><b>Catherine BEAUVOIS</b>, Secrétaire générale, CNEFOP</p> <p><b>Franck HOURMAT</b>, Directeur départemental de la cohésion sociale des Pyrénées Atlantiques</p> <p><b>Frédérique ROUX</b>, Maître de conférences, Département management du sport, Université Lyon 1-UFR STAPS</p>

LUNDI 14 septembre 2015

17h30 / 18h45	<p><b>Table ronde 2</b> animée par <b>Christophe MARTY</b> (AEF)</p> <p><b>Diversité des formes d'emploi et sécurisation des parcours</b></p> <p><b>Nicolas VERDON</b>, Président, Fédération Profession sport et loisirs</p> <p><b>Gladys BEZIER</b>, Collège employeur, CPNEF du sport</p> <p><b>Hervé SAVY</b>, Doyen de l'Inspection de l'enseignement agricole, Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt</p> <p><b>Jean Damien TERREAUX</b>, Directeur, Fédération française des écoles de cirque</p> <p><b>Gérard BAUDRY</b>, Président, Conseil permanent des directeurs d'établissement (CPDE)</p> <p><b>Philippe BANA</b>, Président, Association nationale des DTN</p>
19h30	<p><b>Soirée conviviale</b></p>

<b>MARDI 15 septembre 2015</b>	
9h/9h30	<b>Patrick LAVAURE</b> , Adjoint au chef de l'inspection générale de la Jeunesse et des Sports, <b>Éléments d'analyse de la relation emploi-formation</b>
9h40/11h 15	<p><b>Ateliers série 2 : FORMATION PROFESSIONNELLE TOUT AU LONG DE LA VIE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Apprentissage : les conditions d'une alternance réussie. <b>F1</b></li> <li>- Certifier les compétences dans le contexte européen : enjeu et réalités de la mobilité en Europe. <b>F2</b></li> <li>- Organiser la pluri-qualification. <b>F3</b></li> <li>- Une gouvernance rénovée pour la formation professionnelle tout au long de la vie : la loi du 5 mars 2014. <b>F4</b></li> <li>- La formation : outil d'accompagnement, vecteur de développement du projet associatif ou fédéral. <b>F5</b></li> <li>- La formation tout au long de la vie : adaptation des certifications professionnelles et complémentarité des systèmes de formation. <b>F6</b></li> <li>- Accompagner la professionnalisation des jeunes les moins qualifiés. <b>F7</b></li> </ul>
11h 30 / 13h00	<p><b>Ateliers série 1 : EMPLOI</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des compétences et des emplois pour les projets éducatifs territoriaux. <b>E1</b></li> <li>- Relation emploi/formation : mieux observer pour mieux décider en région. <b>E2</b></li> <li>- Animer, encadrer, entraîner dans une exigence de développement durable. <b>E3</b></li> <li>- Mutualisation de l'emploi et territoires. <b>E4</b></li> <li>- Entreprendre dans le sport et l'animation. <b>E5</b></li> <li>- L'éducation populaire et le métier d'animateur. <b>E6</b></li> <li>- Des métiers porteurs de citoyenneté. <b>E7</b></li> </ul>
	<b>Repas</b>
14h30/15h30	<p><b>Table ronde 3</b> animée par <b>Christophe MARTY</b> (AEF)</p> <p><b>État / Région / Branches professionnelles : ensemble pour l'emploi</b></p> <p><i>L'exemple des contrats d'objectifs territoriaux dans le sport et l'animation en région Alsace et Aquitaine</i></p> <p>Regards croisés</p> <p><b>Philippe VANDAIS</b>, Responsable du pôle formation, certification, examens, Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports, et de la Cohésion Sociale d'Alsace</p> <p><b>Nicolas MARTY</b>, Responsable du pôle formation, certification, examens, secteur jeunesse et sports, Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports, et de la Cohésion Sociale d'Aquitaine</p> <p><b>Bernard SIMONIN</b>, Secrétaire général CROS Alsace, Pilote régional CoSMoS Alsace</p> <p><b>Bertrand TUNICA</b>, Conseiller formation emploi, Conseil régional Aquitaine</p> <p><b>Pierre ROUSSEL</b>, Collège employeur, CPNEF de l'animation</p>
15h 30 /16h15	<p><b>Synthèse des ateliers</b></p> <p><b>José ROSE</b>, Professeur émérite de sociologie à Aix-Marseille Université, Laboratoire d'Économie et de Sociologie du Travail</p>

16h15/ 16h 45	<p><b>Propos de clôture</b></p> <p><b>Jean-Pierre MOUGIN</b>, Vice-président, CNOSF</p> <p><b>Daniel FREDOUT</b>, Président, CNAJEP</p> <p><b>Gladys BEZIER</b>, Collège employeur, CPNEF du sport</p> <p><b>Catherine SERGENT</b>, Collège salarié, CPNEF de l'animation</p>
16h 45/17h15	<p><b>Conclusion :</b></p> <p><b>Franck JARNO</b>, Sous Directeur, Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle</p> <p><b>Jean-Benoît DUJOL</b>, Directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative</p> <p><b>Thierry MOSIMANN</b>, Directeur des sports.</p>



## ANNEXE 2 : PARTICIPANTS

### Liste des participants aux Assises des Métiers du Sport et de l'Animation

Nom	Prénom	Adresse e-mail
AUSTERLITZ	Michel	<a href="mailto:michel.austerlitz@creps-centre.fr">michel.austerlitz@creps-centre.fr</a>
ABASSI	Mariem	<a href="mailto:uncu@luc.asso.fr">uncu@luc.asso.fr</a>
ADAMKIEWICZ	Eric	<a href="mailto:eric.adamkiewicz@univ-tlse3.fr">eric.adamkiewicz@univ-tlse3.fr</a>
AIDLI	Nadia	<a href="mailto:aidli.ffdd@gmail.com">aidli.ffdd@gmail.com</a>
ALEXANDRE	Marc	<a href="mailto:marc.alexandre@ffjudo.com">marc.alexandre@ffjudo.com</a>
ALORY	Martine	<a href="mailto:martine.alory@drjscs.gouv.fr">martine.alory@drjscs.gouv.fr</a>
ANDRE	Patricia	<a href="mailto:patricia.andre@epgv.fr">patricia.andre@epgv.fr</a>
BARBET	Philippe	<a href="mailto:philippe.barbet@alpes-maritimes.gouv.fr">philippe.barbet@alpes-maritimes.gouv.fr</a>
BASPEYRAT	Valérie	<a href="mailto:baspeyrat.valerie@neuf.fr">baspeyrat.valerie@neuf.fr</a>
BATTISTELLA	Daniel	(DRJSCS Bourgogne)
BAVAZZANO	Pierre	<a href="mailto:pierre.bavazzano@univ-smb.fr">pierre.bavazzano@univ-smb.fr</a>
BAYLE	Yves	<a href="mailto:ybayle@ecoledeski.fr">ybayle@ecoledeski.fr</a>
BEAUVAIS	Laurent	<a href="mailto:president@anestaps.org">president@anestaps.org</a>
BEDEREDE	Jean-Marc	<a href="mailto:jmbederede@ffr.fr">jmbederede@ffr.fr</a>
BENARD	Ambroise	<a href="mailto:president@snapec.org">president@snapec.org</a>
BENOIT	Anne	<a href="mailto:anne.benoit@unistra.fr">anne.benoit@unistra.fr</a>
BESSOULE	Laëtitia	<a href="mailto:laetitia.bessoule@drjscs.gouv.fr">laetitia.bessoule@drjscs.gouv.fr</a>
BETHUNE	Bruno	<a href="mailto:bruno.bethune@sports.gouv.fr">bruno.bethune@sports.gouv.fr</a>
BOIS	Laurent	<a href="mailto:laurentboisctn@yahoo.fr">laurentboisctn@yahoo.fr</a>
BONNET	Jean-David	<a href="mailto:jean-david.bonnet@franceolympique.com">jean-david.bonnet@franceolympique.com</a>
BRAQUET	Jean-Pierre	<a href="mailto:jean-pierre.braquet@vaucluse.gouv.fr">jean-pierre.braquet@vaucluse.gouv.fr</a>
BRIHAYE	Anne Lise	<a href="mailto:annelise.brihaye@cnfpt.fr">annelise.brihaye@cnfpt.fr</a>
BRINI	Bouziane	<a href="mailto:bouziane.brini@uspaoc-cgt.org">bouziane.brini@uspaoc-cgt.org</a>
BRISOLIN	Max	<a href="mailto:max.bresolin@ffjudo.com">max.bresolin@ffjudo.com</a>
BRISSET	Emmanuel	<a href="mailto:emmanuel.brisset@athle.fr">emmanuel.brisset@athle.fr</a>
BROCHIER	Sophie	<a href="mailto:sbrochier@regionpaca.fr">sbrochier@regionpaca.fr</a>
BROCHIN	Pierre	<a href="mailto:pierre.brochin@var.gouv.fr">pierre.brochin@var.gouv.fr</a>
BRONER	Jean-Marc	<a href="mailto:directeur@ffessm.fr">directeur@ffessm.fr</a>
BROSSARD	Alain	<a href="mailto:abrossard@ucpa.asso.fr">abrossard@ucpa.asso.fr</a>
BRU	Cécile	<a href="mailto:cecile.bru@drjscs.gouv.fr">cecile.bru@drjscs.gouv.fr</a>
BRUNET	Aurélié	<a href="mailto:abrunet@regionpaca.fr">abrunet@regionpaca.fr</a>

# ASSISES NATIONALES DES MÉTIERS DU SPORT ET DE L'ANIMATION

## LES ACTES

Nom	Prénom	Adresse e-mail
BUCHOT	Alain	<a href="mailto:alain.buchot@francas-doubs.fr">alain.buchot@francas-doubs.fr</a>
CABON	Yves	<a href="mailto:yves.cabon@drjscs.gouv.fr">yves.cabon@drjscs.gouv.fr</a>
CABY	Isabelle	<a href="mailto:isabelle.caby@univ-artois.fr">isabelle.caby@univ-artois.fr</a>
CADIERE	Emilie	<a href="mailto:emilie.cadiere@drjscs.gouv.fr">emilie.cadiere@drjscs.gouv.fr</a>
CAMUS	Philippe	<a href="mailto:pcamus@ecoledeski.fr">pcamus@ecoledeski.fr</a>
CANAVERO	Jean-Marie	<a href="mailto:jean-marie.canavero@creps-lorraine.sports.gouv.fr">jean-marie.canavero@creps-lorraine.sports.gouv.fr</a>
CELESTIN	Pascal	<a href="mailto:pub@anmp-plongee.com">pub@anmp-plongee.com</a>
CHABASSIEU	Marie-Annick	<a href="mailto:marie-annick.chabassieu@drjscs.gouv.fr">marie-annick.chabassieu@drjscs.gouv.fr</a>
CHAULLET	Pascal	<a href="mailto:pascal.chaullet@ffvoile.fr">pascal.chaullet@ffvoile.fr</a>
CHENEVIER	Catherine	<a href="mailto:catherine.chenevier@creps-wattignies.sports.gouv.fr">catherine.chenevier@creps-wattignies.sports.gouv.fr</a>
CHEVALIER	Pierre	<a href="mailto:pchevalier.laligue@ufolep-usep.fr">pchevalier.laligue@ufolep-usep.fr</a>
CHLIEH	Aziz	<a href="mailto:aziz.chlieh@sportsdenature.gouv.fr">aziz.chlieh@sportsdenature.gouv.fr</a>
CONTIS	Joël	<a href="mailto:joel.contis@leolagrange.org">joel.contis@leolagrange.org</a>
COSTE	Guillaume	<a href="mailto:guillamecoste@ffsquash.com">guillamecoste@ffsquash.com</a>
COUE	Julien	<a href="mailto:j.coue@lespep.org">j.coue@lespep.org</a>
COURTY	Jean-Thierry	<a href="mailto:jtcourty@ffmoto.com">jtcourty@ffmoto.com</a>
CRABIERES	Denis	<a href="mailto:d.crabieres@sngm.com">d.crabieres@sngm.com</a>
CROGNIER	Lionel	<a href="mailto:lionel.crognier@u-bourgogne.fr">lionel.crognier@u-bourgogne.fr</a>
CROISET	Catherine	<a href="mailto:catherine.croiset@jeunesse-sports.gouv.fr">catherine.croiset@jeunesse-sports.gouv.fr</a>
CROUZAT	Mélodie	<a href="mailto:mcrouzat@ffrandonnee.fr">mcrouzat@ffrandonnee.fr</a>
CURBELIE	Aurélien	<a href="mailto:aurelien.curbelie@drjscs.gouv.fr">aurelien.curbelie@drjscs.gouv.fr</a>
DABAUVALLE	Ludovic	<a href="mailto:ludovic.dabauvalle@creps-idf.fr">ludovic.dabauvalle@creps-idf.fr</a>
DALMASSO	Patrick	<a href="mailto:pdalmasso@asptt.com">pdalmasso@asptt.com</a>
DAVID-IGEL	Isabelle	<a href="mailto:isabelle.david-igel@sfr.fr">isabelle.david-igel@sfr.fr</a>
DAVY	Martin	l'Association Régionale des Missions Locales PACA
DEGARDIN	Maryse	<a href="mailto:marysedegardin@ffsquash.com">marysedegardin@ffsquash.com</a>
DELNATTE	Marie	<a href="mailto:Marie.DELNATTE@drjscs.gouv.fr">Marie.DELNATTE@drjscs.gouv.fr</a>
DELZENNE	Amélie	<a href="mailto:ame_delz@hotmail.co m">ame_delz@hotmail.co m</a>
DEMOUGE	Joëlle	<a href="mailto:joelle.demouge@drjscs.gouv.fr">joelle.demouge@drjscs.gouv.fr</a>
DENIAU	Quentin	<a href="mailto:quentin.deniau@franceolympique.com">quentin.deniau@franceolympique.com</a>
DENUX	Gilles	<a href="mailto:gilles.denux@sfr.fr">gilles.denux@sfr.fr</a>
DESCONS	Claude	<a href="mailto:claudedescons@drjscs.gouv.fr">claudedescons@drjscs.gouv.fr</a>
DEVAUX	Simon	<a href="mailto:simon.deviaux@bretagne.bzh">simon.deviaux@bretagne.bzh</a>
DI-MEO	Jean	FFCO
DISCHAMPS	Loïc	<a href="mailto:dischamps.gsformation@gmail.com">dischamps.gsformation@gmail.com</a>

# ASSISES NATIONALES DES MÉTIERS DU SPORT ET DE L'ANIMATION

## LES ACTES

Nom	Prénom	Adresse e-mail
DOMENECH-VINDEX	Sophie	<a href="mailto:sophie.domenech-vindex@apec.fr">sophie.domenech-vindex@apec.fr</a>
DORE	Eric	<a href="mailto:eric.dore@univ-bpclermont.fr">eric.dore@univ-bpclermont.fr</a>
DUBREUIL	Maïre	<a href="mailto:maire.dubreuil@drjcs.gouv.fr">maire.dubreuil@drjcs.gouv.fr</a>
DUMOULIN	Philippe	DTN adjoint Fédération Française de Volley-Ball
DUPRE	Marie-Hélène	<a href="mailto:marie-helene.dupre@educagri.fr">marie-helene.dupre@educagri.fr</a>
ERB	Gilles	<a href="mailto:gerb@unistra.fr">gerb@unistra.fr</a>
EUPHROSINE	Gregory	<a href="mailto:g.euphrosine@ims.mq">g.euphrosine@ims.mq</a>
EYME	Sandrine	<a href="mailto:comite@natation-provence.org">comite@natation-provence.org</a>
FERMON	Romain	<a href="mailto:romain.fermon@gmail.com">romain.fermon@gmail.com</a>
FILIPPI AGOSTINI	Laure	<a href="mailto:michel.agostini@wanadoo.fr">michel.agostini@wanadoo.fr</a>
FONDELLOT	Thierry	<a href="mailto:b.desgardin@ims.mq">b.desgardin@ims.mq</a>
FOURNIOUX	Pascal	<a href="mailto:Pascal.Fournioux@creps-idf.fr">Pascal.Fournioux@creps-idf.fr</a>
FRANCOIS	Orlane	<a href="mailto:orlane.francois1@gmail.com">orlane.francois1@gmail.com</a>
FREDOUT	Daniel	<a href="mailto:dfredout@cmjcf.fr">dfredout@cmjcf.fr</a>
FRICAUD	Joël	<a href="mailto:jfricaud@unsa.org">jfricaud@unsa.org</a>
GALATOLA	Dominique	<a href="mailto:dominique.galatola@drjcs.gouv.fr">dominique.galatola@drjcs.gouv.fr</a>
GAMET	Josiane	<a href="mailto:josiane.gamet@drjcs.gouv.fr">josiane.gamet@drjcs.gouv.fr</a>
GARCIA	Nadège	<a href="mailto:n.garcia@ffct.org">n.garcia@ffct.org</a>
GARDE	Jean Luc	<a href="mailto:jlgarde@rhonealpes.fr">jlgarde@rhonealpes.fr</a>
GAUDENZI	Melvin	<a href="mailto:vp.is@anestaps.org">vp.is@anestaps.org</a>
GAVARY	Olivier	<a href="mailto:gavarry@univ-tln.fr">gavarry@univ-tln.fr</a>
GAZELE	Caroline	<a href="mailto:caroline.gazele@alpes-de-haute-provence.gouv.fr">caroline.gazele@alpes-de-haute-provence.gouv.fr</a>
GELLERT	Joëlle	<a href="mailto:joelle.gellert@jeunesse-sports.gouv.fr">joelle.gellert@jeunesse-sports.gouv.fr</a>
GERARD	Stéphanie	<a href="mailto:sgerard@unsa.org">sgerard@unsa.org</a>
GIBAUD	Jean	<a href="mailto:jgibaud@depleinvent.com">jgibaud@depleinvent.com</a>
GILBERT	Laurence	<a href="mailto:gilbert.laurence0266@orange.fr">gilbert.laurence0266@orange.fr</a>
GILLET	Magali	<a href="mailto:magali.gillet@ufcv.fr">magali.gillet@ufcv.fr</a>
GIRARD	Laurent	<a href="mailto:laurent.girard@haute-loire.gouv.fr">laurent.girard@haute-loire.gouv.fr</a>
GOMIS	Félix	Président de la CPNEF sport
GONZALES	Marie-Laure	<a href="mailto:marielaure.gonzales@cemea.asso.fr">marielaure.gonzales@cemea.asso.fr</a>
GOURDON	Loïc	<a href="mailto:loic.gourdon@creps-centre.fr">loic.gourdon@creps-centre.fr</a>
GRAILLOT	Alain	<a href="mailto:Alain.Graillot@u-bourgogne.fr">Alain.Graillot@u-bourgogne.fr</a>
GUIDAL	Nicolas	<a href="mailto:guidal.gestion@gmail.com">guidal.gestion@gmail.com</a>
GUILLAUME	Bernard	Directeur général adjoint à la direction emploi formation de la Région Guadeloupe
GUINGAMP	Corinne	<a href="mailto:corinne.guingamp@univ-lorraine.fr">corinne.guingamp@univ-lorraine.fr</a>

# ASSISES NATIONALES DES MÉTIERS DU SPORT ET DE L'ANIMATION

## LES ACTES

Nom	Prénom	Adresse e-mail
HALLART	Dominique	<a href="mailto:dominique.hallart@umontpellier.fr">dominique.hallart@umontpellier.fr</a>
HAUW	Frantz	<a href="mailto:frantz.hauw@creps-vichy.sports.gouv.fr">frantz.hauw@creps-vichy.sports.gouv.fr</a>
HERRIAU	Jean-Charles	<a href="mailto:jc.herriau@ffme.fr">jc.herriau@ffme.fr</a>
HERVOUET	Audrey	<a href="mailto:ahervouet@uniformalion.fr">ahervouet@uniformalion.fr</a>
HOLEC	Anne	<a href="mailto:anne.holec@creps-pdl.sports.gouv.fr">anne.holec@creps-pdl.sports.gouv.fr</a>
IMBERT	François	<a href="mailto:francois.imbert@drjscs.gouv.fr">francois.imbert@drjscs.gouv.fr</a>
INIZIAN	Margaux	<a href="mailto:Margaux.inizan94@gmail.com">Margaux.inizan94@gmail.com</a>
JANCOU	Sandrine	<a href="mailto:sandrine.jancou@creps-poitiers.sports.gouv.fr">sandrine.jancou@creps-poitiers.sports.gouv.fr</a>
JAUBERT	Philippe	<a href="mailto:pjaubert@ucpa.asso.fr">pjaubert@ucpa.asso.fr</a>
JONDREVILLE	Isabelle	<a href="mailto:isabelle.jondreville@drjscs.gouv.fr">isabelle.jondreville@drjscs.gouv.fr</a>
JOSSERON	Hervé	<a href="mailto:herve.josseron@ensm.gouv.fr">herve.josseron@ensm.gouv.fr</a>
JOUVE	Christiane	<a href="mailto:christiane.jouve@drjscs.gouv.fr">christiane.jouve@drjscs.gouv.fr</a>
JULLIEN	Stéphane	<a href="mailto:stephane.jullien@alpes-de-haute-provence.gouv.fr">stephane.jullien@alpes-de-haute-provence.gouv.fr</a>
JUVIGNY	Régine	<a href="mailto:rjuvigny@ccecheminots.com">rjuvigny@ccecheminots.com</a>
KANAPA	Jean	<a href="mailto:jean.kanapa@creps-rhonealpes.sports.gouv.fr">jean.kanapa@creps-rhonealpes.sports.gouv.fr</a>
KHOULALENE	Nadia	<a href="mailto:khoualenenadiaucpa@ucpa.asso.fr">khoualenenadiaucpa@ucpa.asso.fr</a>
KOELSCH	Isabelle	<a href="mailto:isabelle.koelsch@campus-leolagrange.org">isabelle.koelsch@campus-leolagrange.org</a>
KRUMBHOLZ	Jean-Paul	<a href="mailto:jpkrumbholz@free.fr">jpkrumbholz@free.fr</a>
KUNTZ-ROUSSILLON	Fabienne	<a href="mailto:fabienne.kuntz-roussillon@educagri.fr">fabienne.kuntz-roussillon@educagri.fr</a>
LABORIE	Pierre	<a href="mailto:pierre.laborie@creps-montpellier.sports.gouv.fr">pierre.laborie@creps-montpellier.sports.gouv.fr</a>
LABRUYERE	Chantal	<a href="mailto:labruyere@cereq.fr">labruyere@cereq.fr</a>
LAFON-DESSON	Céline	<a href="mailto:celine.lafon-desson@drjscs.gouv.fr">celine.lafon-desson@drjscs.gouv.fr</a>
LAMARZELLE	Patrice	<a href="mailto:pub@anmp-plongee.com">pub@anmp-plongee.com</a>
LAMBERT	Olivier	<a href="mailto:ctrpacacorse@orange.fr">ctrpacacorse@orange.fr</a>
LAMBERT-MILION	Annie	<a href="mailto:annie.milon@jeunesse-sports.gouv.fr">annie.milon@jeunesse-sports.gouv.fr</a>
LAMOTTE	Axel	<a href="mailto:axel.lamotte.snp@wanadoo.fr">axel.lamotte.snp@wanadoo.fr</a>
LANFRANCHI	Marie-Christine	<a href="mailto:marie-christine.lanfranchi@drjscs.gouv.fr">marie-christine.lanfranchi@drjscs.gouv.fr</a>
LAPOIX	Catherine	<a href="mailto:catherine.lapoix@jeunesse-sports.gouv.fr">catherine.lapoix@jeunesse-sports.gouv.fr</a>
LEBECQ	Pierre-Alban	<a href="mailto:pa.lebecq@ileps.org">pa.lebecq@ileps.org</a>
LECANU	Loïc	<a href="mailto:l.lecanu@semc.sports.gouv.fr">l.lecanu@semc.sports.gouv.fr</a>
LEFEBVRE	Marie	<a href="mailto:marie.lefebvre@sportenmilieurural.fr">marie.lefebvre@sportenmilieurural.fr</a>
LEGENTILHOMME	Frédéric	<a href="mailto:frederic.legentilhomme@creps-pdl.sports.gouv.fr">frederic.legentilhomme@creps-pdl.sports.gouv.fr</a>
LEPAGNOT	Eric	<a href="mailto:eric.lepagnot@creps-centre.fr">eric.lepagnot@creps-centre.fr</a>
LESBROS-ALQUIER	Astrid	<a href="mailto:astrid.lesbros-alquier@drjscs.gouv.fr">astrid.lesbros-alquier@drjscs.gouv.fr</a>
LETELLIER	Pierre	<a href="mailto:pierre.letellier@upmc.fr">pierre.letellier@upmc.fr</a>
LOUIS	Gilbert	<a href="mailto:manager@iopv.net">manager@iopv.net</a>

# ASSISES NATIONALES DES MÉTIERS DU SPORT ET DE L'ANIMATION

## LES ACTES

Nom	Prénom	Adresse e-mail
MAHUT	Frank	<a href="mailto:mahut.frank@wanadoo.fr">mahut.frank@wanadoo.fr</a>
MAILLET	Séverine	<a href="mailto:severine.maillet@petanque.fr">severine.maillet@petanque.fr</a>
MANIN	Christophe	<a href="mailto:cmanin@ffrandonnee.fr">cmanin@ffrandonnee.fr</a>
MARCHAL	Luc	(CREPS DIJON)
MAROIS	Laurence	<a href="mailto:laurence.marois@sports.gouv.fr">laurence.marois@sports.gouv.fr</a>
MAROTTE	Frédérique	<a href="mailto:frederiqueMarotte@cno5f.org">frederiqueMarotte@cno5f.org</a>
MARTIN	Matthieu	<a href="mailto:matthieu.martin@fft.email">matthieu.martin@fft.email</a>
MARTINI	Laurent	<a href="mailto:l.martini@glenans.asso.fr">l.martini@glenans.asso.fr</a>
MAUREL	Yannick	<a href="mailto:yannick.maurel@andes.fr">yannick.maurel@andes.fr</a>
MAZIERE	Cédric	<a href="mailto:cmaziere@laligue.org">cmaziere@laligue.org</a>
MEYKERQUE	Julien	<a href="mailto:ju.meykerque@gmail.com">ju.meykerque@gmail.com</a>
MOREAU	Noëlle	<a href="mailto:noelle.federation.csx44@gmail.com">noelle.federation.csx44@gmail.com</a>
MOULENE	Bernard	<a href="mailto:bernard.moulene@ufcv.fr">bernard.moulene@ufcv.fr</a>
MURET	Bernard	<a href="mailto:bernard.muret@ffe.com">bernard.muret@ffe.com</a>
NATO	Dominique	<a href="mailto:dominique.nato@creps-lorraine.sports.gouv.fr">dominique.nato@creps-lorraine.sports.gouv.fr</a>
NICOLINO	Philippe	Union Nationale Sportive Léo Lagrange
NORDIN	Alfred	<a href="mailto:alfred.nordin@drjscs.gouv.fr">alfred.nordin@drjscs.gouv.fr</a>
OLLIVIER	Pierre	<a href="mailto:pierre.ollivier@sports.gouv.fr">pierre.ollivier@sports.gouv.fr</a>
PARET	Yves	<a href="mailto:y.paret@ffhg.eu">y.paret@ffhg.eu</a>
PASSOT	Jean-Michel	<a href="mailto:jmpassot@ufcv.fr">jmpassot@ufcv.fr</a>
PATTEGAY	Cyril	<a href="mailto:cpattegay@unifformation.fr">cpattegay@unifformation.fr</a>
PAUTOT	Serge	<a href="mailto:legisport@wanadoo.fr">legisport@wanadoo.fr</a>
PECOUT	Dimitri	<a href="mailto:Dimitripecout@hotmail.com">Dimitripecout@hotmail.com</a>
PELLE	Aude	<a href="mailto:comite@natation-provence.org">comite@natation-provence.org</a>
PERREAU-BEZOUILLE	Gérard	FFCO (président)
PERRIER	Mickaële	<a href="mailto:molinari@cereq.fr">molinari@cereq.fr</a>
PERRON	Jean Paul	<a href="mailto:peron@univ-tln.fr">peron@univ-tln.fr</a>
PETIOT	Marylou	
PETRARCA	Clio	<a href="mailto:cpetrarca@cnea-syn.org">cpetrarca@cnea-syn.org</a>
PETRUZZELLA	Sophie	<a href="mailto:spetruzzella@regionpaca.fr">spetruzzella@regionpaca.fr</a>
PHILIP	Martin	<a href="mailto:mphilip.fft@gmail.com">mphilip.fft@gmail.com</a>
PICHOT	Lilian	<a href="mailto:pichot@unistra.fr">pichot@unistra.fr</a>
PIERRE	Jérémy	<a href="mailto:jeremy.pierre@u-pem.fr">jeremy.pierre@u-pem.fr</a>
PONS	Catherine	<a href="mailto:catherine.pons@drjscs.gouv.fr">catherine.pons@drjscs.gouv.fr</a>
PONSONNET	Pierrick	<a href="mailto:pierrick.ponsonnet@jeunesse.gov.pf">pierrick.ponsonnet@jeunesse.gov.pf</a>
POULET	Jean-Michel	<a href="mailto:pouletjeanmichel@gmail.com">pouletjeanmichel@gmail.com</a>

# ASSISES NATIONALES DES MÉTIERS DU SPORT ET DE L'ANIMATION

## LES ACTES

Nom	Prénom	Adresse e-mail
PRIOUX	Noël	<a href="mailto:noel.prioux@ufcv.fr">noel.prioux@ufcv.fr</a>
PROU	Blandine	<a href="mailto:bprou@rhonealpes.fr">bprou@rhonealpes.fr</a>
RAYBAUD	Anne-Françoise	<a href="mailto:anne-francoise.raybaud@bouches-du-rhone.gouv.fr">anne-francoise.raybaud@bouches-du-rhone.gouv.fr</a>
REMAUD	Richard	<a href="mailto:richard.remaud@ffbad.org">richard.remaud@ffbad.org</a>
RICARDO	Marion	<a href="mailto:secretariat@marseillenord-handball.fr">secretariat@marseillenord-handball.fr</a>
RICARDO	Michelle	<a href="mailto:secretariat@marseillenord-handball.fr">secretariat@marseillenord-handball.fr</a>
RICHARD	Hugues	<a href="mailto:hugues.richard@drjscs.gouv.fr">hugues.richard@drjscs.gouv.fr</a>
RICHARD	Hervé	(CREPS TOULOUSE)
RIGOUSTE	Claude	<a href="mailto:clauderigouste@creps-toulouse.sports.gouv.fr">clauderigouste@creps-toulouse.sports.gouv.fr</a>
RINGARD	Patrick	<a href="mailto:patrick.ringard@ffroller.fr">patrick.ringard@ffroller.fr</a>
ROBERT	Marion	<a href="mailto:mrobert@regionpaca.fr">mrobert@regionpaca.fr</a>
RODRIGUEZ	Christine	<a href="mailto:crodriguez@cnea-syn.org">crodriguez@cnea-syn.org</a>
ROSSETTO	Sylvain	<a href="mailto:srossetto@f3c.cfdt.fr">srossetto@f3c.cfdt.fr</a>
ROUSSEL	Frédéric	<a href="mailto:ddcs-direction@alpes-maritimes.gouv.fr">ddcs-direction@alpes-maritimes.gouv.fr</a>
SABATIER	Sylvain	<a href="mailto:sylvain.sabatier@ffbad.org">sylvain.sabatier@ffbad.org</a>
SAUVAGEOT	Véronique	<a href="mailto:yorothi@gmail.com">yorothi@gmail.com</a>
SOLAS	Jean-François	<a href="mailto:solas.jef@orange.fr">solas.jef@orange.fr</a>
SOUPLET	Hervé	<a href="mailto:herve.souplet@ville-grenoble.fr">herve.souplet@ville-grenoble.fr</a>
SOYEZ--LOZAC'H	Bréwal	<a href="mailto:vp.de@anestaps.org">vp.de@anestaps.org</a>
SURIVET	Thibaud	<a href="mailto:tsurivet.defi2000@orange.fr">tsurivet.defi2000@orange.fr</a>
TAILLANDIER	Julien	<a href="mailto:j.taillandier@fflutte.org">j.taillandier@fflutte.org</a>
TAMBURINI	Cécile	<a href="mailto:ctamburini@arfa-idf.asso.fr">ctamburini@arfa-idf.asso.fr</a>
TAPPERO	Raymond	<a href="mailto:comite@natation-provence.org">comite@natation-provence.org</a>
THIEBAUT	Philippe	<a href="mailto:pthiebaut@ffmoto.com">pthiebaut@ffmoto.com</a>
THOMAS	Richard	<a href="mailto:dtn@ffesm.fr">dtn@ffesm.fr</a>
TINETTI	Julien	<a href="mailto:jtinetti@ffesm.fr">jtinetti@ffesm.fr</a>
VANPOULLE	Yannick	<a href="mailto:yannick.vanpouille@univ-lyon1.fr">yannick.vanpouille@univ-lyon1.fr</a>
VIAL	Anne	<a href="mailto:comite@natation-provence.org">comite@natation-provence.org</a>
VIALON	Lionel	<a href="mailto:lvialon@ucpa.asso.fr">lvialon@ucpa.asso.fr</a>
VIENNE	Jérôme	<a href="mailto:jerome.vienne@jeunesse-sports.gouv.fr">jerome.vienne@jeunesse-sports.gouv.fr</a>
VILAPLANA	Sébastien	<a href="mailto:sebastien.vilaplana@hautes-alpes.gouv.fr">sebastien.vilaplana@hautes-alpes.gouv.fr</a>
VILLALARD	Jean Marc	<a href="mailto:jean-marc.villalard@univ-lyon1.fr">jean-marc.villalard@univ-lyon1.fr</a>
VILLARD	Sabine	<a href="mailto:sabine.villard@unilim.fr">sabine.villard@unilim.fr</a>
WALLACH	Jean	<a href="mailto:jwallach@fft.fr">jwallach@fft.fr</a>
ZAARAOUI	Rachid	<a href="mailto:rachid.zaaraoui@creps-bordeaux.sports.gouv.fr">rachid.zaaraoui@creps-bordeaux.sports.gouv.fr</a>
ZAIDI	Ramo	<a href="mailto:rzaidi@infa-formation.com">rzaidi@infa-formation.com</a>

## ANNEXE 3 : INTERVENANTS ET ANIMATEURS

### LISTE DES INTERVENANTS ET DES ANIMATEURS AUX ASSISES DES MÉTIERS DU SPORT ET DE L'ANIMATION

#### ANIMATEURS ET EXPERTS

Nom	Prénom	Adresse e-mail
ABERLENC	Florence	animation (Fédération Profession Sport)
ALLEMAN	Bernard	<a href="mailto:b.alleman@futurosud.org">b.alleman@futurosud.org</a>
AYMA	Renée	<a href="mailto:renee.ayma@jeunesse-sports.gouv.fr">renee.ayma@jeunesse-sports.gouv.fr</a>
BANA	Philippe	<a href="mailto:p.bana@handball-france.eu">p.bana@handball-france.eu</a> <a href="mailto:philippe.bana@wanadoo.fr">philippe.bana@wanadoo.fr</a>
BARILLER	Flavie	<a href="mailto:flavie.bariller@creps-paca.sports.gouv.fr">flavie.bariller@creps-paca.sports.gouv.fr</a>
BAS	Frédéric	<a href="mailto:fbas@ucpa.asso.fr">fbas@ucpa.asso.fr</a>
BAUDRY	Gérard	<a href="mailto:gerard.baudry@creps-pdl.sports.gouv.fr">gerard.baudry@creps-pdl.sports.gouv.fr</a>
BEAUVOIS	Catherine	<a href="mailto:catherine.beauvois@cnefop.gouv.fr">catherine.beauvois@cnefop.gouv.fr</a>
BEDOS	Thierry	<a href="mailto:thierry.bedos@jeunesse-sports.gouv.fr">thierry.bedos@jeunesse-sports.gouv.fr</a>
BELLEY	Michel	<a href="mailto:michel.belley@creps-paca.sports.gouv.fr">michel.belley@creps-paca.sports.gouv.fr</a>
BENBOUZIYANE	YAHYA	<a href="mailto:yahya.bouziyane@leolagrange-paca.org">yahya.bouziyane@leolagrange-paca.org</a>
BENEZIS	Olivier	<a href="mailto:olivier.benezis@profession-sport-loirs.fr">olivier.benezis@profession-sport-loirs.fr</a>
BENHALLA	Pierre	<a href="mailto:pierre.benhalla@lesfrancas.net">pierre.benhalla@lesfrancas.net</a>
BEZIER	Gladys	<a href="mailto:gladys.bezier@fscf.asso.fr">gladys.bezier@fscf.asso.fr</a>
BIDOT	Patrick	<a href="mailto:patrick.bidot@neuf.fr">patrick.bidot@neuf.fr</a>
BONDU	Catherine	<a href="mailto:catherine.bondu@fscf.asso.fr">catherine.bondu@fscf.asso.fr</a>
BRUNET	Claire	<a href="mailto:clairebrunet@hotmail.fr">clairebrunet@hotmail.fr</a>
BUISINE	Sébastien	<a href="mailto:sbuisine@cnea-syn.org">sbuisine@cnea-syn.org</a>
CANTI	Aldo	<a href="mailto:aldo.canti@creps-paca.sports.gouv.fr">aldo.canti@creps-paca.sports.gouv.fr</a>
CARRY	Didier	<a href="mailto:didier.carry@cnfpt.fr">didier.carry@cnfpt.fr</a>
CHARRAUD	Anne-Marie	<a href="mailto:amcharraud@gmail.com">amcharraud@gmail.com</a>
CORNU	Stéphanie	<a href="mailto:s.mahuet@semc.sports.gouv.fr">s.mahuet@semc.sports.gouv.fr</a>
DARGELOS	Sophie	<a href="mailto:sdargelos@francas.asso.fr">sdargelos@francas.asso.fr</a>
De ROFFIGNAC	Alice	<a href="mailto:aderoffignac@ucpf.fr">aderoffignac@ucpf.fr</a>
DE VEZINS	Renaud	<a href="mailto:r.devezins@semc.sports.gouv.fr">r.devezins@semc.sports.gouv.fr</a>
DENON	Elyane	<a href="mailto:elyane.denon@creps-paca.sports.gouv.fr">elyane.denon@creps-paca.sports.gouv.fr</a>
DESPRES	Thibaut	<a href="mailto:thibaut.despres@jeunesse-sports.gouv.fr">thibaut.despres@jeunesse-sports.gouv.fr</a>

# ASSISES NATIONALES DES MÉTIERS DU SPORT ET DE L'ANIMATION

## LES ACTES

Nom	Prénom	Adresse e-mail
DUBOS	Laure	<a href="mailto:Laure.DUBOS@sports.gouv.fr">Laure.DUBOS@sports.gouv.fr</a>
DUMORTIER	Anne-Sophie	<a href="mailto:as.dumortier@orm-paca.org">as.dumortier@orm-paca.org</a>
DURAND	Olivier	<a href="mailto:odurand@laligue83.org">odurand@laligue83.org</a>
DUROY	Véronique	<a href="mailto:veroniqueduroy@cnosf.org">veroniqueduroy@cnosf.org</a>
ENGEL	Marc	<a href="mailto:marc.engel@jeunesse-sports.gouv.fr">marc.engel@jeunesse-sports.gouv.fr</a>
FARGIER	Michael	<a href="mailto:michael.fargier@creps-paca.sports.gouv.fr">michael.fargier@creps-paca.sports.gouv.fr</a>
FERMON	Romain	<a href="mailto:Romain.Fermon@gmail.com">Romain.Fermon@gmail.com</a>
FODELLA	Patrick	<a href="mailto:patrickfodella@altermondia.org">patrickfodella@altermondia.org</a>
FOURNIER	Alain	<a href="mailto:alain.fournier@creps-paca.sports.gouv.fr">alain.fournier@creps-paca.sports.gouv.fr</a>
HECKEL	David	<a href="mailto:david.heckel@cresspaca.org">david.heckel@cresspaca.org</a>
HOORMAT	Franck	<a href="mailto:franck.hourmat@pyrenees-atlantiques.gouv.fr">franck.hourmat@pyrenees-atlantiques.gouv.fr</a>
JEHANNO	Emmanuelle	<a href="mailto:e.jehanno@semc.sports.gouv.fr">e.jehanno@semc.sports.gouv.fr</a>
JOUANEN	Marc-André	<a href="mailto:marc-andre.jouanen@creps-paca.sports.gouv.fr">marc-andre.jouanen@creps-paca.sports.gouv.fr</a>
KLEIN	Thomas	<a href="mailto:thomas.klein@drjscs.gouv.fr">thomas.klein@drjscs.gouv.fr</a>
LABREUCHE	Francis	<a href="mailto:francis.labreuche@sports.gouv.fr">francis.labreuche@sports.gouv.fr</a>
LAMBERT	Annie	<a href="mailto:annie.milon@jeunesse-sports.gouv.fr">annie.milon@jeunesse-sports.gouv.fr</a>
LAURENT	Guillaume	<a href="mailto:glaurent@cariforef-pdl.org">glaurent@cariforef-pdl.org</a>
LESNARD	Hervé	DGESIP
LOCHET	Jean-François	<a href="mailto:jean-francois.lochet@sports.gouv.fr">jean-francois.lochet@sports.gouv.fr</a>
LUTTRINGER	Jean-Marie	<a href="mailto:jmluttringer.conseil@orange.fr">jmluttringer.conseil@orange.fr</a>
MALAQUIN	Marian	<a href="mailto:marian.malaquin@creps-paca.sports.gouv.fr">marian.malaquin@creps-paca.sports.gouv.fr</a>
MARTIN	CORINNE	<a href="mailto:corinne.martin@creps-paca.sports.gouv.fr">corinne.martin@creps-paca.sports.gouv.fr</a>
MARTY	Christophe	<a href="mailto:christophe.marty@aef.info">christophe.marty@aef.info</a>
MARTY	Nicolas	<a href="mailto:Nicolas.MARTY@drjscs.gouv.fr">Nicolas.MARTY@drjscs.gouv.fr</a>
NICOLAÏDIS	Aurélie	<a href="mailto:a.nicolaidis@semc.sports.gouv.fr">a.nicolaidis@semc.sports.gouv.fr</a>
NICOLAÏDIS	Bernard	<a href="mailto:sedconseil.nicolaidis@gmail.com">sedconseil.nicolaidis@gmail.com</a>
NIVOIX	Franck	<a href="mailto:f.nivoix@cren-haute-normandie.com">f.nivoix@cren-haute-normandie.com</a>
OUMEDDOUR	Karim	<a href="mailto:k.oumeddour@montelimar.fr">k.oumeddour@montelimar.fr</a>
PARMENT	Alexandre	<a href="mailto:alexandre.parmen@lorpm.eu">alexandre.parmen@lorpm.eu</a>
POYET	Yann	<a href="mailto:ypoyet@snepat-fo.fr">ypoyet@snepat-fo.fr</a>
PROST	Antoine	<a href="mailto:aprost@snesip-cfecgc.fr">aprost@snesip-cfecgc.fr</a>
RAYMOND	Damien	<a href="mailto:damien.raymond@laligue78.org">damien.raymond@laligue78.org</a>
REBOUL	Richard	<a href="mailto:richard.reboul@creps-paca.sports.gouv.fr">richard.reboul@creps-paca.sports.gouv.fr</a>
RENOUX	Yannick	<a href="mailto:yannick.renoux@jeunesse-sports.gouv.fr">yannick.renoux@jeunesse-sports.gouv.fr</a>
RIABOFF	Fanny	<a href="mailto:f.riaboff@semc.sports.gouv.fr">f.riaboff@semc.sports.gouv.fr</a>



# ASSISES NATIONALES DES MÉTIERS DU SPORT ET DE L'ANIMATION

## LES ACTES

Nom	Prénom	Adresse e-mail
ROUSSEL	Pierre	CPNEF de l'animation, Aquitaine
ROUX	Frédérique	<a href="mailto:frederique.roux@univ-lyon1.fr">frederique.roux@univ-lyon1.fr</a>
SARA	Anne	<a href="mailto:Anne.SARA@jeunesse-sports.gouv.fr">Anne.SARA@jeunesse-sports.gouv.fr</a>
SAVY	Hervé	<a href="mailto:herve.savy@agriculture.gouv.fr">herve.savy@agriculture.gouv.fr</a>
SEGUIN	Franck	<a href="mailto:fseguin@cnea-syn.org">fseguin@cnea-syn.org</a>
SIMONIN	Bernard	Secrétaire général CROS Alsace, Pilote régional CoSMoS Alsace
STEINBERG	Frédéric	<a href="mailto:frederic.steinberg@jeunesse-sports.gouv.fr">frederic.steinberg@jeunesse-sports.gouv.fr</a>
TERREAUX	Jean-Damien	<a href="mailto:direction@ffec.asso.fr">direction@ffec.asso.fr</a>
TOMASI	Pierre	<a href="mailto:pierre.tomasi@creps-paca.sports.gouv.fr">pierre.tomasi@creps-paca.sports.gouv.fr</a>
TUNICA	Bertrand	<a href="mailto:bertrand.tunica@aquitaine.fr">bertrand.tunica@aquitaine.fr</a>
VALLEE	David	<a href="mailto:david.vallee@ffgym.fr">david.vallee@ffgym.fr</a>
VANDAIS	Philippe	<a href="mailto:philippe.vandais@drjscs.gouv.fr">philippe.vandais@drjscs.gouv.fr</a>
VAUCELLE	Serge	<a href="mailto:serge.vaucelle@univ-tlse3.fr">serge.vaucelle@univ-tlse3.fr</a>
VERDON	Nicolas	<a href="mailto:nicolas.verdon@profession-sport-loisirs.fr">nicolas.verdon@profession-sport-loisirs.fr</a>
VERRIER	William	<a href="mailto:William.VERRIER@jeunesse-sports.gouv.fr">William.VERRIER@jeunesse-sports.gouv.fr</a>
VIEVILLE	Romain	<a href="mailto:romainvievville@cosmos.asso.fr">romainvievville@cosmos.asso.fr</a>
VOLPI	Franck	<a href="mailto:fvolpi@treplinsport.fr">fvolpi@treplinsport.fr</a>

## INTERVENANTS EN SÉANCES PLENIERE

BRAILLARD	Thierry	Secrétaire d'État aux Sports
CANAPA	Joël	Président du conseil d'administration du CREPS PACA
CHIARONI	Joël	Président de la CPNEF de l'animation
DIALLO	Philippe	CPNEF du sport, CoSMoS
DUJOL	Jean-Benoît	Directeur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative, délégué interministériel à la jeunesse (MVJS)
GASQUET	Céline	Directrice, Observatoire régional des métiers (OREF PACA)
GERARD	Pascale	Vice-présidente, conseil régional, PACA
JARNO	Franck	Sous directeur des formations et de l'insertion professionnelle (DGESIP)
LARMONIER	Michel	Vice-président CPNEF sport
LAVAURE	Patrick	Inspecteur général de la Jeunesse et des Sports

# ASSISES NATIONALES DES MÉTIERS DU SPORT ET DE L'ANIMATION

## LES ACTES

MARX	Jean-Marie	Président du CNEFOP
MEHAUT	Philippe	Directeur de recherche, CNRS
MOSIMANN	Thierry	Directeur des Sports (MVJS)
MOUGIN	Jean-Pierre	Vice-président, CNOSF
ROSE	José	Professeur émérite de sociologie à Aix-Marseille Université
SERGENT	Catherine	CPNEF de l'animation, CFDT

## Coordination

Direction des sports

Sous-direction de l'emploi et des formations

### **Bruno BÉTHUNE**

Sous-directeur de l'emploi et des formations

### **Frédéric STEINBERG**

Chef de bureau de l'emploi et des branches professionnelles

Contact : [DS.C3@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:DS.C3@jeunesse-sports.gouv.fr)

## Organisation

CREPS PACA

### **Jean-Jacques JANNIÈRE**

Directeur

